

# Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis  
juridiques

117<sup>e</sup> année

26 janvier 1985

No 4

Québec 



# Gazette officielle du Québec

## Partie 1 Avis juridiques

116<sup>e</sup> année  
26 janvier 1984  
No 4

### Sommaire

Avis divers .....	245
Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil, Loi sur le .....	246
Code de procédure civile .....	258
Compagnies, Loi sur les .....	193-260
Compagnies étrangères, Loi sur les .....	241
Compagnies minières, Loi sur les .....	264
Curatelle publique, Loi sur la .....	265
Déclarations des compagnies et sociétés, Loi sur les .....	241
Inspecteur général des institutions financières .....	265
Liquidation des compagnies, Loi sur la .....	266
Ministères, Avis concernant les .....	267
Office de la langue française .....	267
Proclamation(s) .....	269
Services de santé et les services sociaux, Loi sur les .....	270
Soumissions, Demandes de .....	270
Ventes par shérif .....	274
Ventes pour taxes, avis de publication .....	303

## AVIS AUX ANNONCEURS

---

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

### Contenu:

La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement.

### Normes de recevabilité:

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, leur numéro de téléphone et le nombre de publication requises pour chaque avis.

### Conditions générales:

Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 16 h, le jeudi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés par mandat ou par chèque émis à l'ordre de: « Les publications du Québec ». Un exemplaire de la *Gazette officielle* est automatiquement expédié comme preuve de publication pour chaque avis publié.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les annonceurs sont priés d'en aviser le responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication. Les demandes de corrections au texte origi-

nal doivent aussi être faites par écrit et être reçues avant l'heure de tombée.

### Tarif de publication

Le tarif de publication est de 0,63 \$ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

### Tarif de traduction

Le tarif de traduction est de 20 \$ les 100 mots.

### Tarif pour les feuilles volantes

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 6 \$ la douzaine.

### Prix à l'exemplaire

Le prix d'un exemplaire de la *Gazette officielle du Québec* est de 4 \$.

### Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit:

**Pierre Lauzier**  
Service de la *Gazette officielle*  
1283, boul. Charest ouest  
Québec, G1N 2C9  
Téléphone: (418) 643-5195

### Abonnements

Tous les abonnements sont payables à l'avance. Faire parvenir votre chèque ou mandat-poste émis à l'ordre de « Les Publications du Québec ». Aucune réclamation après 90 jours.

### Tarif d'abonnements

Partie 1 « Avis juridiques »: 48 \$ pour 12 mois  
Partie 2 « Lois et règlements »: 70 \$ pour 12 mois  
Partie 2 « Laws and regulations »: 70 \$ pour 12 mois.

Toute correspondance concernant les abonnements doit être adressée au:

Ministère des Communications  
Secteur des abonnements  
C.P. 1005  
Québec, G1K 7B5  
Téléphone: (418) 643-5150

Prière de faire part de tout changement d'adresse six semaines avant la date du déménagement et de retourner l'étiquette portant l'ancienne adresse.

## AVIS JURIDIQUES

**Compagnies (Partie I) — Loi sur les****Lettres patentes supplémentaires**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1114-5463 CARENA-BANCORP INC. ....	1923 03 10	1984 12 21	de la dénomination sociale: ÉQUITÉS CARENA-BANCORP LTÉE CARENA-BANCORP EQUITIES LTD.
1256-2344 LES ENTREPRISES LECLERC LTÉE .....	1969 08 21	1984 12 21	du capital-actions

*L'inspecteur général des  
institutions financières,  
JEAN-MARIE BOUCHARD*

16

**Compagnies (Partie IA) — Loi sur les****Délivrance d'un certificat de constitution**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2312-0447 2312-0447 QUÉBEC INC. ....	1984 12 13	Montréal
2312-0470 2312-0470 QUÉBEC INC. ....	1984 12 17	Longueuil
2312-0496 2312-0496 QUÉBEC INC. ....	1984 12 17	Longueuil
2312-0504 2312-0504 QUÉBEC INC. ....	1984 12 17	Bedford
2312-0512 2312-0512 QUÉBEC INC. ....	1984 12 17	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2312-0538 2312-0538 QUÉBEC INC. ....	1984 12 18	Montréal
2312-0553 2312-0553 QUÉBEC INC. ....	1984 12 19	Iberville
2312-0561 2312-0561 QUÉBEC INC. ....	1984 12 19	Iberville
2312-0579 2312-0579 QUÉBEC INC. ....	1984 12 19	Iberville
2312-0587 2312-0587 QUÉBEC INC. ....	1984 12 19	Iberville
2312-0629 2312-0629 QUÉBEC INC. ....	1984 12 20	Montréal
2312-0637 2312-0637 QUÉBEC INC. ....	1984 12 20	Montréal
2312-0645 2312-0645 QUÉBEC INC. ....	1984 12 20	Saint-Hyacinthe
2312-0652 2312-0652 QUÉBEC INC. ....	1984 12 20	Saint-Hyacinthe
2312-0660 2312-0660 QUÉBEC INC. ....	1984 12 20	Saint-Hyacinthe
2312-0678 2312-0678 QUÉBEC INC. ....	1984 12 20	Saint-Hyacinthe
2312-0702 2312-0702 QUÉBEC INC. ....	1984 12 21	Montréal
2312-0736 2312-0736 QUÉBEC INC. ....	1984 12 21	Montréal
2313-2244 2313-2244 QUÉBEC INC. ....	1984 11 29	Labelle
2314-0122 2314-0122 QUÉBEC INC. ....	1985 01 01	Québec
2314-0130 2314-0130 QUÉBEC INC. ....	1984 12 17	Québec
2314-0148 2314-0148 QUÉBEC INC. ....	1984 12 17	Québec
2314-0270 2314-0270 QUÉBEC INC. ....	1984 12 18	Beauharnois
2314-0288 2314-0288 QUÉBEC INC. ....	1984 12 18	Rimouski

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2314-0338 2314-0338 QUÉBEC INC. ....	1984 12 18	Rimouski
2314-0346 2314-0346 QUÉBEC INC. ....	1984 12 31	Roberval
2314-0379 2314-0379 QUÉBEC INC. ....	1984 12 18	Montréal
2314-0387 2314-0387 QUÉBEC INC. ....	1984 12 18	Montréal
2314-0395 2314-0395 QUÉBEC INC. ....	1984 12 17	Bedford
2314-0411 2314-0411 QUÉBEC INC. ....	1984 12 18	Montréal
2314-0478 2314-0478 QUÉBEC INC. ....	1984 12 19	Montréal
2314-0486 2314-0486 QUÉBEC INC. ....	1984 12 19	Beauce
2314-0494 2314-0494 QUÉBEC INC. ....	1984 12 19	Québec
2314-0510 2314-0510 QUÉBEC INC. ....	1984 12 17	Longueuil
2314-0528 2314-0528 QUÉBEC INC. ....	1984 12 18	Bedford
2314-0536 2314-0536 QUÉBEC INC. ....	1984 12 18	Bedford
2314-0544 2314-0544 QUÉBEC INC. ....	1984 12 18	Bedford
2314-0551 2314-0551 QUÉBEC INC. ....	1984 12 18	Bedford
2314-0569 2314-0569 QUÉBEC INC. ....	1984 12 18	Bedford
2314-0577 2314-0577 QUÉBEC INC. ....	1984 12 18	Saint-Hyacinthe
2314-0585 2314-0585 QUÉBEC INC. ....	1984 12 18	Saint-François
2314-0593 2314-0593 QUÉBEC INC. ....	1984 12 18	Saint-François
2314-0791 2314-0791 QUÉBEC INC. ....	1984 12 17	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2314-0866 2314-0866 QUÉBEC INC. ....	1984 12 18	Richelieu
2314-0957 2314-0957 QUÉBEC INC. ....	1984 12 19	Montréal
2314-0999 2314-0999 QUÉBEC INC. ....	1984 12 19	Joliette
2314-2052 2314-2052 QUÉBEC INC. ....	1984 12 18	Kamouraska
2314-2060 2314-2060 QUÉBEC INC. ....	1984 12 18	Kamouraska
2314-2078 2314-2078 QUÉBEC INC. ....	1984 12 18	Kamouraska
2314-2086 2314-2086 QUÉBEC INC. ....	1984 12 18	Kamouraska
2314-2136 2314-2136 QUÉBEC INC. ....	1984 12 18	Gaspé
2314-2144 2314-2144 QUÉBEC INC. ....	1984 12 18	Gaspé
2314-2151 2314-2151 QUÉBEC INC. ....	1984 12 18	Gaspé
2314-2219 2314-2219 QUÉBEC INC. ....	1984 12 18	Québec
2314-2243 2314-2243 QUÉBEC INC. ....	1984 12 19	Alma
2314-2250 2314-2250 QUÉBEC INC. ....	1984 12 18	Saint-François
2314-2268 2314-2268 QUÉBEC INC. ....	1984 12 18	Montréal
2314-2300 2314-2300 QUÉBEC INC. ....	1984 12 18	Saint-François
2314-2359 2314-2359 QUÉBEC INC. ....	1984 12 19	Longueuil
2314-2367 2314-2367 QUÉBEC INC. ....	1984 12 19	Montréal
2314-2417 2314-2417 QUÉBEC INC. ....	1984 12 18	Saint-Hyacinthe
2314-2466 2314-2466 QUÉBEC INC. ....	1984 12 19	Abitibi

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2314-2474 2314-2474 QUÉBEC INC. ....	1984 12 18	Saint-François
2314-2482 2314-2482 QUÉBEC INC. ....	1984 12 18	Québec
2314-2623 2314-2623 QUÉBEC INC. ....	1984 12 19	Québec
2314-2631 2314-2631 QUÉBEC INC. ....	1984 12 19	Québec
2314-2672 2314-2672 QUÉBEC INC. ....	1984 12 20	Montréal
2314-2698 2314-2698 QUÉBEC INC. ....	1984 12 20	Saint-Hyacinthe
2314-2714 2314-2714 QUÉBEC INC. ....	1984 12 20	Abitibi
2314-2763 2314-2763 QUÉBEC INC. ....	1984 12 20	Beauce
2314-2771 2314-2771 QUÉBEC INC. ....	1984 12 20	Drummond
2314-2789 2314-2789 QUÉBEC INC. ....	1984 12 20	Drummond
2314-2805 2314-2805 QUÉBEC INC. ....	1984 12 20	Chicoutimi
2314-2821 2314-2821 QUÉBEC INC. ....	1984 12 20	Québec
2314-2839 2314-2839 QUÉBEC INC. ....	1984 12 20	Abitibi
2314-2920 2314-2920 QUÉBEC INC. ....	1984 12 20	Roberval
2314-2938 2314-2938 QUÉBEC INC. ....	1984 12 20	Roberval
2314-2953 2314-2953 QUÉBEC INC. ....	1984 12 20	Beauce
2314-2961 2314-2961 QUÉBEC INC. ....	1984 12 20	Québec
2314-2987 2314-2987 QUÉBEC INC. ....	1984 12 20	Beauharnois
2314-3035 2314-3035 QUÉBEC INC. ....	1984 12 19	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2314-3043 2314-3043 QUÉBEC INC. ....	1984 12 20	Montréal
2314-3050 2314-3050 QUÉBEC INC. ....	1984 12 20	Montréal
2314-3068 2314-3068 QUÉBEC INC. ....	1984 12 20	Chicoutimi
2314-3118 2314-3118 QUÉBEC INC. ....	1984 12 20	Abitibi
2314-3217 2314-3217 QUÉBEC INC. ....	1984 12 18	Saint-François
2314-3225 2314-3225 QUÉBEC INC. ....	1984 12 18	Saint-Hyacinthe
2314-3233 2314-3233 QUÉBEC INC. ....	1984 12 18	Saint-Hyacinthe
2314-3308 2314-3308 QUÉBEC INC. ....	1984 12 20	Abitibi
2314-3316 2314-3316 QUÉBEC INC. ....	1984 12 20	Québec
2314-3357 2314-3357 QUÉBEC INC. ....	1984 12 20	Montréal
2314-3365 2314-3365 QUÉBEC INC. ....	1984 12 20	Montréal
2314-3373 2314-3373 QUÉBEC INC. ....	1984 12 20	Montréal
2314-3381 2314-3381 QUÉBEC INC. ....	1984 12 20	Saint-Maurice
2314-3415 2314-3415 QUÉBEC INC. ....	1984 12 21	Chicoutimi
2314-3431 2314-3431 QUÉBEC INC. ....	1984 12 21	Montréal
2314-3449 2314-3449 QUÉBEC INC. ....	1984 12 21	Montréal
2314-3456 2314-3456 QUÉBEC INC. ....	1984 12 21	Québec
2314-3464 2314-3464 QUÉBEC INC. ....	1984 12 21	Québec
2314-3530 2314-3530 QUÉBEC INC. ....	1984 12 21	Saint-François

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2314-3605 2314-3605 QUÉBEC INC. ....	1984 12 21	Saint-François
2314-3613 2314-3613 QUÉBEC INC. ....	1984 12 21	Saint-François
2314-3621 2314-3621 QUÉBEC INC. ....	1984 12 21	Saint-François
2314-3639 2314-3639 QUÉBEC INC. ....	1984 12 21	Saint-François
2314-3647 2314-3647 QUÉBEC INC. ....	1984 12 27	Québec
2314-3654 2314-3654 QUÉBEC INC. ....	1984 12 27	Saint-François
2314-3662 2314-3662 QUÉBEC INC. ....	1984 12 27	Québec
2314-3670 2314-3670 QUÉBEC INC. ....	1984 12 27	Québec
2314-3753 2314-3753 QUÉBEC INC. ....	1984 12 21	Roberval
2314-3787 2314-3787 QUÉBEC INC. ....	1984 12 27	Beauce
2314-3795 2314-3795 QUÉBEC INC. ....	1984 12 27	Québec
2314-3928 2314-3928 QUÉBEC INC. ....	1984 12 28	Montréal
2314-3985 2314-3985 QUÉBEC INC. ....	1984 12 21	Montréal
2314-4009 2314-4009 QUÉBEC INC. ....	1984 12 28	Montréal
2314-4017 2314-4017 QUÉBEC INC. ....	1984 12 28	Montréal
2314-4025 2314-4025 QUÉBEC INC. ....	1984 12 28	Montréal
2314-4033 2314-4033 QUÉBEC INC. ....	1984 12 28	Montréal
2314-4041 2314-4041 QUÉBEC INC. ....	1984 12 28	Montréal
2314-4058 2314-4058 QUÉBEC INC. ....	1984 12 28	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2314-4074 2314-4074 QUÉBEC INC. ....	1984 12 28	Montréal
2314-4082 2314-4082 QUÉBEC INC. ....	1984 12 28	Montréal
2314-4512 2314-4512 QUÉBEC INC. ....	1984 12 28	Montréal
2314-5006 2314-5006 QUÉBEC INC. ....	1984 12 19	Chicoutimi
2314-5345 2314-5345 QUÉBEC INC. ....	1984 12 20	Saint-François
2314-5352 2314-5352 QUÉBEC INC. ....	1984 12 20	Saint-François
2314-5360 2314-5360 QUÉBEC INC. ....	1984 12 20	Saint-François
2314-5378 2314-5378 QUÉBEC INC. ....	1984 12 20	Saint-François
2314-5386 2314-5386 QUÉBEC INC. ....	1984 12 20	Saint-François
2314-5394 2314-5394 QUÉBEC INC. ....	1984 12 20	Saint-François
2314-5402 2314-5402 QUÉBEC INC. ....	1984 12 20	Saint-François
2314-5410 2314-5410 QUÉBEC INC. ....	1984 12 20	Saint-François
2314-5428 2314-5428 QUÉBEC INC. ....	1984 12 20	Saint-François
2314-5436 2314-5436 QUÉBEC INC. ....	1984 12 20	Saint-François
2314-5444 2314-5444 QUÉBEC INC. ....	1984 12 20	Saint-François
2314-5451 2314-5451 QUÉBEC INC. ....	1984 12 20	Saint-François
2314-5469 2314-5469 QUÉBEC INC. ....	1984 12 20	Saint-François
2314-5477 2314-5477 QUÉBEC INC. ....	1984 12 20	Saint-François
2314-5485 2314-5485 QUÉBEC INC. ....	1984 12 20	Saint-François

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2314-5493 2314-5493 QUÉBEC INC. ....	1984 12 20	Saint-François
2314-5501 2314-5501 QUÉBEC INC. ....	1984 12 20	Saint-François
2314-5519 2314-5519 QUÉBEC INC. ....	1984 12 20	Saint-François
2314-5527 2314-5527 QUÉBEC INC. ....	1984 12 20	Saint-François
2314-5535 2314-5535 QUÉBEC INC. ....	1984 12 20	Saint-François
2314-5543 2314-5543 QUÉBEC INC. ....	1984 12 20	Québec /
2314-5550 2314-5550 QUÉBEC INC. ....	1984 12 20	Saint-François
2314-5568 2314-5568 QUÉBEC INC. ....	1984 12 20	Saint-François
2314-5576 2314-5576 QUÉBEC INC. ....	1984 12 20	Saint-François
2314-5584 2314-5584 QUÉBEC INC. ....	1984 12 20	Abitibi
2314-5592 2314-5592 QUÉBEC INC. ....	1984 12 20	Alma
2314-5600 2314-5600 QUÉBEC INC. ....	1984 12 20	Saint-François
2314-5618 2314-5618 QUÉBEC INC. ....	1984 12 21	Montréal
2314-5626 2314-5626 QUÉBEC INC. ....	1984 12 21	Montréal
2314-5634 2314-5634 QUÉBEC INC. ....	1984 12 21	Montréal
2314-5642 2314-5642 QUÉBEC INC. ....	1984 12 21	Montréal
2314-5659 2314-5659 QUÉBEC INC. ....	1984 12 21	Montréal
2314-5667 2314-5667 QUÉBEC INC. ....	1984 12 21	Chicoutimi
2314-5675 2314-5675 QUÉBEC INC. ....	1984 12 21	Chicoutimi

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2314-5683 2314-5683 QUÉBEC INC. ....	1984 12 21	Chicoutimi
2314-5691 2314-5691 QUÉBEC INC. ....	1984 12 21	Chicoutimi
2314-5709 2314-5709 QUÉBEC INC. ....	1984 12 21	Chicoutimi
2314-5717 2314-5717 QUÉBEC INC. ....	1984 12 21	Montréal
2314-5725 2314-5725 QUÉBEC INC. ....	1984 12 21	Saint-Hyacinthe
2314-5923 2314-5923 QUÉBEC INC. ....	1984 12 27	Québec
2314-5980 2314-5980 QUÉBEC INC. ....	1984 12 27	Roberval
2314-6285 2314-6285 QUÉBEC INC. ....	1984 12 27	Montréal
2314-6293 2314-6293 QUÉBEC INC. ....	1984 12 27	Bedford
2314-6301 2314-6301 QUÉBEC INC. ....	1984 12 27	Terrebonne
2314-6376 2314-6376 QUÉBEC INC. ....	1984 12 21	Longueuil
2314-6384 2314-6384 QUÉBEC INC. ....	1984 12 21	Montréal
2314-6392 2314-6392 QUÉBEC INC. ....	1984 12 21	Laval
2314-6400 2314-6400 QUÉBEC INC. ....	1984 12 21	Terrebonne
2314-6418 2314-6418 QUÉBEC INC. ....	1984 12 21	Terrebonne
2314-6566 2314-6566 QUÉBEC INC. ....	1984 12 28	Beauce
2314-3191 AEROSPEC INC. ....	1985 01 01	Beauce
2314-0445 AGENCE DE SERVICES B.B.D.T. INC. ....	1984 12 19	Montréal
2314-0627 LES ALIMENTS SANTAL INC. SANTAL FOODS INC.	1984 12 17	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2314-0734 LES AMBULANCES DE LA GATINEAU INC. ....	1984 12 18	Labelle
2314-3266 ANDRÉ E. TARDIF INC. ....	1984 12 19	Terrebonne
2314-2276 L'ASSOMPTION ASPHALTE INC. ....	1984 12 18	Joliette
2314-5048 LES ASSURANCES RODRIGUE & ROY INC. ....	1984 12 19	Beauce
2314-0320 ASTRAL ÉQUIPEMENTS ORTHOPÉDIQUES INC. ....	1984 12 18	Québec
2314-0312 ASTRAL INVESTISSEMENTS INC. ....	1984 12 18	Québec
2314-5998 ATELIER MAÎTRE PIERRE INC. ....	1984 12 21	Québec
2314-6004 AUBERGE DU ROY DE DESCHAMBAULT (1984) INC. ....	1984 12 21	Québec
2314-6269 AUBERGE MONT HAM-SUD INC. ....	1984 12 27	Saint-François
2314-6533 L'AUTOMASSON INC. ....	1984 12 27	Montréal
2314-2870 LES AUTOMOBILES 625 INC. ....	1984 12 20	Richelieu
2314-0452 A. VIDAL (1984) INC. ....	1984 12 19	Iberville
2314-2664 BAR LA DISTINGAIE INC. ....	1984 12 20	Montréal
2314-2896 LES BARDEAUX BEAUCERONS INC. ....	1984 12 20	Beauce
2314-0460 BENOIT DROLET TRANSPORT INC. ....	1984 12 19	Terrebonne
2314-2508 BILLYARDZ INC. ....	1984 12 19	Montréal
2314-0981 BOISERIES D.L. INC. ....	1984 12 19	Saint-Maurice
2314-0973 BOUCHERIE CORMIER INC. ....	1984 12 19	Gaspé
2314-2946 BOUTIQUE DU VOYAGE JANINE (1984) INC. ....	1984 12 20	Roberval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2314-2441 BOUTIQUE LA COURSE À PIED INC. ....	1984 12 13	Québec
2314-6335 BOUTIQUE MODE L'ARACHIDE INC. ....	1984 12 21	Québec
2314-0197 BOUTIQUE TRISTAN ET ISEUT (STE-FOY) INC.	1984 12 14	Montréal
2313-8803 BOUTOUR EXCAVATION LTÉE .....	1984 12 14	Rouyn-Noranda
2314-3993 CAMIONNAGE C. GRONDIN INC. ....	1984 12 21	Terrebonne
2314-3902 CAMPING GIROUX (1984) INC. ....	1984 12 27	Québec
2312-8267 CARRIÈRE ST-GEORGES INC. ....	1984 11 19	Beauce
2314-6327 CENTRE DU MEUBLE DE LA FRONTIÈRE INC. ....	1984 12 27	Beauce
2314-6111 CENTRE DU PNEU LUPIEN INC. ....	1984 12 21	Longueuil
2314-2425 CENTRE HORTICOLE 4 SAISONS (1984) INC. ....	1984 12 19	Longueuil
2314-3332 CÉRAMIQUE JEAN-GUY BÉLANGER INC. ....	1985 01 01	Québec
2314-0429 CHALET BIGUÉ DU LAC LA FERME INC. ....	1984 12 18	Abitibi
2314-2201 «CLUB DE PLACEMENTS SELECTS» C.P.S. INC.	1985 01 03	Montréal
2314-3571 CLUB VIDÉO L'IMAGERIE INC. ....	1984 12 18	Labelle
2314-3712 COLLIN, ROY & ASSOCIÉS INC. ....	1984 12 19	Longueuil
2313-7706 COMPACTEURS D & L (1984) INC. ....	1984 12 14	Québec
2314-3589 COMPAGNIE DE GESTION DE LA SUCCESSION E. DUPONT INC.	1984 12 19	Québec
2314-2284 COMPAGNIE DE GESTION DÉRY & ROUSSEAU INC.	1984 12 18	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2314-0676 COMPAGNIE DE GESTION M. DOUCET INC. ....	1984 12 14	Saint-Hyacinthe
2314-5055 CONSTRUCTION A. GOULET INC. ....	1984 12 19	Drummond
2314-3480 CONSTRUCTION BERNARD & SIMARD INC. ....	1984 12 17	Longueuil
2314-2540 CONSTRUCTION BOLDUC ET ROUILLARD INC. ....	1984 12 18	Saint-François
2314-2326 CONSTRUCTION J.G. CHOUINARD INC. ....	1984 12 19	Beauharnois
2314-0882 CONSTRUCTION LEMAY ET FRÈRES INC. ....	1984 12 18	Québec
2314-0239 LES CONSTRUCTIONS ÉNERGIE PLUS INC. ....	1984 12 14	Iberville
2314-2334 LES CONSTRUCTIONS G. BOURGEOIS INC. ....	1984 12 18	Terrebonne
2314-2524 LES CONSTRUCTIONS G.M. LABONTÉ INC. ....	1984 12 19	Québec
2314-3704 LES CONSULTANTS DU QUARTIER INC. ....	1984 12 27	Montréal
2314-0874 CRÉATIONS JEAN-LOU INC. ....	1984 12 18	Québec
2314-5154 LES CRÉATIONS RONIC, (1984) INC. ....	1984 12 20	Laval
2314-0809 DENIS BOULET MEUBLES INC. ....	1984 12 12	Saint-François
2314-2730 DENIS LINTEAU INC. ....	1984 12 20	Montréal
2314-0643 DENIS MOISAN & ASSOCIÉS INC. ....	1984 12 17	Montréal
2314-0262 DENIS TARDIF AMEUBLEMENT INC. ....	1984 12 18	Québec
2314-5253 DENTIGESCO INC. ....	1984 12 20	Beauce
2314-3951 DÉPANNEUR L.V. INC. ....	1984 12 21	Longueuil
2314-5139 LE DÉPANNEUR SERGE-RAYMOND INC. ....	1984 12 18	Hull

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2314-2029 DESIGN FOCUS (1984) INC. ....	1984 12 18	Montréal
2314-3290 DESIMAR INC. ....	1984 12 20	Terrebonne
2314-3779 DISTRIBUTEURS Y.C. DUVAL INC. ....	1984 12 21	Québec
2314-0965 DOMAINE DES APPALACHES INC. ....	1985 01 01	Saint-François
2314-0635 DORIS DICKNER INC. ....	1984 12 17	Kamouraska
2314-2011 DUGUAY ET POIRIER LTÉE ....	1984 12 14	Gaspé
2314-5121 DYNACHEM INC. ....	1984 12 18	Montréal
2314-3860 ÉCOLE DE CONDUITE BEAUPORT INC. ....	1985 02 01	Québec
2314-5147 ENTREPRISE DE SOUDURE RICHARD BOUCHER INC. ....	1985 01 01	Quebec
2314-0726 ENTREPRISES CASTELGAR INC. ....	1984 12 18	Montréal
2314-0361 LES ENTREPRISES CIR-MARC INC. ....	1984 12 17	Terrebonne
2314-0205 LES ENTREPRISES DE CLIMATISATION ET CHAUFFAGE ANDRÉ BOUCHER LTÉE	1984 12 12	Longueuil
2314-5915 LES ENTREPRISES F. THÉRIAULT INC. ....	1984 12 18	Montréal
2312-0611 LES ENTREPRISES JACQUES COURNOYER INC. ....	1984 12 21	Richelieu
2314-3696 LES ENTREPRISES JEAN-PIERRE BOURBONNAIS INC. ....	1984 12 21	Joliette
2314-6475 LES ENTREPRISES J.L. GILBERT INC. ....	1984 12 27	Beauce
2314-5022 LES ENTREPRISES J.N.M. & G. PAQUET INC. ....	1984 12 19	Rimouski
2314-2045 LES ENTREPRISES MORIN & RIOUX INC. ....	1984 12 18	Kamouraska

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2314-5899 LES ENTREPRISES MULTIPLES GOLIATH INC. ....	1984 12 18	Montréal
2314-3092 LÈS ENTREPRISES M.F. NORMANDEAU INC. ....	1984 12 20	Québec
2314-2102 ENTRETIEN GÉNÉRAL GRAN-BIEN INC. ....	1984 12 17	Bedford
2314-3019 ÉPICERIE AQUEDUC INC. ....	1984 12 19	Québec
2314-6129 ÉPICERIE FLORENT LACHANCE INC. ....	1984 12 21	Roberval
2314-0833 ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ TRANS-CANADIEN INC.	1984 12 12	Montréal
2314-3027 ÉQUIPEMENTS INDUSTRIELS D & S INC. ....	1984 12 19	Québec
2314-3555 ÉQUIPEMENTS SÉGUIN & FRÈRES INC. ....	1984 12 20	Beauharnois
2314-5162 ÉVAL INC. ....	1984 12 20	Montréal
2314-5238 LES EXCAVATIONS M. BOIVIN INC. ....	1984 12 20	Chicoutimi
2314-2557 EXPO-CONCEPT LTÉE ....	1984 12 19	Québec
2314-3894 FERME DE VOLAILLES MÉTRO (1984) INC. <i>METRO POULTRY FARM (1984) INC.</i>	1984 12 21	Terrebonne
2314-3761 FERME FLAVIEN INC. ....	1984 12 21	Québec
2314-6046 FERME J. & R. CARRIER INC. ....	1984 12 27	Beauce
2314-6525 FERME UNITED (1984) INC. <i>UNITED FARM (1984) INC.</i>	1984 12 21	Terrebonne
2314-2706 GARAGE BEAUPORT (1984) INC. ....	1984 12 20	Québec
2314-5873 GARAGE BERTRAND LACOSTE INC. ....	1984 12 19	Saint-Hyacinthe
2314-2003 GARAGE BRUNEAU INC. ....	1984 12 14	Saint-Hyacinthe

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2314-3548 GARAGE DENIS BEAUDET INC. ....	1984 12 20	Québec
2314-0072 GARAGE MAURICE BERNIER INC. ....	1984 12 14	Chicoutimi
2314-6038 GARAGE PAUL BÉLAND INC. ....	1984 12 27	Trois-Rivières
2314-6319 GARAGE PAUL FORTIN INC. ....	1984 12 27	Québec
2314-2813 GARDERIE L'OASIS ENFANTIN INC. ....	1984 12 19	Québec
2314-0924 GESTION ANDRÉ DARVEAU INC. ....	1984 12 14	Québec
2314-5014 GESTION BRECOR INC. ....	1984 12 19	Québec
2314-2342 GESTION D.G.M. INC. ....	1984 12 18	Kamouraska
2314-3183 GESTION EUGÈNE VEILLEUX INC. ....	1984 12 20	Beauce
2314-3720 GESTION FENEBEC INC. ....	1984 12 19	Beauce
2314-6350 GESTION FIL-BER INC. ....	1984 12 27	Montréal
2314-3514 GESTION FORANO INC. ....	1984 12 20	Frontenac
2314-3076 GESTION GERMAIN LAURENCE LTÉE ....	1984 12 20	Laval
2314-3084 GESTION GILLES LAURENCE LTÉE ....	1984 12 20	Laval
2314-3167 GESTION GUY LESSARD INC. ....	1984 12 20	Beauce
2314-0940 GESTION G. LABOISSONNIÈRE INC. ....	1984 12 18	Québec
2314-2433 GESTION G. POGGI INC. ....	1984 12 19	Montréal
2314-6137 GESTION IMMOBILIÈRE H.C.A. INC. ....	1984 12 21	Longueuil
2314-3175 GESTION IRÉNÉE POIRIER INC. ....	1984 12 20	Beauce

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2314-2193 GESTION JAFRAN INC. ....	1984 12 17	Chicoutimi
2314-5089 GESTION J. CLÉMENT HOULE INC. ....	1984 12 19	Québec
2312-6337 GESTION J.L.C. INC. ....	1984 11 15	Iberville
2314-2128 GESTION J.M.P. COULOMBE INC. ....	1984 12 18	Gaspé
2314-5105 GESTION J.P. GIGUÈRE INC. ....	1984 12 19	Québec
2314-2375 GESTION LANO INC. ....	1984 12 19	Trois-Rivières
2314-5113 GESTION LUCIEN FOURNIER INC. ....	1984 12 19	Québec
2314-0916 GESTION MARCEL DARVEAU INC. ....	1984 12 14	Québec
2314-5840 GESTION MINICASE INC. ....	1984 12 20	Drummond
2314-3001 GESTION MONJELI INC. ....	1984 12 19	Québec
2314-2227 GESTION MONT-CARL INC. ....	1984 12 12	Montréal
2313-8696 GESTION M.N. BÉGIN INC. ....	1984 12 17	Beauce
2314-2995 GESTION NICOPLASTIE INC. ....	1984 12 19	Trois-Rivières
2314-0908 GESTION PAUL-EUGÈNE PERRON INC. ....	1984 12 14	Québec
2314-3688 GESTION PIERRE LAROCQUE INC. ....	1984 12 21	Drummond
2314-2656 GESTION PIERRE PAQUIN INC. ....	1984 12 18	Trois-Rivières
2314-5857 GESTION PIERRE PELLETIER INC. ....	1984 12 20	Drummond
2314-5030 GESTION RICHARD PELLETIER LTÉE ....	1984 12 19	Kamouraska
2314-6426 GESTION ROBERT GOYETTE INC. ....	1984 12 21	Beauharnois

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2314-5220 GESTION ROBERT LEDOUX INC. ....	1984 12 20	Longueuil
2314-5246 GESTION RONIC INC. ....	1984 12 20	Iberville
2314-3803 GESTION RO-NO LTÉE ....	1984 12 27	Arthabaska
2314-2607 GESTION R. AMPLEMAN INC. ....	1984 12 19	Québec
2314-0692 GESTION SERGE CHALIFOUR INC. ....	1984 12 18	Québec
2314-2383 GESTION SERJOFRANC INC. ....	1984 12 19	Trois-Rivières
2314-3886 GESTION STEDANY INC. ....	1984 12 21	Bedford
2314-2599 GESTION STE-ADELE INC. ....	1984 12 19	Montréal *
2314-6558 GESTION VERISA INC. ....	1984 12 28	Beauce
2312-0694 GESTION YVES LAROCQUE INC. ....	1984 12 21	Drummond
2314-5204 LES GESTIONS ACHILLE GRAUSS INC. ....	1984 12 20	Joliette
2314-3498 GESTIONS GUY BUSSIÈRE INC. ....	1984 12 18	Bedford
2314-5196 LES GESTIONS RAYMOND VALLIÈRES INC. ....	1984 12 20	Laval
2314-6145 GRAND-PRÉ AUTOS LTÉE ....	1984 12 21	Hull
2314-3100 GRAPHIQUES TRH CANADA INC. TRH GRAPHICS CANADA INC.	1984 12 20	Montréal
2314-5956 LE GROUPE CASTONGUAY INC. ....	1984 12 19	Saint-François
2314-0932 LE GROUPE YAMASKA INC. ....	1984 12 18	Saint-Hyacinthe
2314-3738 GROUPE OMNIBUS INC. ....	1984 12 21	Québec
2314-2177 HUILES F.T. INC. ....	1984 12 12	Saguenay

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2314-6343 ICI INTERVENTIONS CLINIQUES EN INFORMATIQUE INC.	1985 01 04	Chicoutimi
2314-3258 LES IMMEUBLES MARCEL & CÉCILE INC. ....	1984 12 19	Labelle
2314-2185 INFORMATIQUE DE GESTION IGAME INC. ....	1984 12 13	Québec
2314-6459 INFO-CDGEC INC. ....	1984 12 21	Longueuil
2314-0718 LES INNOVATIONS DE BEAUTÉ CHAPSKA INC. ....	1984 12 18	Laval
2314-5097 LES INVESTISSEMENTS CODÈRE-DOIRON INC. ....	1984 12 19	Bedford
2314-0601 JEAN CÔTÉ INC. ....	1984 12 17	Drummond
2312-0686 JHERALTEX INC. ....	1984 12 20	Montréal
2314-0684 JUS DE FRUITS FLORÉAL (1984) INC. ....	1984 12 13	Longueuil
2313-8704 J.D. IMPORTATIONS INC. ....	1984 12 18	Québec
2314-0403 J.L. PARENT ASSURANCES LTÉE ....	1985 01 01	Beauce
2314-2169 J.M. LÉPINE & ASSOCIÉS INC. ....	1984 12 18	Longueuil
2314-2037 J.M. THIBEAULT NOUVEAUTÉS INC. ....	1984 12 17	Chicoutimi
2314-0783 J.R. GILLES RICHARD INC. ....	1984 12 17	Saguenay
2314-3423 KAMUZE INC. ....	1984 12 21	Beauce
2314-5212 LAQUERRE PONTIAC BUICK INC. ....	1984 12 20	Québec
2314-3597 LAURENTIDES SNACCO INC. ....	1984 12 20	Laval
2314-3969 LAVE-AUTO LINDA INC. ....	1984 12 21	Longueuil
2314-4066 LÉCO CHAUSSURES INC. ....	1984 12 21	Mingan

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2314-3977 LIBRE-SERVICE LINDA INC. ....	1984 12 21	Longueuil
2314-0171 LINGERIE ROMÉO BOIVIN INC. ....	1984 12 17	Québec
2314-3282 LORIPAGE INC. ....	1984 12 20	Beauharnois
2314-2847 LOUISE PRIMEAU & ASSOCIÉS INC. ....	1984 12 20	Montréal
2314-3746 M T L ÉQUIPEMENT DE RESTAURANT LTÉE ....	1984 12 21	Montréal
2314-5931 MAGNUM 1984 INC. ....	1984 12 17	Montréal
2314-3472 LES MARAÎCHERS P.A. COUSINEAU & FILS INC. ....	1984 12 18	Beauharnois
2314-2904 MARCHÉ DU FLEURISTE F.B. INC. ....	1984 12 20	Chicoutimi
2314-2888 MARINE AVENTURE INC. ....	1984 12 20	Montréal
2312-8432 MARLEM LTÉE ....	1984 11 19	Bedford
2314-3340 MAXIVENT INC. ....	1985 01 01	Québec
2314-6442 MCBEG INC. ....	1984 12 21	Longueuil
2314-3811 MEUBLES SERVANT INC. ....	1984 12 27	Gaspé
2314-0213 MICRO GESTION M B INC. ....	1984 12 18	Québec
2314-0304 MICRO-SERVICES CHAUDIÈRE-ETCHEMIN INC. ....	1984 12 17	Beauce
2314-0437 MOBILIER ANGÈLE INC. ....	1984 12 17	Hull
2314-0858 NADON, LEMAY, GRIMARD INC. ....	1984 12 18	Laval
2314-0742 NETTOYEURS MARIE-FRANCE & CLAUDE INC. ....	1984 12 20	Beauharnois
2314-2110 NORMAND PERRON TRANSPORT INC. ....	1984 12 17	Terrebonne

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2314-0502 NYCTEA INC. ....	1984 12 19	Québec
2314-5071 N. DALLAIRE AUTO INC. ....	1984 12 31	Montréal
2314-2235 LES PEINTURES ROLAND THIBAULT INC. ....	1984 12 18	Québec
2314-2722 LES PHOTOCOPIES G.F. INC. ....	1984 12 20	Québec
2314-0254 PIÈCES D'AUTOS J.L.M. INC. ....	1984 12 18	Gaspé
2314-2748 PIERRE VILLENEUVE INC. ....	1984 12 20	Montréal
2314-2573 PLACEMENT ET GESTION DU QUÉBEC INC. ....	1984 12 19	Montréal
2314-0668 PLACEMENTS ANDRÉ HAINS INC. ....	1984 12 14	Québec
2314-5949 LES PLACEMENTS DENIS CASTONGUAY INC. ....	1984 12 19	Saint-François
2314-6277 LES PLACEMENTS DENIS LATULIPPE INC. ....	1984 12 27	Laval
2314-6020 PLACEMENTS DOMASYL INC. ....	1984 12 27	Roberval
2314-0700 LES PLACEMENTS ENRICK INC. ....	1984 12 18	Chicoutimi
2314-3845 PLACEMENTS GASTON GAUDET INC. ....	1984 12 21	Joliette
2314-2318 PLACEMENTS GEDANIE INC. ....	1984 12 18	Chicoutimi
2314-2979 PLACEMENTS IMMOBILIERS MARIN INC. ....	1984 12 20	Montréal
2314-3399 LES PLACEMENTS IMMOBILIERS R.O.P. INC. ....	1984 12 20	Montréal
2314-5972 LES PLACEMENTS JEAN-YVES CASTONGUAY INC. ....	1984 12 19	Saint-François
2314-0825 PLACEMENTS LA ROSE D'OR INC. ....	1984 12 12	Saint-Hyacinthe
2314-2615 LES PLACEMENTS LA SAPINIÈRE INC. ....	1984 12 19	Beauce

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2314-3944 PLACEMENTS LEMAY NADON INC. ....	1984 12 21	Laval
2314-0296 LES PLACEMENTS LINA FORTIER INC. ....	1984 12 18	Mingan
2314-0163 LES PLACEMENTS LISE ROY INC. ....	1984 12 17	Québec
2314-0155 LES PLACEMENTS LISETTE ROY INC. ....	1984 12 17	Québec
2314-0064 LES PLACEMENTS MARC GLADU INC. ....	1984 12 14	Saint-Hyacinthe
2314-5964 LES PLACEMENTS MARIO CASTONGUAY INC. ....	1984 12 19	Saint-François
2314-2409 LES PLACEMENTS M.G.E.C. INC. ....	1984 12 19	Iberville
2314-5170 LES PLACEMENTS M.R.M. INC. ....	1984 12 20	Québec
2314-0759 LES PLACEMENTS NORJAC INC. ....	1984 12 20	Joliette
2314-0650 PLACEMENTS NORMAND LAPIERRE INC. ....	1984 12 14	Longueuil
2314-3522 PLACEMENTS POINTE SUD INC. ....	1984 12 20	Gaspé
2314-2854 LES PLACEMENTS RAYMOND DRAGON INC. ....	1984 12 20	Longueuil
2314-5188 LES PLACEMENTS REYNALD FARLEY INC. ....	1984 12 20	Montréal
2314-5907 PLACEMENTS R.L.P.E.C. INC. ....	1984 12 18	Drummond
2314-3407 PLACEMENTS SOHO INC. ....	1984 12 20	Québec
2314-3837 PLACEMENTS Y.-T. GAUDET INC. ....	1984 12 21	Québec
2314-3506 PLAGESTAR INC. ....	1984 12 20	Laval
2314-6251 LES PLASTIQUES HI-TECH INC. ....	1984 12 27	Iberville
2314-2565 PLOMBERIE FERNAND BÉLANGER INC. ....	1985 01 01	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2314-3126 PNEUDIS (CHICOUTIMI) INC. ....	1984 12 20	Montréal
2314-5063 LES PNEUS INTER-QUÉBEC INC. ....	1985 01 31	Saint-Hyacinthe
2314-0221 PORTES ET CHASSIS J.C. COULOMBE INC. ....	1984 12 12	Joliette
2314-2862 PRIMO LITHO INC. ....	1984 12 20	Montréal
2314-6434 LES PRODUCTIONS MODULATION INC. ....	1984 12 21	Montréal
2314-2755 PROLIN INC. ....	1984 12 20	Terrebonne
2314-2532 QUINCAILLERIE CASCADE INC. ....	1984 12 18	Saint-Maurice
2314-2680 QUINCAILLERIE P.A. CASTONGUAY & FILS INC. ....	1984 12 20	Saguenay
2314-2797 RECYCLAGES MAXIMA LTÉE ....	1984 12 20	Québec
2314-6012 RELAIS NORD DES ÎLES INC. ....	1984 12 21	Gaspé
2314-3274 REMOVATION INC. ....	1984 12 20	Chicoutimi
2314-2581 RESTAURANT SHERBROOKE CENTRE INC. ....	1984 12 19	Saint-François
2314-6467 RITA R. GIROUX, MARCHANDE DE FLEURS INC. ....	1984 12 21	Montréal
2314-2391 ROBERT BOUTHILLIER MUSIQUE INC. ....	1984 12 19	Montréal
2314-6087 ROGER PORLIER LIBRE SERVICE INC. ....	1984 12 21	Saint-Hyacinthe
2314-6053 R. GAGNON CONSTRUCTION INC. ....	1984 12 21	Chicoutimi
2314-3134 R.T.S. GUÉRIN INC. ....	1984 12 19	Témiscamingue
2314-6517 SCOBUS INC. ....	1984 12 21	Iberville
2314-3829 SECRÉTARIAT MINEFO INC. ....	1984 12 21	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2314-3209 SERGE ROY INC. ....	1984 12 20	Montréal
2314-3241 SERVICE D'ALARME P.R. INC. ....	1984 12 19	Québec
2314-0841 LES SERVICES ADMINISTRATIFS INCOGESTA INC. ....	1984 12 12	Bedford
2314-3852 SOLOVIDÉO INC. ....	1984 12 21	Montréal
2314-6103 SOUDURE MOBILE MONT-JOLI INC. ....	1984 12 21	Rimouski
2314-6541 STAPORC INC. ....	1984 12 21	Saint-François
2314-2094 STYLE ET AMBIANCE DE FRANCE INC. ....	1984 12 18	Québec
2314-0890 SUPER MARCHÉ AUX PUCES CURÉ-POIRIER INC.	1984 12 15	Longueuil
2314-6095 LES TIGRES DU FORAGE À DIAMANTS INC. ....	1984 12 21	Abitibi
2314-2292 TOURCOM INC. ....	1984 12 18	Trois-Rivières
2314-3910 TRANSPORT BERNARD BONNEAU & FILS INC. ....	1984 12 27	Saint-Hyacinthe
2314-0619 TRANSPORT ROBERT PICARD INC. ....	1984 12 17	Longueuil
2314-0353 UMACS QUÉBEC INC. ....	1984 12 18	Laval
2314-2490 VENTILATION YAMASKA INC. ....	1984 12 19	Bedford
2314-2516 LE VOITURIER J.C. INC. ....	1984 12 19	Québec
2314-6368 V.L. INDUSTRIEL INC. ....	1984 12 21	Richelieu
2314-6079 YAMACOM INC. ....	1984 12 21	Saint-Hyacinthe

*L'inspecteur général des  
institutions financières,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD

**Délivrance d'un certificat de continuation**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1229-2454 ADERA CONSTRUCTION INC. ....	1971 12 15	1984 12 21	
1462-9679 AGENCE DE SÉCURITÉ FORTIN INC. ...	1975 11 07	1984 12 21	FORTIN INVESTIGATION ET SÉCURITÉ DU QUÉBEC INC.
1130-7857 ALCOLAC LTÉE .....	1960 02 24	1984 12 19	
1231-7079 ALUMINIUM G.I.T. LTÉE .....	1970 09 18	1984 12 10	
1337-1190 AMEUBLEMENTS FILIATRAULT INC. ...	1973 06 29	1984 12 18	
1360-1315 LES ATELIERS BEAUCHEMIN INC. ....	1974 11 16	1984 12 14	
1196-5225 ATLAS PRECISION WORKS CO. INC. ...	1970 03 09	1984 12 20	TRAVAUX DE PRÉCISION ATLAS INC. ATLAS PRECISION WORKS CO. INC.
1359-2316 AUTO RÉAL MÉNARD LTÉE .....	1974 09 19	1984 12 18	
1476-6604 AUTOBUS ROLAND LEDUC INC. ....	1977 04 18	1984 12 18	
1235-4247 AVERY, LAFRENIÈRE, ROBIDOUX & ASSOCIÉS INC.	1971 03 24	1984 12 20	
1637-5446 A. ROUSSEAU, ENTREPRENEUR GÉNÉRAL INC.	1979 07 10	1984 12 20	
1115-0323 BALLIN INC. ....	1946 08 06	1984 12 19	
1468-6471 LES BEIGNES MARQUIS INC. ....	1976 07 21	1984 12 20	
1166-6716 BÉTON A. B. INC. ....	1966 02 17	1984 12 21	
1188-2859 BÉTON DYNAMIQUE LTÉE .....	1966 10 14	1984 12 21	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1222-5215 BÉTON TROIS-RIVIÈRES INC. ....	1972 03 10	1984 12 21	
1363-5552 BONBONS LAURENTIDES INC. ....	1975 05 15	1984 12 20	LES INVESTISSEMENTS RENÉ LECLERC INC.
1466-7992 BOUTIQUE BON PIED BEL OEIL INC. ...	1976 05 05	1984 12 18	
1145-2273 BRUNO BÉNARD INC. ....	1963 08 01	1984 12 19	
1252-6307 BUREAU D'ÉVALUATION DE QUÉBEC INC.	1965 12 17	1984 12 20	
1472-3167 CAFÉ ST-HONORÉ INC. ....	1976 12 14	1984 12 21	
1241-2342 CANARDS DU LAC BROME LIMITÉE ...	1938 05 04	1984 12 17	
1118-6863 THE CARLETON PRESS, LIMITED .....	1959 04 22	1984 12 19	LES PRESSES CARLETON LTÉE
1243-9535 CAVE DON JUAN INC. ....	1965 11 09	1984 12 18	
1137-8320 CENTRE ÉDUCATIF ET CULTUREL INC.	1956 06 30	1984 12 13	
1127-7548 CHAS. A. LACASSE LTÉE .....	1968 04 04	1984 12 14	
1332-3845 CHAUSSURES GEO. GAGNON INC. ....	1973 06 01	1984 12 21	
1291-3620 CIMENT RO-NO LTÉE .....	1962 12 28	1984 12 27	
1181-7533 CLERMONT GRENIER INC. ....	1963 12 27	1984 12 20	
1125-0438 CLÔTURES BEL-AIR LTÉE .....	1962 06 29	1984 12 17	CLÔTURES BEL-AIR LTÉE BEL-AIR FENCE LTD.
1240-6062 COURONNE MEAKINS INC. ....	1968 09 10	1984 12 18	
1476-3247 DÉPANNEUR GALERIES SAMSON INC.	1977 04 06	1984 12 18	LES ENTREPRISES ARMAND LEMIEUX INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1472-1096 LES ENTREPRISES BÉLANGER & PRUD'HOMME INC.	1976 12 08	1984 12 18	
1355-8747 ENTREPRISES LUSSIER & FILS INC. ....	1974 04 17	1984 12 18	
1334-4973 ÉPICERIE JACQUES-CARTIER INC. ....	1973 01 18	1984 12 14	
1249-5024 EXCAVATIONS CÔTÉ INC. ....	1971 02 04	1984 12 18	
1165-3672 E. TREMBLAY & FILS LIMITÉE .....	1963 11 04	1984 12 19	
1127-2697 E.A. MEUNIER & FILS LTÉE .....	1964 04 30	1984 12 18	
1191-2466 FER ORNEMENTAL B & P INC. ....	1970 02 04	1984 12 18	
1174-1485 GARAGE DE NORANDA INC. ....	1947 12 30	1984 12 14	
1463-5262 GESTION VIBEC INC. ....	1975 12 10	1984 12 17	
1131-5231 GORDON BATTAH LTÉE .....	1948 08 09	1984 12 27	
1471-2079 GUY R. BOUDREAU INC. ....	1976 11 29	1984 12 20	
1134-9750 G. GAZAILLE, CONSTRUCTION INC. ...	1959 08 17	1984 12 20	
1347-6304 LES HABITATIONS TECHNIQUES H.C. LTÉE	1972 06 20	1984 12 18	
1125-3572 LES HUILES NORCO LIMITÉE .....	1953 07 23	1984 12 14	
1125-2350 LES HUILES TURCOTTE LIMITÉE .....	1954 02 27	1984 12 14	
1466-9444 LES IMMEUBLES CARRÉ CENTRE-VILLE D'ALMA INC.	1976 05 11	1984 12 17	
1358-9346 LES INDUSTRIES GEORGES DESCHÈNES LTÉE	1974 09 03	1984 12 20	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1214-0331 LES INDUSTRIES STE-ANNE DE LA ROCHELLE INC.	1971 07 29	1984 12 19	
1628-3418 INTER-SEPT, INC. ....	1978 07 17	1984 12 20	
1284-6846 LES INVESTISSEMENTS SOLING CIE LTÉE	1964 12 11	1984 12 20	
1637-3102 ISOLATION CLERMONT INC. ....	1979 06 27	1984 12 18	
1267-7944 JACK VINCELLI INC. ....	1956 04 20	1984 12 20	
1111-1093 JAY-GUR IMPORT INC. ....	1959 12 17	1984 12 20	
1200-5617 JEAN-BAPTISTE PELLETIER & FILS INC.	1966 09 16	1984 12 27	
1237-0185 JEAN-GUY BEAUCHEMIN INC. ....	1970 11 20	1984 12 21	
1169-2464 JEAN-PAUL DUMAIS INC. ....	1961 12 07	1984 12 20	
1123-9415 JOSEPH L. LAMBERT INC. ....	1963 05 08	1984 12 20	
1178-3750 JOS. BOUCHARD AUTOMOBILES LTÉE	1961 12 07	1984 12 20	
1230-7658 J.A. TÊTU LTÉE ....	1971 03 08	1984 12 27	
1199-0355 KINGSTON BYERS INC. ....	1970 03 16	1984 12 20	
1221-8574 LAURENTIAN SUN & SNOW RESORTS INC.	1971 03 18	1984 12 17	LES ENTREPRISES DE GESTION POI-QUIN INC.
1103-2687 LILY SIMON INC. ....	1963 02 18	1984 12 18	
1155-9283 LOCATION D'AUTOS, CAMIONS CITADELLE INC.	1950 04 13	1984 12 20	LOCATION BARRÉ INC. BARRÉ DRIVE YOURSELF INC.
1362-2980 LOCATION LEDUC INC. ....	1975 03 10	1984 12 18	CITERNE-XPERT INC. TANK-XPERT INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1220-2131 LOUIS-PHILIPPE DUPUY INC. ....	1968 02 01	1984 12 20	
1361-1660 MAISONS MOBILES BEAUCE LTÉE .....	1975 01 10	1984 12 18	
1201-9402 MANUFACTURE FRAMECO LTÉE .....	1970 08 27	1984 12 17	
1636-2865 MARCHÉ DE L'ABATTOIR LASALLE INC.	1979 05 14	1984 12 19	
1159-0411 MCNEIL FLEURISTE INC. ....	1964 03 19	1985 01 01	LES PLACEMENTS ROBERT MCNEIL INC.
1337-2362 MÉCANIQUE KINGSTON INC. ....	1972 10 04	1984 12 20	
1167-6475 MÉGANTIC MÉTAL LIMITÉE .....	1965 01 04	1984 12 17	
1469-2099 MERCERIE CHEZ JOEY INC. ....	1976 08 12	1984 12 18	
1218-8579 MÉTAL F.C. RIVARD LTÉE .....	1971 06 15	1984 12 19	PLACEMENTS F. & C. RIVARD INC.
1626-1083 MEUBLES LE PANTOUFLARD INC. ....	1978 05 05	1984 12 19	
1138-4120 MONTY & FRÈRES LTÉE .....	1950 07 20	1984 12 18	
1363-6519 MOTEL ALTITUDE INC. ....	1975 05 30	1984 12 14	
1124-2492 MYLE'S INC. ....	1961 02 27	1984 12 19	
1369-1068 LES PLACEMENTS WESTCLIFF LTÉE ...	1974 07 24	1984 12 18	
1136-7356 PRODUITS FERRO CIE LTÉE .....	1963 03 20	1984 12 20	
1632-6647 PRODUITS FORESTIERS GÉNÉRAUX LIMITÉE	1979 01 01	1984 12 20	
1109-6088 PRODUITS FRANÇAIS LTÉE .....	1953 12 11	1984 12 19	
1221-1090 PRODUITS HYDRAULIQUES DE VARENNES INC.	1972 02 25	1984 12 18	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1364-4075 LES PRODUITS J.S. INC. ....	1975 06 27	1984 12 21	
1176-1699 PROVINCIAL MUFFLERS LTD. ....	1964 04 06	1984 12 17	SILENCIEUX PROVINCIAL LTÉE
1334-2829 LES QUINCAILLERIES J.A. ROY INC. ...	1973 01 29	1984 12 17	
1328-3999 R. RAYMOND & ASSOCIÉS LTÉE .....	1965 10 25	1984 12 18	
1253-9409 SALLE DE QUILLES CHAMPION INC. ..	1960 05 04	1984 12 18	
1473-2358 SICAB LTÉE .....	1977 01 18	1984 12 18	
1335-9773 SOCIÉTÉ D'ADMINISTRATION LES GUÉRETS INC.	1973 01 17	1984 12 19	
1638-1972 TAPIS WICKHAM INC. ....	1979 08 13	1984 12 20	GESTION GUY CLOUTIER INC.
1118-2185 TERRASSEMENT AHUNTSIC INC. ....	1965 07 12	1984 12 19	
1331-8142 LES USINES MÉTALLURGIQUES DE BLACK LAKE LTÉE	1973 05 30	1984 12 21	LES USINES MÉTALLURGIQUES (USIMET) INC.
1294-4468 VIEUBEC INC. ....	1972 05 15	1984 12 18	PRODUCTIONS NIDA INC.
1470-7541 VISITES TOURISTIQUES FEUILLE D'ÉRABLE INC.	1976 10 13	1984 12 21	

**Délivrance d'un certificat de fusion**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2314-2912 2314-2912 QUÉBEC INC. ....	VAL MARTIN TV DISTRIBUTION INC. SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE GREEN-FIELD PARK INC. LES ENTREPRISES VAL MARTIN INC. 2311-5439 QUÉBEC INC.	1984 12 20	Longueuil
2314-3142 CANAC-MARQUIS GRENIER LTÉE	CANAC-MARQUIS GRENIER LTÉE BAPTISTE TOUCHATOU INC.	1985 01 01	Québec
2314-5865 EBM SOLIS INC. ....	ÉQUIPEMENTS DE BUREAU MASKOUTAIN INC. LIBRAIRIE RICHER-SOLIS INC.	1985 01 01	Saint-Hyacinthe
2314-0189 LES ENTREPRISES MICHEL AUGER INC.	B.A. AUTO INC. IMMEUBLES M. AUGER INC. AUTOBUS SCOLAIRES DE LÉVIS INC.	1985 01 01	Québec
2314-3324 LES IMMEUBLES BAROMÈTRE INC.	LES IMMEUBLES BAROMÈTRE INC. LES IMMEUBLES GICANE INC. LES IMMEUBLES DEUX MILLE CENT INC. IMMEUBLE LE MIRABEAU INC.	1984 12 31	Montréal
2314-3563 IMMEUBLES TURRET INC. TURRET REALTIES INC.	IMMEUBLES TURRET INC. COMPAGNIE DE CONSTRUCTION DE VILLE ÉMARD INC.	1984 12 20	Montréal
2314-2458 MIROIRS LAURIER LTÉE .....	MERCICO INC. MIROIRS LAURIER LTÉE	1984 12 31	Québec
2314-3159 MORIN, FORTIN, SAMSON & ASSOCIÉS LTÉE	MORIN, FORTIN, SAMSON & ASSOCIÉS LTÉE GESTION SAMSON & MORIN INC. 2151-4120 QUÉBEC INC.	1985 01 01	Beauce

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2314-2649 LES PLACEMENTS MICHEL LA-FRANCE LTÉE	LES PLACEMENTS MICHEL LA-FRANCE LTÉE LA COMPAGNIE DE GESTION RENÉ LAFRANCE INC.	1985 01 01	Laval

*L'inspecteur général des institutions financières,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD

16

### Délivrance d'un certificat de modification

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2149-3408 2149-3408 QUÉBEC INC. ....	1982 12 23	1984 12 14	du capital-actions
2149-8613 2149-8613 QUÉBEC INC. ....	1982 12 30	1984 12 21	des dispositions
2149-8613 2149-8613 QUÉBEC INC. ....	1982 12 30	1984 12 21	du capital-actions
2153-4466 2153-4466 QUÉBEC INC. ....	1983 03 29	1984 12 18	1) de la dénomination sociale: SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE 475 ST-CHARLES INC. 2) du district: Longueuil
2153-8491 2153-8491 QUÉBEC INC. ....	1983 04 07	1984 12 21	du capital-actions
2156-1055 2156-1055 QUÉBEC INC. ....	1983 06 01	1984 12 17	de la dénomination sociale: SOCIÉTÉ D'ADMINISTRATION DES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ BUCCALE (S.A.P.S.B.) INC.
2158-2390 2158-2390 QUÉBEC INC. ....	1983 07 18	1984 12 19	de la dénomination sociale: ALIMENTATION PERCY CARPENTIER INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2163-4605 2163-4605 QUÉBEC INC. ....	1983 12 07	1984 12 21	de la dénomination sociale: ÉTIQUETTE & BILLET MILLER (1984) LTÉE MILLER LABEL & TICKET (1984) LTD.
2169-9640 2169-9640 QUÉBEC INC. ....	1984 05 09	1984 12 17	de la dénomination sociale: CENTRE DE RÉNOVATION ROULEAU (1984) INC.
2172-5312 2172-5312 QUÉBEC INC. ....	1984 07 12	1984 12 17	du district: Arthabaska
2310-7519 2310-7519 QUÉBEC INC. ....	1984 09 27	1985 01 01	de la dénomination sociale: JACQUES & FRÈRE (1985) INC.
2310-8111 2310-8111 QUÉBEC INC. ....	1984 10 02	1984 12 17	de la dénomination sociale: TAPIS DÉCOR LAFRANCE & FRÈRES INC.
2310-9507 2310-9507 QUÉBEC INC. ....	1984 10 09	1984 12 27	1) de la dénomination sociale: WILLIAM J. TUCKER INC. 2) du district: Montréal
2311-0893 2311-0893 QUÉBEC INC. ....	1984 10 11	1984 12 18	1) de la dénomination sociale: CENTRE DE DÉCORATION JULIEN INC. 2) du district: Saint-Maurice
2311-2303 2311-2303 QUÉBEC INC. ....	1984 10 12	1985 01 01	de la dénomination sociale: McNEIL FLEURISTE (1985) INC.
2311-6536 2311-6536 QUÉBEC INC. ....	1984 10 23	1984 12 20	1) de la dénomination sociale: DISTRIBUTIONS YVANCO INC. 2) du district: Saint-Hyacinthe
2311-7898 2311-7898 QUÉBEC INC. ....	1984 10 31	1984 12 19	du district: Hull
2311-7914 2311-7914 QUÉBEC INC. ....	1984 10 31	1984 12 19	du district: Saint-François
2312-2443 2312-2443 QUÉBEC INC. ....	1984 11 01	1984 12 13	de la dénomination sociale: DION MOTO INC.
2313-0198 2313-0198 QUÉBEC INC. ....	1984 11 22	1984 12 18	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2313-0206 2313-0206 QUÉBEC INC. ....	1984 11 22	1984 12 17	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES D-COL INC.
2313-2780 2313-2780 QUÉBEC INC. ....	1984 11 30	1984 12 21	1) de la dénomination sociale: DÉPANNEUR LEMOYNE INC. 2) du district: Abitibi
2313-2806 2313-2806 QUÉBEC INC. ....	1984 11 30	1984 12 17	1) de la dénomination sociale: CENTRE SPORTIF ORFORD INC. 2) du district: Saint-François
2313-2814 2313-2814 QUÉBEC INC. ....	1984 11 30	1984 12 19	du district: Labelle
2313-2970 2313-2970 QUÉBEC INC. ....	1984 11 30	1984 12 19	du district: Laval
2313-8175 2313-8175 QUÉBEC INC. ....	1984 12 17	1984 12 19	du district: Joliette
2313-8654 2313-8654 QUÉBEC INC. ....	1984 12 17	1984 12 19	du district: Québec
1647-4165 ALARME PRÉVENTIVE OMNITRON INC.	1980 09 04	1984 12 18	du capital-actions
2151-2504 A. VIDAL INC. ....	1983 02 08	1984 12 19	de la dénomination sociale: PATIO VIDAL INC.
1249-0413 BISCUITS LIDO (1981) INC. ....	1963 05 03	1984 12 14	du capital-actions
1167-4017 LES BOISERIES PLESSIS, LTÉE .....	1956 12 18	1984 12 20	1) du capital-actions 2) des dispositions
1332-5147 CANAM MANAC INC. ....	1973 07 18	1984 12 20	1) du capital-actions 2) des dispositions
1365-2987 CHAGNON (1975) LTÉE .....	1975 05 05	1985 01 01	1) du capital-actions 2) du nombre des administrateurs: minimum: 2 maximum: 10
2165-0429 COMPAGNIE DE GESTION ITAMAR INC.	1983 12 21	1984 12 20	du capital-actions
2165-0411 COMPAGNIE DE GESTION PIELIN INC.	1983 12 21	1984 12 20	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2157-4249 LA COMPAGNIE DE GESTION TÉTREAU, LTÉE	1983 06 30	1984 12 13	de la dénomination sociale: GESTION MARIELLE TOUSIGNANT INC.
1844-4505 CONAGRI INC. ....	1981 03 19	1984 12 21	1) du capital-actions 2) des dispositions
2310-0274 CONFECTIONS CLAUDE DUCHESNEAU INC.	1984 09 11	1984 12 20	de la dénomination sociale: MARCEL LÉGARÉ AGENT MANUFACTURIER INC.
1179-2546 COOKSHIRETEX INC. ....	1949 12 06	1984 12 14	1) du capital-actions 2) des dispositions
1851-2350 LA CORPORATION DU GROUPE LA LAURENTIENNE	1981 10 08	1984 12 20	du capital-actions
1509-1101 LES COURTIERS S.P. INC. ....	1977 11 30	1984 12 18	de la dénomination sociale: LES CUISINES DU CHEF INC.
1286-3551 DÉVELOPPEMENTS TOURAINÉ LTÉE ..	1969 03 13	1984 12 21	du capital-actions
2159-7216 ÉLECTRONIQUE L.D. INC. ....	1983 09 08	1984 12 17	1) du capital-actions 2) des dispositions
1855-3032 LES ENTREPRISES A & G PRÉVOST INC.	1982 02 25	1984 12 14	du district: Montréal
1472-1096 LES ENTREPRISES BÉLANGER & PRUD'HOMME INC.	1976 12 08	1984 12 18	de la dénomination sociale: LES TRANSPORTS J. BÉLANGER INC.
2163-1882 LES ENTREPRISES BELLEMA INC. ....	1983 11 30	1984 12 21	du capital-actions
1140-3789 LES ENTREPRISES DE TRAVAUX COMMON LTÉE	1951 07 12	1984 12 19	du capital-actions
2153-4839 ÉPICERIE PIERRE FORTIN INC. ....	1983 03 30	1984 12 18	de la dénomination sociale: PIERRE FORTIN & FILS INC.
2168-1325 EXCAVATIONS R. COUET INC. ....	1984 03 27	1984 12 27	de la dénomination sociale: ATELIER D'USINAGE LOUIS COUET INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2166-6417 FERME PHILIDOR INC. ....	1984 02 23	1984 12 14	du capital-actions
1167-4025 FORANO INC. ....	1882 12 26	1984 11 15	1) de la dénomination sociale: 1167-4025 QUÉBEC INC. 2) du district: Montréal
1852-5733 FOURNITURE DU ST-LAURENT INC. ....	1981 11 24	1984 12 28	de la dénomination sociale: 1852-5733 QUÉBEC INC.
2149-4646 GÉRARD PARIZEAU, LTÉE .....	1983 01 01	1984 12 27	du capital-actions
1262-7667 GERPATEC INC. ....	1971 08 23	1984 12 21	du capital-actions
1638-6617 GESTION FAMIGER INC. ....	1979 09 06	1984 12 21	du capital-actions
1176-3075 GESTION G & O CÔTÉ INC. ....	1968 02 23	1984 12 17	1) du capital-actions 2) des dispositions
1849-4955 GESTION GISÈLE BOUCHER INC. ....	1981 08 17	1984 12 14	1) de la dénomination sociale: TOMAGEP INC. 2) du capital-actions 3) des dispositions
1861-8561 GESTION GROUPE SAMSON INC. ....	1982 09 29	1984 12 21	1) du capital-actions 2) des dispositions
1848-7587 GESTION G.P. INC. ....	1981 07 24	1984 12 14	du district: Montréal
1849-8873 GROUPE T.S. INC. ....	1981 08 28	1984 12 20	du capital-actions
2173-4173 LES HABITATIONS CO-HAB LEBOURGNEUF INC.	1984 08 07	1984 12 27	de la dénomination sociale: LES VILLAS LEBOURGNEUF INC.
1177-4551 HARRICANA MÉTAL, INC. ....	1961 07 10	1984 12 19	du capital-actions
1116-5560 HENDERSON, BARWICK INC. ....	1922 03 28	1984 12 27	du capital-actions
1462-4001 LES IMMEUBLES B.G.S. INC. ....	1975 10 07	1984 12 19	du capital-actions
1526-5517 IMMEUBLES RAYMOND RODRIGUE INC.	1972 05 18	1984 12 20	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2158-1137 IMPORTATIONS KEYSTONE INC. ....	1983 08 01	1984 12 28	1) du capital-actions 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 8
2169-4211 LES IMPRIMERIES FRANC-BERT INC. ...	1984 04 26	1984 12 20	1) de la dénomination sociale: LIBRAIRIE CHALIFOUX & GAUTHIER INC. 2) des dispositions
1331-5767 LES INDUSTRIES PREMCOR INC. ....	1973 04 06	1984 12 18	1) du capital-actions 2) des dispositions
1845-9479 INTRASOL INC. ....	1981 04 29	1984 12 20	du capital-actions
1292-9790 JACQUES & FRÈRE LIMITÉE .....	1956 02 02	1985 01 01	de la dénomination sociale: LES PLACEMENTS LUCIEN JACQUES INC.
1476-1530 JEAN-CLAUDE FLEURY INC. ....	1977 03 31	1984 12 28	1) du capital-actions 2) des dispositions
1237-0185 JEAN-GUY BEAUCHEMIN INC. ....	1970 11 20	1984 12 21	du capital-actions
1174-8738 J. EMERY LAVERGNE INC. ....	1966 02 02	1984 12 27	du capital-actions
1157-6378 KOMO CONSTRUCTION INC. ....	1962 12 19	1984 12 20	du capital-actions
1165-3813 LAVAL FORTIN LTÉE .....	1957 07 02	1984 12 19	du capital-actions
1330-5719 LOCATION BROSSARD INC. ....	1973 03 30	1984 12 21	des dispositions
1853-6300 LUMAX INC. ....	1981 12 31	1984 12 27	du capital-actions
1630-1277 NADEAU, LEHOUX ET SIMARD LTÉE ..	1978 09 28	1984 12 18	de la dénomination sociale: NADEAU, LEHOUX & ASS. LTÉE
1842-2998 NESTOR BAR. B.Q. - MOTEL - GAZ BAR INC.	1981 01 12	1984 12 18	de la dénomination sociale: NESTOR BAR. B.Q.-MOTEL INC.
1841-9010 PAUL MARTIN INC. ....	1980 12 31	1984 12 21	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1255-8201 PIÈCES D'AUTOMOBILES J.E. POIRIER INC.	1967 09 28	1984 12 17	du capital-actions
1505-7516 PIERRE ÉMERY INC. ....	1976 11 25	1984 12 21	du capital-actions
2313-5676 LES PISCINES & PATIOS DU QUÉBEC INC.	1984 12 05	1984 12 21	1) du capital-actions 2) des dispositions
1855-3248 LES PLACEMENTS A. & D. DUPONT INC.	1982 02 26	1984 12 19	du capital-actions
2163-9190 LES PLACEMENTS FLORENT CASTONGUAY INC.	1983 12 15	1984 12 19	du capital-actions
2163-9018 LES PLACEMENTS RAYMOND CASTONGUAY INC.	1983 12 15	1984 12 19	1) du capital-actions 2) des dispositions
2163-9208 LES PLACEMENTS RAYNA INC. ....	1983 12 15	1984 12 19	du capital-actions
1505-0073 LES PLACEMENTS YVON NADEAU INC.	1976 09 17	1984 12 13	du capital-actions
1140-1080 PLOMBERIE YVON NADEAU INC. ....	1967 05 08	1984 12 13	du capital-actions
1841-9184 PLOURDOTO INC. ....	1981 01 01	1984 12 19	du capital-actions
1143-5989 PREMCOR LIMITÉE ....	1954 10 18	1984 12 18	1) du capital-actions 2) des dispositions
2150-9310 LES PRODUITS B.E.M. INC. ....	1983 02 14	1984 12 19	1) du capital-actions 2) du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 10
2167-2951 RADIX II (CANADA) INC. ....	1984 03 08	1984 12 18	de la dénomination sociale: GESTION NOTREM INC.
1177-3660 RÉJEAN THIBAUT AUTOMOBILES INC.	1968 12 31	1984 12 18	du capital-actions
1176-5252 R. VAILLANCOURT ET FILS LTÉE .....	1964 04 10	1984 12 18	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1646-0636 SOCADRIX (QUÉBEC) INC. ....	1980 07 11	1984 12 27	du capital-actions
1864-0227 SOCIÉTÉ DE GESTION FREPAS INC. ....	1982 12 06	1984 12 21	du capital-actions
2169-1951 SOCIÉTÉ DE GESTION LIONEL J. LANDRY INC.	1984 04 25	1984 12 18	du capital-actions
1843-1171 SOCIÉTÉ DE GESTION M.P.B. INC. ....	1981 02 06	1984 12 14	de la dénomination sociale: PARENT, BOND, INC.
2169-1944 SOCIÉTÉ DE GESTION PIERRE C. PAQUETTE INC.	1984 04 25	1984 12 18	du capital-actions
1357-5758 SOCIÉTÉ DE GESTION ROGER FAUTEUX LTÉE	1974 07 03	1984 12 21	du capital-actions
1305-0927 SOCIÉTÉ DE MANUTENTION DE MARCHANDISES EN VRAC - SOMAVRAC INC.	1963 05 01	1984 12 17	du capital-actions
2166-8207 SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE VALQUIN INC.	1984 02 28	1984 12 18	du district: Longueuil
1633-7842 SOPA INC. ....	1979 02 16	1984 12 19	du capital-actions
1220-5902 STE-FOY TOYOTA INC. ....	1972 02 15	1984 12 27	du capital-actions
1285-7496 TASSÉ & ASSOCIÉS, LIMITÉE ....	1967 05 30	1984 12 21	1) du capital-actions 2) des dispositions
1285-8593 TEKNIKA INC. ....	1957 01 10	1984 12 21	du capital-actions
1109-6229 LES TEXTILES HAMIL LTÉE ....	1960 01 22	1984 12 18	du capital-actions
1281-5627 VALISES JETSTREAM INC. ....	1960 11 08	1984 12 21	du capital-actions
2172-8548 VIGILOG INC. ....	1984 07 19	1984 12 27	1) du capital-actions 2) des dispositions

*L'inspecteur général des  
institutions financières.*  
JEAN-MARIE BOUCHARD

## Compagnies (Partie III) — Loi sur les

### Lettres patentes

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2312-3532 L'ABC DES RELEVAILLES DE ST-FÉLICIEN .....	1984 12 19	Saint-Félicien
2312-0249 ACCÉLÉRATION RIVE-SUD .....	1984 12 19	Greenfield Park
2311-4143 ACTION-PARTAGE DE WINDSOR .....	1984 12 27	Windsor
2313-9553 AMICALE DES RETROUVAILLES 20 ANS .....	1984 12 20	Montréal
2312-7962 L'ARCHERIE D'AUTEUIL INC. ....	1984 12 20	Laval
2311-1636 ASSOCIATION DE VOLLEY-BALL DE LA MAURICIE	1984 12 18	675, Côte Richelieu, app. 8, Trois-Rivières-Ouest
2312-3607 ASSOCIATION DES ACCIDENTÉS CÉRÉBRO-VASCULAIRES OU TRAUMATISÉS CRÂNIENS DE L'ESTRIE	1984 12 19	Sherbrooke
2311-7211 L'ASSOCIATION DES INVENTEURS DE L'ESTRIE .....	1984 12 19	Danville
2313-3036 ASSOCIATION GRANDIR .....	1984 12 19	14, rue Saint-François, Saint-Romuald
2313-9322 L'ASSOCIATION LES ROULEAU D'AMÉRIQUE .....	1984 12 19	190, avenue Royale, Saint-Laurent, Québec
2313-9561 ASSOCIATION QUÉBÉCOISE POUR L'AQUICULTURE (AQUA)	1984 12 21	Sainte-Foy
2312-7707 LES ATELIERS WABAKIN INC. ....	1984 12 19	La Sarre
2311-1164 L'AUTONHOMMIE, CENTRE DE RESSOURCES SUR LA CONDITION MASCULINE (QUÉBEC) INC.	1984 12 19	248, Principale est, Saint-Étienne, Lévis
2313-4273 LES AUXILIAIRES BÉNÉVOLES DU CENTRE D'ACCUEIL DE LOUISEVILLE INC.	1984 12 27	181, Choisy, Louiseville

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2311-1230 A.K.A. LA SOUPIÈRE SALE .....	1984 12 19	4080, Wellington, app. 6, Verdun
2312-7061 LES BÉNÉVOLES DE SAINT-THOMAS DIDYME .....	1984 12 27	Saint-Thomas-Didyme
2313-3390 BUREAU DE PARRAINAGE CIVIQUE RÉGION STE-THERÈSE, ST-EUSTACHE	1984 12 27	Sainte-Thérès, Terrebonne
2312-7830 LE CAMP «L'ÉCOLE BUISSONNIÈRE» .....	1984 12 19	130, Le Carrefour, Fermont
2312-7715 CARREFOUR DES ARTS ET DES SCIENCES C.A.S. INC.	1984 12 19	Communauté Urbaine de Montréal
2172-1600 CENTRE COLOMBIEN DE L'ASSOMPTION INC. ....	1984 12 27	330, rue St-Jacques, L'Assomption
2312-7905 CENTRE PÉDAGOGIQUE NICOLAS ET STÉPHANIE INC.	1984 12 27	127, boulevard l'Assomption, Repentigny
2311-1313 CERCLE DES FERMIÈRES, ST-MALACHIE .....	1984 12 19	Saint-Malachie, Beauce
2313-4463 LA CHAMBRE D'IMMEUBLE DE ST-HYACINTHE INC.	1984 12 20	1375, rue Girouard ouest, Saint-Hyacinthe
2313-3200 CHAMPIONNAT DU MONDE FÉMININ DU PENTATHLON MODERNE (MONTRÉAL) 1985, INC. <i>1985 LADIES MODERN PENTATHLON WORLD CHAMPIONSHIP (MONTRÉAL), INC.</i>	1984 12 20	1195, Sherbrooke ouest, Montréal
2313-9496 CLUB BMX DE CHARLESBOURG INC. ....	1984 12 18	7065, boulevard Henri Bourassa, Charlesbourg
2312-3359 CLUB DE COURSE À PIED «KAMI» .....	1984 12 19	2802, boulevard Cournoyer, Tracy
2312-7681 LE COMITÉ D'ALPHA D'ALBANEL .....	1984 12 27	Albanel
2312-3599 CONGRÈS DES ANCIENS DE TECHNIQUES ADMINISTRATIVES DE LIMOILOU	1984 12 27	1950, rue Champfleury, Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2313-9827 ÉCHANGE CULTUREL LES PETITS DÉBROUILLARDS INC.	1984 12 27	155, rue Ste-Christine, Saint-Joseph-de-Beauce
2174-0089 ÉCOLE COMMUNAUTAIRE HASSIDIQUE HASSIDIC COMMUNITY SCHOOL	1984 12 20	5151, Côte Ste-Catherine, bureau 201, Montréal
2313-9439 FESTIVENT INC. ....	1984 12 20	864, rue Commerciale, Saint-Jean-Chrysostôme
2313-3382 FONDATION PIERRE BEAUDRY INC. ....	1984 12 21	18, 4 <sup>e</sup> Avenue, Delson
2169-3445 FONDATION PIERRE FORTIN .....	1984 12 21	Route 132, Grande-Rivière
2312-3888 GROUPE D'ALPHABÉTISATION POPULAIRE DE SEPT-ÎLES (LIRA) INC.	1984 12 27	421, rue Arnaud, Sept-Îles
2314-1138 GROUPE POUR L'ORGANISATION DU COLLOQUE DE L'OFFICE DES SERVICES DE GARDE À L'ENFANCE (G.O.C.)	1984 12 19	201, Place Charles Lemoyne, Longueuil
2313-9264 MAISON 18-25 .....	1984 12 19	452, de Maisonneuve, Sainte-Julie, Verchères
2312-7699 MAISON JEAN BRILLANT VC INC. ....	1984 12 19	3055, rue Delisle, Montréal
2313-4109 MAXIAIDE .....	1984 12 19	278, rue Niquet, Péribonka
2309-7637 MUSÉE ETHNIQUE DE MONTRÉAL .....	1984 12 19	3494, avenue Oxford, Montréal
2312-7228 REGROUPEMENT DES DEVENUS SOURDS DE LA RÉGION DE QUÉBEC INC.	1984 12 18	1550, rue St-Viateur, Charlesbourg-Est
2313-9579 SERVICE DE BÉNÉVOLAT DU CENTRE HOSPITALIER DE VALLEYFIELD INC.	1984 12 20	150, rue St-Thomas, Valleyfield
2310-1470 SERVICE D'AIDE ET DE RÉHABILITATION POUR ALCOOLIQUES ET TOXICOMANES DE MONTRÉAL	1984 12 21	726, rue Saint-Philippe, Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2312-3763 SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE GAGNON .....	1984 12 20	Gagnon
2313-3184 LES TROMPES DE ROUVILLE INC. ....	1984 12 20	Rougemont
2313-9603 ZONE PRODUCTIONS .....	1984 12 27	1573, Mont-Royal est, Montréal

*L'inspecteur général des  
institutions financières,  
JEAN-MARIE BOUCHARD*

16

### Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1237-9509 ASSOCIATION DES CENTRES DE BÉNÉVOLAT DU QUÉBEC ASSOCIATION OF VOLUNTEER BUREAUS OF QUÉBEC	1972 02 01	1984 12 27	de la dénomination sociale: FÉDÉRATION DES CENTRES D'AC- TION BÉNÉVOLE DU QUÉBEC
1635-3161 ASSOCIATION DES LUPIQUES DU QUÉ- BEC INC.	1979 04 09	1984 12 21	1) des objets 2) de la valeur des biens immobiliers
1629-1122 L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC SERPENT INC.	1978 08 15	1984 12 21	des objets
1852-1419 CENTRE AMITIÉ DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE DE LA RÉGION DE L'AMIANTE (C.A.S.I.R.A.)	1982 02 03	1984 12 18	1) des objets 2) des dispositions
1229-9939 CLUB DE L'ÂGE D'OR DE CHAMBLY ..	1970 12 15	1984 12 21	de la valeur des biens immobiliers
1354-6874 CLUB SPORTIF QUATRE PAR QUATRE DE QUÉBEC INC.	1974 03 12	1984 12 27	de la valeur des biens immobiliers

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
2156-7581 FONDATION POUR LES AÎNÉS DE L'OUTAOUAIS	1983 08 01	1984 12 19	1) des objets 2) des dispositions
1469-0390 GARDERIE MINI-FÉE .....	1976 10 12	1984 12 18	de la valeur des biens immobiliers
2155-5735 MA CHAMBRE INC. ....	1983 05 17	1984 12 21	des dispositions
1364-2178 PROSVETA INC. ....	1975 06 18	1984 12 18	du siège social: 1565, Montée Masson, Laval
1847-8875 RESSOURCES MÉDIA INC. ....	1981 06 25	1984 12 21	des dispositions
1478-7774 SOURYA YOGA QUÉBEC INC. ....	1977 06 17	1984 12 27	de la dénomination sociale: FRATERNITÉ BLANCHE UNIVER- SELLE CHAPITRE LAVAL

*L'inspecteur général des  
institutions financières,  
JEAN-MARIE BOUCHARD*

16

## Compagnies (Divers) — Loi sur les

### Changement de dénomination sociale (Article 21)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a approuvé les règlements de changement de dénomination sociale de chacune des corporations suivantes:

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution
2157-1831 ASSOCIATION DES MOTOCYCLISTES VOYAGEURS DE CHIBOUGAMAU INC.	ASSOCIATION DES MOTOTOURISTES DE CHIBOUGAMAU INC.	1983 08 31
1333-3968 BERGORI INC. ....	GESTION A. GODIN INC.	1972 10 11
1116-7335 CENTURY PRODUCTS LTD. ....	PRODUITS CENTURY LTÉE	1966 11 28
1631-9741 LE CONSEIL DE LA GRAVURE DU QUÉBEC INC.	CONSEIL QUÉBÉCOIS DE L'ESTAMPE INC.	1978 12 08

Ancienne  
dénomination sociale  
et sa version

Nouvelle  
dénomination sociale  
et sa version

Date de  
constitution

1478-6842  
TOURS T.F. INC. .... LE TOURISME FRANÇAIS (1984) INC. 1977 06 15

*L'inspecteur général des  
institutions financières,  
JEAN-MARIE BOUCHARD*

16

### Changement de siège social (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a changé son siège social de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouvelle adresse du siège social
1121-1448 DEL LIMITED .....	1963 08 30	2515, rue Lapierre, LaSalle
1474-0591 LES ENTREPRISES M.J.Y. INC. ....	1977 04 05	988, route St-Jean, Saint-Lambert
1355-9919 LES FORAGES CONTACT LTÉE .....	1974 04 24	159, Auger, Saint-Ubalde
1509-0574 GARAGE PAUL PRATTE INC. ....	1977 11 28	578, boulevard Roche, Vaudreuil
1501-8815 LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES ELMOSEV INC.	1976 01 23	Boulevard Curé Labelle, Laval
1638-8415 PRODUITS D'ARCHITECTURE DE QUÉBEC (1979) INC.	1979 09 14	1175, chemin Industriel, Bernières

*L'inspecteur général des  
institutions financières,  
JEAN-MARIE BOUCHARD*

16

**Changement du domicile légal – Établissement ou (Article 32)**

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a établi son domicile légal ou l'a changé de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
2158-1673 PERSONNES ÂGÉES D'ORIGINE HAÏTIENNE (P A O H)	1983 09 20	2235, rue Beaconsfield, Montréal
1170-9813 RICHARD PICHÉ INC. ....	1962 06 06	184, route 138, Cap Santé

*L'inspecteur général des  
institutions financières,  
JEAN-MARIE BOUCHARD*

16

**Changement du nombre d'administrateurs (Article 87)**

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a modifié le nombre de ses administrateurs de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouveau nombre d'administrateurs
2161-3765 ASSOCIATION SPORTIVE MI-RÊVE POUR PERSONNES HANDICAPÉES MINEURES DE MONTRÉAL INC.	1983 10 28	4
1291-5864 CÔTE ST-LUC KOSHER MEAT MARKET INC. ....	1957 12 02	4
1639-1146 PAUL-ÉMILE RIVEST INC. ....	1979 09 28	4
1629-0769 RÉSEAU D'ENTRAIDE À DOMICILE DU TROIS-RIVIÈRES MÉTROPOLITAIN	1978 08 14	11

*L'inspecteur général des  
institutions financières,  
JEAN-MARIE BOUCHARD*

16

**Dissolution (Article 28)**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accepté de dissoudre chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1234-6276 AGENCE IMMOBILIÈRE ASTRA INC. ....	1964 11 24	1985 01 12
1260-7008 LA BOULANGERIE FORTIN LTÉE .....	1955 05 25	1985 01 12
1359-4197 CARREFOUR CHARLESBOURG INC. ....	1974 09 27	1985 01 12
1277-6233 CONSTRUCTION NICO LTÉE .....	1957 12 30	1985 01 12
1377-8485 CORPORATION DE L'INSTITUT DE RADIUM DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL ET DE LA PROVINCE DE QUÉBEC	1926 03 04	1985 01 19
1858-6826 COSMOLAB 2000 (1982) INC. ....	1982 06 10	1985 01 12
1475-5367 GAPRIL INC. ....	1977 03 23	1985 01 19
1848-0269 GESTION BEAU BRUIT INC. ....	1981 06 25	1985 01 12
1466-9865 GESTION SYSTÈME D. INC. ....	1976 05 11	1985 01 12
1504-9059 LES IMMEUBLES E.J.P. INC. ....	1976 09 10	1985 01 12
1333-0998 IMMEUBLES SILANO LTÉE .....	1973 01 11	1985 01 12
1636-2956 LES IMMEUBLES Y.S.A. INC. ....	1979 05 16	1985 01 19
1104-3825 MAISON JACQUELINE LTÉE .....	1968 04 22	1985 01 12
1274-8760 MOTEL MAURICIEN INC. ....	1956 12 17	1985 01 12
1176-4495 NAT SCHWARTZ INC. ....	1952 01 09	1985 01 12
1861-8751 LA NOTE D'OR DE GRANBY INC. ....	1982 09 30	1985 01 19

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1851-7094 RICO-DENT INC. ....	1981 10 22	1985 01 19
1324-5865 TERRAC INC. ....	1962 04 10	1985 01 12
1187-2835 WILFRID RIOUX & FILS INC. ....	1954 08 09	1985 01 12

*L'inspecteur général des  
institutions financières,  
JEAN-MARIE BOUCHARD*

16

### Lettres patentes - Correction des (Article 12)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a autorisé la correction des lettres patentes constituant en corporation:

Dénomination sociale	Date des lettres patentes	Date de correction	Modification
1631-1334 ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS EN SERVICE ADMINISTRATIFS DU QUÉBEC	1983 09 19	1984 12 17	corrigeant la dénomination sociale en celle de: ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS EN SERVICES ADMINISTRATIFS DU QUÉBEC

*L'inspecteur général des  
institutions financières,  
JEAN-MARIE BOUCHARD*

16

**Compagnies étrangères — Loi sur les****Permis de faire affaires**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé un permis de faire affaires aux corporations suivantes:

*Nom de la compagnie **Nom d'emprunt	Date du permis	Nom et adresse de l'agent principal	Adresse du bureau principal
2233-3025 ** 259722 COLOMBIE BRITANNIQUE LTÉE	1984 12 18	Me David Whitney, 620, boulevard Dorchester ouest, bureau 1200, Montréal	2715, rue Louis A. Amos, Lachine
2353-9547 ** LES ENTREPRISES BOTAFUR INC. ..	1984 12 14	Me Carl Therrien, 4220, boulevard St-Martin ouest, Chomedey, Laval	4194, rue Prince Charles, Chomedey, Laval

*L'inspecteur général des  
institutions financières,  
JEAN-MARIE BOUCHARD*

16

**Déclarations des compagnies et sociétés — Loi sur les****Amendement**

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les déclarations de sociétés en commandite suivantes ont été amendées à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Date d'amendement	Lieu du principal établissement
G.D.B.M. SOCIÉTÉ EN COMMANDITE G.D.B.M. AND COMPANY, LIMITED (THE PARTNERSHIP)	1983 07 12	1984 12 28	1200, av. McGill Collège, local 1430, Montréal, H3B 4G7
LA FLÈCHE D'ARGENT SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1984 08 20	1984 12 28	2206, Dorchester ouest, Montréal
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE TERRASSE TURGEON-PERIGNY	1984 10 29	1984 12 27	4365, St-Denis, local 500, Montréal
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE TERRASSE TURGEON-PERIGNY	1984 10 29	1984 12 27	4365, St-Denis, local 500, Montréal
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE TERRASSE TURGEON-PERIGNY	1984 10 29	1984 12 27	4365, St-Denis, local 500, Montréal

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Date d'amendement	Lieu du principal établissement
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE TERRASSE TURGEON-PERIGNY	1984 10 29	1984 12 27	4365, St-Denis, local 500, Montréal

*Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure, district judiciaire de Montréal,*  
CLAUDE LEBEAU

17

### Dissolution

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les déclarations de sociétés en commandite suivantes ont été dissoutes à son bureau:

Raison sociale de la société	Date de dissolution	Lieu du principal établissement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DES APPARTEMENTS DE L'HÔPITAL GÉNÉRAL	1985 01 04	1408, rue Maurice, Thetford Mines, QC G6G 2Z8
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DES APPARTEMENTS DE L'HÔPITAL GÉNÉRAL	1985 01 04	1408, rue Maurice, Thetford-Mines, QC G6G 2Z8

*Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure, district judiciaire de Frontenac,*  
CLAUDE RANCOURT

17

### Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les déclarations de sociétés en commandite suivantes ont été enregistrées à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
DECELLES-BAY, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1984 12 28	5780, av. Decelles, local 320, Montréal
FINGEST & CIE, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE <i>FINGEST &amp; COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP</i>	1984 12 28	2020, Université, local 1544, Montréal
LANTHIER ROYAL SOCIÉTÉ EN COMMANDITE <i>LANTHIER ROYAL, LIMITED PARTNERSHIP</i>	1984 12 28	1255, boul. Laird, local 188, Mont-Royal
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 3400 DAGENAI	1984 12 28	Édifice du Port de Montréal, aile no 2, local 202, Cité-du-Havre
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 3410 DAGENAI	1984 12 28	Édifice du Port de Montréal, aile no 2, local 202, Cité-du-Havre

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 3420 DAGENAI	1984 12 28	Édifice du Port de Montréal, aile no 2, local 202, Cité-du-Havre
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 3430 DAGENAI	1984 12 28	Édifice du port de Montréal, aile no 2, local 202, Cité-du-Havre
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 3440 DAGENAI	1984 12 28	Édifice du port de Montréal, aile no 2, local 202, Cité-du-Havre
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 3450 DAGENAI	1984 12 28	Édifice du port de Montréal, aile no 2, local 202, Cité-du-Havre
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 3460 DAGENAI	1984 12 28	Édifice du port de Montréal, aile no 2, local 202, Cité-du-Havre
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 3470 DAGENAI	1984 12 28	Édifice du port de Montréal, aile no 2, local 202, Cité-du-Havre
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 3480 DAGENAI	1984 12 28	Édifice du port de Montréal, aile no 2, local 202, Cité-du-Havre
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 3490 DAGENAI	1984 12 28	Édifice du port de Montréal, aile no 2, local 202, Cité-du-Havre
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE L'ESTRIE	1984 12 28	200, parc Corot, local 312, Île-des-Soeurs, Verdun
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ERIMEL	1984 12 28	200, parc Corot, local 312, Île-des-Soeurs, Verdun
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE HÔTEL DORCHESTER NO. 2 ENR.	1984 12 28	250A, St-Paul est, local 302, Montréal
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE HOULEM	1984 12 28	200, parc Corot, local 312, Île-des-Soeurs, Verdun
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE 1735 D'AUTEUIL	1984 12 27	8371, Montrichard, Anjou
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE CENTRE 1984	1984 12 27	2001, Université, local 1150, Montréal
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MAURICIENNE	1984 12 28	200, parc Corot, local 312, Île-des-Soeurs, Verdun

*Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure, district judiciaire de Montréal,*

CLAUDE LEBEAU

**Formation**

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les déclarations de sociétés en commandite suivantes ont été enregistrées à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DES APPARTEMENTS DE L'HÔPITAL GÉNÉRAL	1985 01 04	1408, rue Maurice Thetford-Mines, QC G6G 2Z8
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DES APPARTEMENTS DE L'HÔPITAL GÉNÉRAL	1985 01 04	1408, rue Maurice, Thetford-Mines, QC G6G 2Z8

*Le protonotaire adjoint de la Cour  
supérieure, district judiciaire de Frontenac,*  
CLAUDE RANCOURT

## Avis divers

### Ville de Jonquière

#### Rachat d'obligations

Ville de Jonquière aux droits de la ville d'Arvida en vertu de la fusion décrétée par la Loi concernant certaines municipalités de l'Outaouais et du Haut-Saguenay (1974, chap. 88).

Aux détenteurs des obligations faisant partie de l'émission de 486 500,00 \$ du 1<sup>er</sup> mars 1971 par la ville d'Arvida (Jonquière), province de Québec, Canada, telles obligations payables en monnaie légale du Canada, portant la date d'échéance du 1<sup>er</sup> mars 1991.

Avis public est, par les présentes, donné que la ville de Jonquière (aux droits de la ville d'Arvida), a l'intention de racheter et rachètera pour fins d'amortissement le 1<sup>er</sup> mars 1985, conformément aux dispositions des obligations, les obligations suivantes de l'émission mentionnée ci-dessus, à 100 % de leur montant en principal plus intérêt couru à la date de rachat, savoir:

Numéros des obligations rachetables le 1<sup>er</sup> mars 1985 jusqu'à concurrence du montant en principal apparaissant vis-à-vis chacun des numéros suivants:

D 012	500,00 \$
M 279	1 000,00 \$
M 280	1 000,00 \$
M 286	1 000,00 \$
M 289	1 000,00 \$
M 294	1 000,00 \$
M 295	1 000,00 \$
M 329	1 000,00 \$
M 336	1 000,00 \$
M 340	1 000,00 \$
M 344	1 000,00 \$
M 372	1 000,00 \$
M 378	1 000,00 \$
M 382	1 000,00 \$
M 386	1 000,00 \$
M 429	1 000,00 \$
M 445	1 000,00 \$
M 455	1 000,00 \$
M 456	1 000,00 \$
M 461	1 000,00 \$
M 465	1 000,00 \$

Les obligations ainsi rappelées pour rachat deviendront dues et payables et seront payées en monnaie légale du Canada à toute succursale de la Banque Royale du Canada dans la province de Québec, ou au bureau principal de ladite banque à Toronto, Ontario, sur présentation et remise des obligations portant les numéros ci-dessus avec tous les coupons échéant après le 1<sup>er</sup> mars 1985 attachés.

Avis public est aussi, par les présentes, donné que l'intérêt sur le montant en principal des obligations présentement appelées pour paiement cessera de s'accroître le et après le 1<sup>er</sup> mars 1985.

Jonquière, le 14 janvier 1985

39338

L'assistant-greffier,  
PIERRE BRASSARD

### Ville de Montréal

#### Rachat d'obligations

Aux détenteurs des obligations payables en monnaie canadienne de l'émission désignée « obligations 9 ¼ % à fonds d'amortissement pour travaux publics, échéant le 15 mars 1990 » (ci-après appelées « obligations ») de la ville de Montréal province de Québec, Canada.

Avis public est, par les présentes, donné que la ville de Montréal a l'intention de racheter et rachètera pour fins d'amortissement le 15 mars 1985, conformément aux dispositions des obligations, les obligations suivantes (ou partie des ces obligations) comme mentionné ci-après, de l'émission mentionnée ci-dessus, à 100 % de leur montant en principal plus l'intérêt couru à la date de rachat, à savoir:

Numéros des obligations entièrement immatriculées portant le préfixe RA, rachetables le 15 mars 1985 jusqu'à concurrence du montant en principal apparaissant vis-à-vis les numéros suivants:

2703 .... 1 000 \$    2751 .... 1 000 \$    2765 .... 1 000 \$  
2739 .... 1 000 \$    2761 .... 1 000 \$    2769 .... 5 000 \$

Numéros des obligations à coupons de 1 000 \$ chacune, portant le préfixe A, rachetables le 15 mars 1985:

545206 545334 545364 545504 545512 545513 545516  
545517 545528 545630 545636 545656 545712 545856  
545864 545881 545885 545904 545905 545943 545968  
546043 546051 546079 546163 546265 546267 546515  
546558 546608 546653 546671 546699 546732 546905  
547229 547546 547616 547764 547768 548334 548374  
548386 548421 548437 548801 548861 548921 548934  
548948 548952 549035 549047 549081 549099 549102  
549148 549502 549806 549809 549894 550060 550139  
550650 550660 550701 550812 550825 550837 550839  
550842 550928 550993 551143 551355 551596 552741  
552752 552755 553255 553355 553357 553395 553413  
553414 553452 553458 553495 553498 554484 554489  
554492 554527 554542 554544 554562 555269 555313  
555326 556198 556243 556250 556539 556542 556544  
556604 556607 556669 556672 556700 556708 556744  
556894 556899 556902 556908 556909 556911 556914

Les obligations (ou partie de ces obligations) ainsi rappelées pour rachat deviendront dues et payables et seront

payées, au choix du détenteur, en monnaie légale du Canada, au bureau principal de la Banque de Montréal, de la Banque Nationale du Canada ou de la Banque Royale du Canada, situé dans les villes de Montréal, Toronto, Halifax, Saint John, N.-B., Québec, Winnipeg ou Vancouver, Canada, sur présentation et remise des obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus, et dans le cas d'obligations à coupons, accompagnées de tous les coupons d'intérêt échéant après le 15 mars 1985.

Les obligations entièrement immatriculées et les obligations à coupons immatriculées quant au principal doivent être accompagnées de procurations pour leur transfert dûment signées en blanc. Les obligations représentant la partie non rachetée de toute obligation rachetée en partie seulement, seront émises sans frais. Les obligations immatriculées seront immatriculées de la même manière que les obligations remises, sauf avis contraire.

Avis public est aussi, par les présentes, donné que l'intérêt sur le montant en principal des obligations (ou partie de ces obligations) présentement appelées pour paiement, cessera de s'accroître à partir du 15 mars 1985.

Montréal, le 2 décembre 1984

Ville de Montréal  
Le directeur des finances,  
FERNAND DENIS, C.A.

39251

#### Ville de Roxboro Rachat d'obligations

Émission d'obligations de 820 000 \$ datée du 1<sup>er</sup> mars 1969

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné que, conformément aux modalités de l'émission en titre, la ville de Roxboro rachètera le 1<sup>er</sup> mars 1985 un montant de 81 000 \$ d'obligations à même les obligations échéant le 1<sup>er</sup> mars 1984 et le 1<sup>er</sup> mars 1985 de son émission d'obligations originale de 820 000 \$, datée du 1<sup>er</sup> mars 1969 et portant un taux d'intérêt de 8 % l'an payable semi-annuellement les 1<sup>er</sup> mars et 1<sup>er</sup> septembre de chaque année.

Les 63 numéros d'obligations ainsi rachetées par voie de tirage au sort sont les suivants:

Dénominations de 10 000 \$:

X-003 et X-004

Total: 20 000 \$

Dénominations de 1 000 \$:

M-536, M-537, M-540, M-543, M-544, M-545, M-548, M-552, M-557, M-562, M-566, M-570, M-572, M-573,

M-578, M-584, M-585, M-586, M-589, M-590, M-591, M-596;

M-609, M-613, M-618, M-619, M-626, M-627, M-630, M-632, M-635, M-641, M-648, M-650, M-653, M-654, M-659, M-661, M-671, M-672, M-675, M-682, M-695, M-698; et

M-702, M-705, M-706, M-707, M-711, M-718, M-728, M-729, M-732, M-741, M-743, M-750, M-751, M-754, M-758, M-759 et M-765.

Total: 61 000 \$

Veillez prendre avis que les obligations portant les numéros ci-dessus mentionnés cesseront de porter intérêt à compter du 1<sup>er</sup> mars 1985, et que la valeur en capital de ces obligations sera versée aux détenteurs de ces obligations par toute succursale de la Banque Nationale du Canada dans la province de Québec ou au bureau principal de ladite banque à Toronto, Ontario, sur remise desdites obligations, avec tous les coupons d'intérêts y attachés.

Roxboro, le 25 janvier 1985

Le secrétaire-trésorier,  
VICTOR P. GRAY

39252

## Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

### Accordés

#### Alexandre Gaspo

Par le certificat numéro 84-608 du 20 décembre 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Alexandre Kaspo, né (e) le 5 novembre 1964, en celui de Alexandre Gaspo.

Sainte-Foy, le 7 janvier 1985

Le sous-registraire adjoint du Québec,  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

17

#### Andrea Everardo Peppino Joseph Omicioli

Par le certificat numéro 84-656 du 20 décembre 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Andrea Everardo Peppino Omicioli, né (e) le

22 octobre 1954, en celui de Andrea Everardo Peppino Joseph Omicioli.

Sainte-Foy, le 4 janvier 1985

17 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

### **Azkouhie Geovshanian**

Par le certificat numéro 84-629 du 20 décembre 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Azkouhie Bajajian (Geovshanian), né (e) le 2 juillet 1951, en celui de Azkouhie Geovshanian.

Sainte-Foy, le 7 janvier 1985

17 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

### **Benjamin Joel Mendelle**

Par le certificat numéro 84-596 du 20 décembre 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Benjamin Joel Mendelowich, né (e) le 24 juin 1947, en celui de Benjamin Joel Mendelle.

Sainte-Foy, le 4 janvier 1985

17 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

### **Bernard Simon Bero**

Par le certificat numéro 84-631 du 20 décembre 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Bennie Berozofsky, né (e) le 8 décembre 1919, en celui de Bernard Simon Bero.

Sainte-Foy, le 3 janvier 1985

17 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

### **Bernardus Esebius Ben Grass**

Par le certificat numéro 84-632 du 20 décembre 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Bernardus Esebius Gras, né (e) le 4 février 1931, en celui de Bernardus Esebius Ben Grass.

Sainte-Foy, le 4 janvier 1985

17 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

### **Eleanor Teitelbaum**

Par le certificat numéro 84-623 du 20 décembre 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Eleanor Grant, né (e) le 26 septembre 1927, en celui de Eleanor Teitelbaum.

Sainte-Foy, le 7 janvier 1985

17 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

### **Francis John Frank Hill**

Par le certificat numéro 84-622 du 20 décembre 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Francis Schertenleib, né (e) le 26 septembre 1939, en celui de Francis John Frank Hill.

Sainte-Foy, le 7 janvier 1985

17 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

### **Frank William Joseph Remiggi**

Par le certificat numéro 84-642 du 20 décembre 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Frank William Joseph Di Remiggio, né (e) le 15 juin 1951, en celui de Frank William Joseph Remiggi.

Sainte-Foy, le 7 janvier 1985

17 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

### **Grégoire Alexandre Gaspo**

Par le certificat numéro 84-607 du 20 décembre 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Grégoire Kaspo, né (e) le 24 juin 1926, en celui de Grégoire Alexandre Gaspo.

Sainte-Foy, le 3 janvier 1985

17 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

**Harry Mendelle**

Par le certificat numéro 84-595 du 20 décembre 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Harry Mendelowich, né (e) le 18 décembre 1912, en celui de Harry Mendelle.

Sainte-Foy, le 4 janvier 1985

17 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

**Jack Remiggi**

Par le certificat numéro 84-641 du 20 décembre 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Giacondo De Remiggi, né (e) le 31 janvier 1919, en celui de Jack Remiggi.

Sainte-Foy, le 7 janvier 1985

17 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

**Jimmy Pidiktakis**

Par le certificat numéro 84-619 du 20 décembre 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Aristodimos Pidiktakis, né (e) le 14 décembre 1959, en celui de Jimmy Pidiktakis.

Sainte-Foy, le 3 janvier 1985

17 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

**John Cura Gresko**

Par le certificat numéro 84-649 du 14 décembre 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Jan Cura, né (e) le 5 mars 1922, en celui de John Cura Gresko.

Sainte-Foy, le 4 janvier 1985

17 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

**Joseph Albert Patrick Trihey**

Par le certificat numéro 84-638 du 20 décembre 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de

nom de Joseph Albert Patrick Dutrisac, né (e) le 12 juillet 1964, en celui de Joseph Albert Patrick Trihey.

Sainte-Foy, le 7 janvier 1985

17 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

**Joseph André Éric Gauthier**

Par le certificat numéro 84-647 du 20 décembre 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph André Éric Champagne, né (e) le 27 mai 1966, en celui de Joseph André Éric Gauthier.

Sainte-Foy, le 7 janvier 1985

17 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

**Joseph Claude Daniel Gauthier**

Par le certificat numéro 84-645 du 20 décembre 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Claude Daniel Levesque, né (e) le 24 mai 1956, en celui de Joseph Claude Daniel Gauthier.

Sainte-Foy, le 7 janvier 1985

17 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

**Joseph Claude Lacroix**

Par le certificat numéro 84-599 du 20 décembre 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Claude, né (e) le 8 avril 1945, en celui de Joseph Claude Lacroix.

Sainte-Foy, le 3 janvier 1985

17 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

**Joseph Denis Gilles Alexandre Beaulieu**

Par le certificat numéro 84-646 du 20 décembre 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Denis Luc Gilles Beaulieu, né (e) le 16 novembre 1962, en celui de Joseph Denis Gilles Alexandre Beaulieu.

Sainte-Foy, le 3 janvier 1985

17 *Le sous-registrare adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

### Joseph Ernest Maurice Arthur Greenwood

Par le certificat numéro 84-598 du 20 décembre 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Ernest Maurice Boisvert, né (e) le 28 décembre 1919, en celui de Joseph Ernest Maurice Arthur Greenwood.

Sainte-Foy, le 4 janvier 1985

17 *Le sous-registrare adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

### Joseph François Xavier Maurice Bordage

Par le certificat numéro 84-611 du 20 décembre 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph François Xavier Maurice Bourdage, né (e) le 28 août 1923, en celui de Joseph François Xavier Maurice Bordage.

Sainte-Foy, le 3 janvier 1985

17 *Le sous-registrare adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

### Joseph Henri Alain Louis Pharand

Par le certificat numéro 84-635 du 20 décembre 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Henri Alain Louis Froment, né (e) le 16 novembre 1959, en celui de Joseph Henri Alain Louis Pharand.

Sainte-Foy, le 7 janvier 1985

17 *Le sous-registrare adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

### Joseph Lomer Alain De Roque

Par le certificat numéro 84-597 du 20 décembre 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Lomer Alain Lalancette, né (e) le 14 avril 1948, en celui de Joseph Lomer Alain De Roque.

Sainte-Foy, le 3 janvier 1985

17 *Le sous-registrare adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

### Joseph Lucien Roland Godin

Par le certificat numéro 84-605 du 20 décembre 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Lucien Roland Boies, né (e) le 5 août 1964, en celui de Joseph Lucien Roland Godin.

Sainte-Foy, le 4 janvier 1985

17 *Le sous-registrare adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

### Joseph Marcel Martin

Par le certificat numéro 84-618 du 20 décembre 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Marcel Thibodeau, né (e) le 27 mars 1953, en celui de Joseph Marcel Martin.

Sainte-Foy, le 3 janvier 1985

17 *Le sous-registrare adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

### Joseph Michel Robert Lanigan

Par le certificat numéro 84-612 du 20 décembre 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Michel Lanigan, né (e) le 7 septembre 1919, en celui de Joseph Michel Robert Lanigan.

Sainte-Foy, le 3 janvier 1985

17 *Le sous-registrare adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

### Joseph Napoléon Gérard Rosaire Henri Dupré

Par le certificat numéro 84-610 du 20 décembre 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Napoléon Gérard Rosario Henri Dupré, né (e) le 10 octobre 1936, en celui de Joseph Napoléon Gérard Rosaire Henri Dupré.

Sainte-Foy, le 3 janvier 1985

17 *Le sous-registrare adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

**Joseph Noël Richard Charron**

Par le certificat numéro 84-621 du 20 décembre 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Noël Richard Bonneau, né (e) le 10 septembre 1963, en celui de Joseph Noël Richard Charron.

Sainte-Foy, le 3 janvier 1985

17 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

**Joseph Oliva Léo Paul Paquette**

Par le certificat numéro 84-625 du 20 décembre 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Oliva Léopold Paquette, né (e) le 18 novembre 1924, en celui de Joseph Oliva Léo Paul Paquette.

Sainte-Foy, le 3 janvier 1985

17 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

**Joseph Paul Alcide Doucet**

Par le certificat numéro 84-652 du 20 décembre 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Paul Calixte Doucet, né (e) le 10 février 1916, en celui de Joseph Paul Alcide Doucet.

Sainte-Foy, le 7 janvier 1985

17 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

**Joseph Pierre Petit**

Par le certificat numéro 84-616 du 20 décembre 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Pierre Gingras, né (e) le 5 mai 1931, en celui de Joseph Pierre Petit.

Sainte-Foy, le 3 janvier 1985

17 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

**Joseph Raymond Paul Trihey**

Par le certificat numéro 84-639 du 20 décembre 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Raymond Paul Dutrisac, né (e) le 3 septembre 1959, en celui de Joseph Raymond Paul Trihey.

Sainte-Foy, le 7 janvier 1985

17 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

**Joseph Siméon Ovide Maurice Dorais**

Par le certificat numéro 84-615 du 20 décembre 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Siméon Ovide Dorais, né (e) le 22 décembre 1919, en celui de Joseph Siméon Ovide Maurice Dorais.

Sainte-Foy, le 3 janvier 1985

17 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

**Jules Paul Émile Brière**

Par le certificat numéro 84-655 du 20 décembre 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Jules Émile, né (e) le 11 avril 1920, en celui de Jules Paul Émile Brière.

Sainte-Foy, le 4 janvier 1985

17 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

**Kadri Igdebéli**

Par le certificat numéro 84-601 du 20 décembre 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Abdulkadir Igdebéli, né (e) le 10 octobre 1949, en celui de Kadri Igdebéli.

Sainte-Foy, le 4 janvier 1985

17 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

**Lucie Annette Bérubé**

Par le certificat numéro 84-650 du 20 décembre 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Luciennette Bérubé, né (e) le 19 septembre 1941, en celui de Lucie Annette Bérubé.

Sainte-Foy, le 7 janvier 1985

*Le sous-registraire adjoint du Québec,*

17 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

**Maria Conception Dee**

Par le certificat numéro 84-620 du 20 décembre 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Maria Conception Lauigan Dy, né (e) le 8 septembre 1944, en celui de Maria Conception Dee.

Sainte-Foy, le 3 janvier 1985

*Le sous-registraire adjoint du Québec,*

17 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

**Maria Dominica Solina Remiggi**

Par le certificat numéro 84-643 du 20 décembre 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Maria Dominica Solina Di Remiggio, né (e) le 4 mars 1948, en celui de Maria Dominica Solina Remiggi.

Sainte-Foy, le 7 janvier 1985

*Le sous-registraire adjoint du Québec,*

17 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

**Marie Anastasie Anne Pruneau**

Par le certificat numéro 84-606 du 20 décembre 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Anastasie Pruneau, né (e) le 18 juillet 1930, en celui de Marie Anastasie Anne Pruneau.

Sainte-Foy, le 3 janvier 1985

*Le sous-registraire adjoint du Québec,*

17 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

**Marie Anita Sylvie Cotnoir**

Par le certificat numéro 84-644 du 20 décembre 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Anita Sylvie Grand'Maison, né (e) le 7 août 1964, en celui de Marie Anita Sylvie Cotnoir.

Sainte-Foy, le 7 janvier 1985

*Le sous-registraire adjoint du Québec,*

17 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

**Marie Antonia Paulette Diane Verdú**

Par le certificat numéro 84-594 du 20 décembre 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Antonia Paulette Diane Verdo, né (e) le 10 septembre 1947, en celui de Marie Antonia Paulette Diane Verdú.

Sainte-Foy, le 4 janvier 1985

*Le sous-registraire adjoint du Québec,*

17 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

**Marie Béatrice Marielle Veilleux**

Par le certificat numéro 84-624 du 20 décembre 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Béatrice Alberthe Veilleux, né (e) le 17 avril 1941, en celui de Marie Béatrice Marielle Veilleux.

Sainte-Foy, le 3 janvier 1985

*Le sous-registraire adjoint du Québec,*

17 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

**Marie Bertha Manon Arcand**

Par le certificat numéro 84-636 du 20 décembre 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Bertha Manon Dupont, né (e) le 16 janvier 1964, en celui de Marie Bertha Manon Arcand.

Sainte-Foy, le 7 janvier 1985

*Le sous-registraire adjoint du Québec,*

17 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

**Marie Cécile Jeannine Pigeon**

Par le certificat numéro 84-640 du 20 décembre 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Cécile Germaine Pigeon, né (e) le 15 juillet 1928, en celui de Marie Cécile Jeannine Pigeon.

Sainte-Foy, le 7 janvier 1985

*Le sous-registraire adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

17

**Marie Diane Sophie Natacha Laberge**

Par le certificat numéro 84-648 du 20 décembre 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Diane Sophie Natacha Champoux, né (e) le 19 mai 1966, en celui de Marie Diane Sophie Natacha Laberge.

Sainte-Foy, le 4 janvier 1985

*Le sous-registraire adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

17

**Marie Dora Pauline Suzanne Levert**

Par le certificat numéro 84-630 du 20 décembre 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Dora Pauline Suzanne Laurence, né (e) le 23 décembre 1961, en celui de Marie Dora Pauline Suzanne Levert.

Sainte-Foy, le 3 janvier 1985

*Le sous-registraire adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

17

**Marie Germaine Solange Léonard**

Par le certificat numéro 84-637 du 20 décembre 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Germaine Solange Poulin, né (e) le 17 août 1948, en celui de Marie Germaine Solange Léonard.

Sainte-Foy, le 7 janvier 1985

*Le sous-registraire adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

17

**Marie Laurence Ginette Béland**

Par le certificat numéro 84-617 du 20 décembre 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Laurence Ginette Riel, né (e) le 3 juin 1944, en celui de Marie Laurence Ginette Béland.

Sainte-Foy, le 3 janvier 1985

*Le sous-registraire adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

17

**Marie Léa Annette Lafontaine**

Par le certificat numéro 84-613 du 20 décembre 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Léa Lafontaine, né (e) le 29 octobre 1924, en celui de Marie Léa Annette Lafontaine.

Sainte-Foy, le 3 janvier 1985

*Le sous-registraire adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

17

**Marie Lirette Lily Binette**

Par le certificat numéro 84-604 du 20 décembre 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Géraldine Lirette Binette, né (e) le 15 décembre 1939, en celui de Marie Lirette Lily Binette.

Sainte-Foy, le 4 janvier 1985

*Le sous-registraire adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

17

**Marie Louisa Juliette Genest**

Par le certificat numéro 84-633 du 20 décembre 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Louise Juliette Genest dit Labarre, né (e) le 18 mai 1911, en celui de Marie Louisa Juliette Genest.

Sainte-Foy, le 4 janvier 1985

*Le sous-registraire adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

17

**Marie Solange Cécile Dalphond**

Par le certificat numéro 84-614 du 20 décembre 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Solange Cécile Paré, né (e) le 17 janvier 1927, en celui de Marie Solange Cécile Dalphond.

Sainte-Foy, le 3 janvier 1985

17 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*

JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

**Marie Yvonne Florilda Lynda Gagnon**

Par le certificat numéro 84-626 du 20 décembre 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Yvonne Florilda Gagnon, né (e) le 16 août 1941, en celui de Marie Yvonne Florilda Lynda Gagnon.

Sainte-Foy, le 7 janvier 1985

17 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

**Mary Rose Roberta Michelle Paquette**

Par le certificat numéro 84-651 du 20 décembre 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Mary Rose Roberta Paquette, né (e) le 11 avril 1936, en celui de Mary Rose Roberta Michelle Paquette.

Sainte-Foy, le 7 janvier 1985

17 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

**Matthew Peter Boyd**

Par le certificat numéro 84-653 du 20 décembre 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Maciej Piotr Zbieranski, né (e) le 29 juin 1955, en celui de Matthew Peter Boyd.

Sainte-Foy, le 7 janvier 1985

17 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

**Micheline Véronique Krystel Dion**

Par le certificat numéro 84-602 du 20 décembre 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Cécile Micheline Dion, né (e) le 29 décembre 1946, en celui de Micheline Véronique Krystel Dion.

Sainte-Foy, le 3 janvier 1985

17 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

**Mihran Geovshanian**

Par le certificat numéro 84-627 du 20 décembre 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Mihran Bajajian (Geovshanian), né (e) le 5 septembre 1946, en celui de Mihran Geovshanian.

Sainte-Foy, le 7 janvier 1985

17 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

**Nicole France Gaëlle De La Vergne**

Par le certificat numéro 84-600 du 20 décembre 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Nicole France Pellerin-De-La-Vergne, né (e) le 29 septembre 1943, en celui de Nicole France Gaëlle De La Vergne.

Sainte-Foy, le 4 janvier 1985

17 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

**Rania Gaspo**

Par le certificat numéro 84-609 du 20 décembre 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Rania Kaspo, né (e) le 5 janvier 1966, en celui de Rania Gaspo.

Sainte-Foy, le 7 janvier 1985

17 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

**Rosalie Anne Marie Boissonneault**

Par le certificat numéro 84-654 du 20 décembre 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Rose Alice Rosalie Boissonneault, né (e) le 16 septembre 1936, en celui de Rosalie Anne Marie Boissonneault.

Sainte-Foy, le 4 janvier 1985

*Le sous-registraire adjoint du Québec,*

17 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

**Vartouhie Geovshanian**

Par le certificat numéro 84-628 du 20 décembre 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Vartouhie Bajajian (Geovshanian), né (e) le 5 avril 1948, en celui de Vartouhie Geovshanian.

Sainte-Foy, le 7 janvier 1985

*Le sous-registraire adjoint du Québec,*

17 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

**William Milroy Davidson**

Par le certificat numéro 84-603 du 20 décembre 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de William Davidson Milroy, né (e) le 7 novembre 1905, en celui de William Milroy Davidson.

Sainte-Foy, le 3 janvier 1985

*Le sous-registraire adjoint du Québec,*

17 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

**Augustine Dupont**

Prenez avis que Augustine Dupont, domiciliée au 10620, rue Oscar, Montréal-Nord, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Augustine Christine Dupont.

Trois-Rivières, le 8 janvier 1985

*Le procureur de la requérante,*

39281-4-2 YVON DUPUIS, notaire

**Albertino Grenier**

Prenez avis que Albertino Grenier, domicilié au 6, des Bouleaux, Saint-Colomban, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Albert Grenier.

Saint-Colomban, le 16 octobre 1984

*Pour le requérant,*

39240-3-2 RAYMONDE VÉZINA

**Cécile Josephte Tremblay**

Prenez avis que Cécile Josephte Tremblay, domiciliée au 493, Daviace, Les Cèdres, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Cécile Josée Tremblay.

Sainte-Foy, le 17 décembre 1984

*Le procureur de la requérante,*

39126-3-2 PATRICK QUESSY, avocat

**Claire Beaudoin**

Prenez avis que Claire Beaudoin, domiciliée au 2064, rue Saint-Hubert, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Claire Kero Beaudoin.

Brossard, le 7 décembre 1984

*Le procureur de la requérante,*

39179-3-2 JEAN STE-MARIE, notaire

**Diran Agop Loris Garabedian**

Prenez avis que Diran Agop Loris Garabedian, domicilié au 4884, rue Grosvenor, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui

**Demandes****Abraham Dwight Joseph**

Prenez avis que Abraham Dwight Joseph, domicilié au 5469, Westminster, Côte-Saint-Luc, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Damien Dwight Joseph.

Montréal, le 9 janvier 1985

*Les procureurs du requérant,*

39280-4-2 MES BÉDARD & FAUST

permettant de changer son nom en celui de Diran Garabedian Loris.

Montréal, le 7 décembre 1984

39345-4-2

*Les procureurs du requérant,*  
GRANA & ASSOCIÉS

### Francine Morin

Prenez avis que Francine Morin, domiciliée au 1911, rang Kempt, Saint-Alexandre, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de France Morin.

Saint-Alexandre, le 16 octobre 1984

39148-3-2

*La requérante,*  
FRANCINE MORIN

### Françoise Poitras

Prenez avis que Françoise Poitras, domiciliée au 2829, Le Prevost, Sainte-Foy, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Micheline Poitras.

Sainte-Foy, le 10 janvier 1985

39241-3-2

*Pour la requérante,*  
JACQUES BOULET

### Georgette Aline Morin

Prenez avis que Georgette Aline Morin, domiciliée au 994, Bédard, Saint-Élie-d'Orford, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Charlotte Aline Morin.

Saint-Élie-d'Orford, le 9 janvier 1985

39282-4-2

*La requérante,*  
GEORGETTE ALINE MORIN

### Germain Vir alias Vear

Prenez avis que Germain Vir alias Vear, domicilié au 10911, rue London, Montréal-Nord, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Germain Vear.

Montréal, le 17 décembre 1984

39127-3-2

*Les procureurs du requérant,*  
PAQUETTE ET MELOCHE, *avocats*

### Giambattista Cattaneo

Prenez avis que Giambattista Cattaneo, domicilié au 821, boulevard Normandie, appartement 28, Saint-Jean-sur-Richelieu, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son prénom en ceux de Carl Jean-Baptiste.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 19 décembre 1984

39149-3-2

*Les procureurs du requérant,*  
LAUZON & POULIN

### Gilles Clément

Prenez avis que Gilles Clément, domicilié au 3555, rue Sophie, Saint-Louis-de-Terrebonne, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Gilles Rémillard.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Saint-Louis-de-Terrebonne, le 11 décembre 1984

39128-3-2

*Les procureurs du requérant,*  
FORGET-MORIN & GABOURY, *avocats*

### Gilles Léger dit Gilles Vachon

Prenez avis que Gilles Léger dit Gilles Vachon, domicilié sur la rue Principale, Tring-Jonction, district de Beauce, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Gilles Vachon.

Saint-Joseph-de-Beauce, le 21 novembre 1984

39129-3-2

*Les procureurs du requérant,*  
GIROUX ET LAFOND, *avocats*

**Irit Pinto Akhmed**

Prenez avis que Irit Pinto Akhmed, domicilié au 4790, Plamondon, appartement 105, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Irit Pinto.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Montréal, le 3 janvier 1985

*Les procureurs du requérant,*  
39283-4-2 LAROCHE, BOYANER & SEPINWALL

**Joseph Gratien Roland dit Christian Côté**

Prenez avis que Joseph Gratien Roland dit Christian Côté, domicilié au 1085, rue Murray, Chicoutimi, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Christian Roland Côté.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Chicoutimi, le 8 janvier 1985<sup>o</sup>

*Le procureur du requérant,*  
39242-3-2 ME DENIS-MARIO TREMBLAY

**Joseph Lactance Aimé Turcotte**

Prenez avis que Joseph Lactance Aimé Turcotte, domicilié au 36, Saint-François, appartement 405, Neufchâtel, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Lactance George Aimé Turcotte.

Neufchâtel, le 10 janvier 1985

*Le requérant,*  
39346-4-2 LACTANCE AIMÉ TURCOTTE

**Joseph Réal Michel Prévost dit Labelle**

Prenez avis que Joseph Réal Michel Prévost dit Labelle, domicilié au 26, 93<sup>e</sup> Avenue ouest, Blainville, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Réal Michel Labelle.

Pont-Viau, le 18 décembre 1984

*Le procureur du requérant,*  
39150-3-2 LUCIEN RENAUD, notaire

**Julie L'Écuyer**

Prenez avis que Julie L'Écuyer, domiciliée au 1331, rue Nantes, Bernières, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Julie Demers.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Lauzon, le 5 janvier 1985

*Les procureurs de la requérante,*  
39243-3-2 TURGEON, LAMONTAGNE, FORTIN & PATRY

**Laure Aimée Dumais**

Prenez avis que Laure Aimée Dumais, domiciliée au 720, rue Filion, appartement 5, Saint-Jérôme, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Reine-Aimée Dumais.

Saint-Jérôme, le 31 décembre 1984

*La requérante,*  
39284-4-2 LAURE AIMÉE DUMAIS

**Lorraine Gagnon**

Prenez avis que Lorraine Gagnon, domiciliée au 610, Champagneur, appartement 2, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Laurene Delanoë.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Laval, le 3 janvier 1985

*Le procureur de la requérante,*  
39347-4-2 JACQUES TRUDEAU, avocat

**Marie Blanche Hélène Domaine**

Prenez avis que Marie Blanche Hélène Domaine, domiciliée au 950, des Ruisseaux, Trois-Rivières, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Blanche Hélène Diamond.

Trois-Rivières, le 27 décembre 1984

*La requérante,*  
39151-3-2 HÉLÈNE DOMAINE

**Marie Perpétue Herménie Lessard dite Laurence Lessard**

Prenez avis que Marie Perpétue Herménie Lessard dite Laurence Lessard, domiciliée à R.R. no 3, Saint-Joseph-de-Beauce, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Perpétue Laurence Lessard.

Saint-Joseph-de-Beauce, le 16 novembre 1984

39133-3-2

*Les procureurs de la requérante,*  
GIROUX ET LAFOND, *avocats*

**Marie Rose de Lima**

Prenez avis que Marie Rose de Lima, domiciliée au 131, d'Argenson, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Rita Massicotte.

Québec, le 23 novembre 1984

39130-3-2

*Les procureurs de la requérante,*  
CÔTÉ, DEMERS & LAMBERT

**Marie-Floriane Hébert**

Prenez avis que Marie-Floriane Hébert, domiciliée au 1307, rue Laviolette, Trois-Rivières, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Flore Hébert.

Trois-Rivières, le 15 janvier 1985

39348-4-2

*Les procureurs de la requérante,*  
HARDY VIGEANT *et al.*

**Mary Ann Carmen Mercier**

Prenez avis que Mary Ann Carmen Mercier, domiciliée au 168B, Perreault, Val-d'Or, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Mary Ann Carmen Boissoneau.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Val-d'Or, le 19 novembre 1984

39131-3-2

*Le procureur de la requérante,*  
DENIS LAVERGNE, *avocat*

**Maurice Boisvert**

Prenez avis que Maurice Boisvert, domicilié au 2900, Joseph-Nolin, appartement 7, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Lucien Lefèvre.

Montréal, le 4 janvier 1985

39180-3-2

*Le requérant,*  
MAURICE BOISVERT

**Meyer Hazizi**

Prenez avis que Meyer Hazizi, domicilié au 4968, Fredmir, Pierrefonds, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Meyer Harel.

Pierrefonds, le 18 décembre 1984

39132-3-2

*Le requérant,*  
MEYER HAZIZI

**Sandra Margaret Hayford**

Prenez avis que Sandra Margaret Hayford, domiciliée au 631, Strathmore, Dorval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Sandra Margaret Lunan.

Lachine, le 17 décembre 1984

39181-3-2

*Les procureurs de la requérante,*  
BARRIÈRE, NEUER ET ASS.

**Simonne Angers**

Prenez avis que Simonne Angers, domiciliée au 1826, rue Bergeron, Jonquière, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Monique Angers.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Jonquière, le 24 décembre 1984

39285-4-2

*Le procureur de la requérante,*  
MARC LEGROS, *avocat*

**Vann Kin So**

Prenez avis que Vann Kin So, domicilié au 7975, rue de Normandville, appartement 30, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Vann Kin Chan.

Montréal, le 19 décembre 1984

39134-3-2

*Le requérant,*  
VANN KIN SO

---

**Code de procédure civile (Article 139)**


---

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Québec  
No 200-02-009505-845

**L**E PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre ARLETTE SHRIQUI, domiciliée au 300, Kensington, Westmount, Montréal, QC, défenderesse.

*Assignment*

Ordre est donné à Arlette Shriqui, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 13 décembre 1984

17

*Le greffier adjoint,*  
MONIQUE BLOUIN

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Québec  
No 200-02-007952-841

**L**E PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre BARBARA ELAINE LERNER, domiciliée au 6165, rue Sherbrooke ouest, Montréal, QC, défenderesse.

*Assignment*

Ordre est donné à Barbara Elaine Lerner, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 14 décembre 1984

17

*Le greffier adjoint,*  
MONIQUE BLOUIN

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Québec  
No 200-02-007156-849

**L**E PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre BRUNO BLACKBURN, domicilié au 7413, rue Saint-Denis, Montréal, QC, défendeur.

*Assignment*

Ordre est donné à Bruno Blackburn, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 13 décembre 1984

17

*Le greffier adjoint,*  
MONIQUE BLOUIN

Canada — Province de Québec  
 Cour provinciale — District de Québec  
 No 200-02-006956-843

**LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC**, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre CARMELLE LA-POINTE, domiciliée au 54, rue Saint-Louis, appartement 1, Québec, QC, défenderesse.

*Assignment*

Ordre est donné à Carmelle Lapointe, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 13 décembre 1984

*Le greffier adjoint,*  
 MONIQUE BLOUIN

17

Canada — Province de Québec  
 Cour provinciale — District de Québec  
 No 200-02-007951-843

**LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC**, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre DONALD MCLEOD, domicilié au 6660, rue Molson, Montréal, QC, défendeur.

*Assignment*

Ordre est donné à Donald McLeod, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 13 décembre 1984

*Le greffier adjoint,*  
 MONIQUE BLOUIN

17

Canada — Province de Québec  
 Cour provinciale — District de Québec  
 No 200-02-006538-849

**LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC**, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre LYNE BERNIER, domi-

ciliée au 305, boulevard Saint-Joseph est, Montréal, QC, défenderesse.

*Assignment*

Ordre est donné à Lyne Bernier, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 14 décembre 1984

*Le greffier adjoint,*  
 MONIQUE BLOUIN

17

Canada — Province de Québec  
 Cour provinciale — District de Québec  
 No 200-02-007953-848

**LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC**, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre MICHEL LEDUC, domicilié au 5560, 8<sup>e</sup> Avenue, appartement 8, Rosemont, QC, défendeur.

*Assignment*

Ordre est donné à Michel Leduc, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 14 décembre 1984

*Le greffier adjoint,*  
 MONIQUE BLOUIN

17

Canada — Province de Québec  
 Cour provinciale — District de Québec  
 No 200-02-006539-847

**LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC**, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre SERGE PLANTE, domicilié au 4388, rue Saint-Hubert, Montréal, QC, défendeur.

*Assignment*

Ordre est donné à Serge Plante, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 14 décembre 1984

17

*Le greffier adjoint,*  
MONIQUE BLOUIN

---

**Compagnies (Divers) — Loi sur les**


---

**Dissolution — Demandes de**


---

**1115-2493 QUÉBEC INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «1115-2493 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 31 décembre 1984

39269

*Les procureurs de la compagnie,*  
KAUFMAN, RESPITZ

**1643-1298 QUÉBEC INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «1643-1298 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sherbrooke, le 27 décembre 1984

39292

*Le président,*  
GÉRARD ALLARD

**ALAIN CONSTRUCTION INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ALAIN CONSTRUCTION INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 31 décembre 1984

39287

*Les procureurs de la compagnie,*  
LENGVARI, BRAMAN, TRUDEL

**AMUSEMENTS BERNIER LTÉE**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «AMUSEMENTS BERNIER LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Laval, le 5 décembre 1984

39270

*Le secrétaire,*  
JEAN MARTIN

**ASSOCIATION DES MARCHANDS DU  
CENTRE-VILLE STE-MARIE INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ASSOCIATION DES MARCHANDS DU CENTRE-VILLE STE-MARIE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Marie de Beauce, le 9 janvier 1985

39318

*Le procureur de la compagnie,*  
JACQUES A. VACHON, *notaire*

**B. & G. CAMPBELL INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «B. & G. CAMPBELL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 9 janvier 1985

39271

*Les procureurs de la compagnie,*  
PICHÉ, EMERY

**BÉLANGER, COUET & ASSOCIÉS INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «BÉLANGER, COUET & ASSOCIÉS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 14 janvier 1985

39316

*Le procureur de la compagnie,*  
BRUNO LAROCHE, avocat

**CHAUSSURES DOMINIQUE LTÉE**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CHAUSSURES DOMINIQUE LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 9 janvier 1985

39317

*Les procureurs de la compagnie,*  
HEENAN, BLAIKIE, JOLIN, POTVIN,  
TRÉPANIÉ, COBBETT

**BELLA ROSA CONSTRUCTION INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «BELLA ROSA CONSTRUCTION INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 15 octobre 1984

39319

*Le secrétaire,*  
MICHEL DE ROSA

**CLUB LES ABEILLES DE RIMOUSKI**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CLUB LES ABEILLES DE RIMOUSKI» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Rimouski, le 28 décembre 1984

39331

*Pour la compagnie,*  
ROLANDE DOUCET

**BOOT-IN (PEEL) LTD.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «BOOT-IN (PEEL) LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 7 janvier 1985

39288

*Le procureur de la compagnie,*  
LEWIS BATSHAW

**COFFRAGES RICHELIEU INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «COFFRAGES RICHELIEU INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 1<sup>er</sup> août 1984

39320

*Le secrétaire,*  
JEAN-PIERRE CÔTÉ

**CAMPEUR MOBILE INC.  
MOBILE CAMPER INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CAMPEUR MOBILE INC.—MOBILE CAMPER INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 22 novembre 1984

39272

*Le secrétaire,*  
ERNEST KING

**CONFÉRENCE DES MAIRES DE LA  
CÔTE-NORD INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CONFÉRENCE DES MAIRES DE LA CÔTE-NORD INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sept-Îles, le 14 janvier 1985

39333

*Le procureur de la compagnie,*  
GUY PETTIGREW, C.R.

**CONSTRUCTION GUÉPARD INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CONSTRUCTION GUÉPARD INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sherbrooke, le 27 décembre 1984

39293

*Le président,*  
GÉRARD ALLARD

**CURADEAU ET FRÈRES INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CURADEAU ET FRÈRES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 18 décembre 1984

39332

*Les procureurs de la compagnie,*  
STIKEMAN, ELLIOTT

**DÉCOR ROGER LTÉE**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «DÉCOR ROGER LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Anne-des-Plaines, le 9 janvier 1985

39321

*Pour la compagnie,*  
ANDRÉ CHARLEBOIS, C.A.

**ENTREPRISES 80 GRANBY INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ENTREPRISES 80 GRANBY INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Granby, le 8 janvier 1985

39273

*Le président,*  
WILFRID CHOINIÈRE

**GURIE GALLERY LTD.  
GALERIE GURIE LTÉE**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GURIE GALLERY LTD.—GALERIE GURIE LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 7 janvier 1985

39274

*Les procureurs de la compagnie,*  
RAPPAPORT, WHELAN, BESSNER,  
FELDMAN & ROSS

**GASPÉ COPPER MINES, LIMITED  
(No Personal Liability)**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GASPÉ COPPER MINES, LIMITED (No Personal Liability)» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 11 janvier 1985

39334

*Les procureurs de la compagnie,*  
LAVERY, O'BRIEN

**GESTION G. ALLARD INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GESTION G. ALLARD INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sherbrooke, le 27 décembre 1984

39294

*Le président,*  
GÉRARD ALLARD

**GESTION R. GIONET INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GESTION R. GIONET INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Foy, le 11 janvier 1985

39289

*Le procureur de la compagnie,*  
ALAIN FOURNIER, notaire

**GUILBAULT & FILS LIMITÉE**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GUILBAULT & FILS LIMITÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 8 janvier 1985

39275 *Les procureurs de la compagnie,*  
CHAIT, SALOMON

**LAITERIE CHEZ NOUS LTÉE**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LAITERIE CHEZ NOUS LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 14 janvier 1985

39336 *Les procureurs de la compagnie,*  
RIVARD, HICKSON

**NETTOYEURS HILL-TOP LTÉE  
HILL-TOP CLEANERS LTD**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «NETTOYEURS HILL-TOP LTÉE—HILL-TOP CLEANERS LTD» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

LaSalle, le 8 janvier 1985

39335 *Le président,*  
HELEN PRUPAS

**LES AMBULANCES SHEFFORD (1979) INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES AMBULANCES SHEFFORD (1979) INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Granby, le 9 janvier 1985

39277 *Le secrétaire,*  
ROGER PRIVÉ

**INTERAUTO INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «INTERAUTO INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Victoriaville, le 11 janvier 1985

39290 *Le président,*  
PIERRE KIROUAC

**LES ENTREPRISES LANGFORD ET FILS INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES LANGFORD ET FILS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Cap-aux-Meules, le 6 décembre 1984

39278 *Le procureur de la compagnie,*  
DENISE PEALEY, notaire

**LABO-POISSONS C.L.P. LTÉE**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LABO-POISSONS C.L.P. LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Charlesbourg, le 10 janvier 1985

39276 *La présidente,*  
ANNA SZABO

**LES LIQUIDATIONS B.A. INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES LIQUIDATIONS B.A. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sherbrooke, le 27 décembre 1984

39295 *Le président,*  
GÉRARD ALLARD

**LIGUE DE BALLE MOLLE LES COUCHES-TARDS INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LIGUE DE BALLE MOLLE LES COUCHES-TARDS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Foy, le 5 janvier 1985

39279

*Pour la compagnie,*  
JULES CAVANAGH

**PÊCHEURS UNIS DU QUÉBEC INC. QUÉBEC UNITED FISHERMEN INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PÊCHEURS UNIS DU QUÉBEC INC.—QUÉBEC UNITED FISHERMEN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 21 décembre 1984

39337

*Les procureurs de la compagnie,*  
STIKEMAN, ELLIOTT

**PLACE TASCHEREAU RESTAURANT INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PLACE TASCHEREAU RESTAURANT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 3 janvier 1985

39322

*Le procureur de la compagnie,*  
JACK B. BOBROVE, C.R.

**PLACEMENTS FAC INC**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PLACEMENTS FAC INC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 16 mars 1984

39291

*Le procureur de la compagnie,*  
J. ÉLOI GERVAIS, C.R.

**TABAGIES DYNAMIQUES INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «TABAGIES DYNAMIQUES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 14 janvier 1985

39323

*Les procureurs de la compagnie,*  
DES RIVIÈRES, VERMETTE, BÉRUBÉ,  
THIVIERGE & ASSOCIÉS

---

**Compagnies minières — Loi sur les**

---

**Avis divers**

---

**EXPLORATION AUGMITTO LIMITÉE**

*Autorisation en vertu de la section VI*

La compagnie « EXPLORATION AUGMITTO LIMITÉE » a été autorisée à vendre ou autrement aliéner, au Québec ses actions, stocks, certificats d'actions, obligations et autres valeurs.

Le bureau principal au Québec est au 609, chemin des Rangs-4-5 ouest, Granada.

Son agent principal, aux fins de recevoir les assignations ou procédures exercées contre elle est M. Thomas Lessard, 609, chemin des Rangs-4-5 ouest, Granada.

*L'inspecteur général des institutions financières,*

JEAN-MARIE BOUCHARD  
1446-5496

16

---

## Curatelle publique — Loi sur la

---

### Succession Gilles Ouellet

Succession de Ouellet, Gilles, en son vivant du 12140, 58<sup>e</sup> Avenue, Rivière-des-Prairies, décédé le 11 octobre 1984.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse  
Case postale 51  
Montréal, QC  
H4Z 1J6 39324

### Succession Hugh Sr. Grenier

Succession de Grenier, Hugh Sr. en son vivant du 6882-A, rue Léon-Trépanier, Montréal, décédé le 2 novembre 1984.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse  
Case postale 51  
Montréal, QC  
H4Z 1J6 39325

### Succession Jean-Pierre Cossette

Succession de Cossette, Jean-Pierre, en son vivant du 662, 4<sup>e</sup> Rue est, Amos, décédé le 31 août 1984.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse  
Case postale 51  
Montréal, QC  
H4Z 1J6 39326

### Succession Nelson Lallier

Succession de Lallier, Nelson, en son vivant du 126, rue York, Granby, décédé le 15 octobre 1984.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse  
Case postale 51  
Montréal, QC  
H4Z 1J6 39327

---

## Inspecteur général des institutions financières

---

### Assurances — Loi sur les

---

#### La Compagnie d'assurance Albany

Avis est, par les présentes, donné que « La Compagnie d'assurance Albany », de New York, dont le bureau principal au Canada est situé au 1455, rue Sherbrooke ouest, Montréal, QC, H3G 1L2, ayant cessé d'exercer au Québec le 1<sup>er</sup> juillet 1984 et ses obligations envers les assurés, les tiers et les bénéficiaires ayant été intégralement remplis, s'adressera au ministre des Finances à l'expiration d'un délai de trois mois après la publication du présent avis pour obtenir le remboursement de son cautionnement.

Tout créancier désirant s'opposer à cette demande est prié de le faire auprès de l'inspecteur général des institutions financières dans un écrit énonçant son opposition.

Montréal, le 18 décembre 1984

*Le fondé de pouvoir au Québec  
pour la compagnie.*

HIER BRAININ

39339

MC EWEN CONS. LTÉE

### **La Société mutuelle d'assurance contre l'incendie du comté de Yamaska**

*Modification de permis*

Avis est donné, par les présentes, que le permis d'assureur de « La Société mutuelle d'assurance contre l'incendie du comté de Yamaska » a été modifié et autorise désormais ladite société à pratiquer au Québec les catégories d'assurance suivantes:

- Automobile
- Biens
- Contre la grêle
- Responsabilité

Le siège social de la société est situé au 26, rue de l'Église, Baie-du-Febvre, QC, J0G 1A0.

Québec, le 15 janvier 1985

*L'inspecteur général des  
institutions financières.*

16

JEAN-MARIE BOUCHARD

### **L'association Hébraïque Wilkomirer**

Prenez avis que l'Association Hébraïque Wilkomirer a décidé de procéder à la liquidation de l'Association des secours mutuels en vertu de la Loi sur les assurances. L'Association cessera de pratiquer les secours mutuels à partir du 31 décembre 1984. Monsieur Richard Venor, comptable agréé, ayant un bureau au 5810, chemin Côte-Saint-Luc, Montréal, QC, H3X 2G3, numéro de téléphone 484-0909, a été nommé liquidateur.

Toute les personnes intéressées peuvent transmettre leurs réclamations à monsieur Richard Venor, à l'adresse ci-haut mentionnée.

Montréal, le 20 décembre 1984

*Les procureurs,*

39253

BIGRAS, SKLAR, PITTS & BIERBRIER

## **Liquidation des compagnies — Loi sur la**

### **E. Sauvé Ltée**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que par jugement de l'honorable juge Gontran Rouleau dans une cause portant le numéro 05-12058-846 de la Cour supérieure du district de Montréal, ce dernier a ordonné la liquidation de « E. Sauvé Ltée », constituée en vertu de la partie 1 de la Loi sur les compagnies et continué sous la partie 1A de la Loi sur les compagnies et a nommé à titre de liquidateur M. Georges Marchand du 407, boulevard Saint-Laurent, Montréal.

*L'inspecteur général des  
institutions financières.*

JEAN-MARIE BOUCHARD

39305

1104-7826

### **Les Entreprises Roger Sauvé Inc.**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que par jugement de l'honorable juge Gontran Rouleau dans une cause portant le numéro 05-12058-846 de la Cour supérieure du district de Montréal, ce dernier a ordonné la liquidation de « Les Entreprises Roger Sauvé Inc. », constituée en vertu de la partie 1 de la Loi sur les compagnies et continuée sous la partie 1A de la Loi sur les compagnies et a nommé à titre de liquidateur M. Georges Marchand du 407, boulevard Saint-Laurent, Montréal.

*L'inspecteur général des  
institutions financières.*

JEAN-MARIE BOUCHARD

39306

1123-7393

### **Ferronnerie St-Bruno Inc.**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que par jugement de l'honorable juge Gontran Rouleau dans une cause portant le numéro 05-12058-846 de la Cour supérieure du district de Montréal, ce dernier a ordonné la liquidation de « Ferronnerie St-Bruno Inc. », constituée en vertu de la partie 1 de la Loi sur les compagnies et a nommé à titre de liquidateur M. Georges Marchand du 407, boulevard Saint-Laurent, Montréal.

*L'inspecteur général des  
institutions financières.*

JEAN-MARIE BOUCHARD

39307

1145-1499

**La Société commerciale Sauvé Inc.**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que par jugement de l'honorable juge Gontran Rouleau dans une cause portant le numéro 05-12058-846 de la Cour supérieure du district de Montréal, ce dernier a ordonné la liquidation de « La Société commerciale Sauvé Inc. », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies et continuée sous la partie 1A de la Loi sur les compagnies et a nommé à titre de liquidateur M. Georges Marchand du 407, boulevard Saint-Laurent, Montréal.

*L'inspecteur général des  
institutions financières,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD  
1225-9149

39308

**Ministères — Avis concernant les****Affaires culturelles****Classement des biens culturels****Bureau d'enregistrement de Huntingdon**

(23, rue King, Huntingdon (Québec), J0S 1H0)

Propriétaire: municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Laurent, 23, rue King, Huntingdon (Québec), J0S 1H0

Le ministre des Affaires culturelles donne avis, conformément à l'article 29 de la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., chap. B-4), qu'il a procédé au classement du bien culturel ci-dessous décrit et que le classement prend effet à compter du 10 avril 1984, date où fut transmis au propriétaire, l'avis d'intention de classer le bien culturel ci-après désigné, savoir:

« Le bâtiment portant le numéro d'immeuble 25, rue King, occupé par le bureau de la division d'enregistrement de Huntingdon, et érigé sur le lot numéro cent soixante-quinze (175) du cadastre officiel du village de Huntingdon. »

*Le ministre des Affaires culturelles,*  
CLÉMENT RICHARD

18

**Édifice de comté**

(23, rue King, Huntingdon (Québec), J0S 1H0)

Propriétaire: municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Laurent, 23, rue King, Huntingdon (Québec), J0S 1H0

Le ministre des Affaires culturelles donne avis, conformément à l'article 29 de la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., chap. B-4), qu'il a procédé au classement du bien culturel ci-dessous décrit et que le classement prend effet à compter du 10 avril 1984, date où fut transmis au propriétaire, l'avis d'intention de classer le bien culturel ci-après désigné, savoir:

« Le bâtiment portant le numéro d'immeuble 23, rue King, occupé par l'édifice de comté et érigé sur le lot numéro cent soixante-quinze (175) du cadastre officiel du village de Huntingdon. »

*Le ministre des Affaires culturelles,*  
CLÉMENT RICHARD

18

**Maison Alix**

(434, rue du Portage, Mont-Laurier (Québec))

Propriétaire: monsieur Roger Giguère, directeur général de Société Rexfor, 701, rue Iberville, Mont-Laurier, comté de Labelle (Québec), J9L 3G9

Le ministre des Affaires culturelles donne avis, conformément à l'article 29 de la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., chap. B-4), qu'il a procédé au classement du bien culturel ci-dessous décrit et que le classement prend effet à compter du 16 mai 1984, date où fut transmis au propriétaire, l'avis d'intention de classer le bien culturel ci-après désigné, savoir:

« Une maison sise au numéro d'immeuble 434, rue du Portage, Mont-Laurier, et située sur le lot numéro mille cinq cent quarante-deux (1542) aux plan et livre de renvoi officiels du village de Mont-Laurier, division d'enregistrement de Labelle. »

*Le ministre des Affaires culturelles,*  
CLÉMENT RICHARD

18

**Office de la langue française****Avis de recommandation**

Conformément à l'article 116 de la Charte de la langue française, avis public est donné que l'Office de la langue française, à sa séance du 1<sup>er</sup> novembre 1984, a préconisé l'emploi des expressions et mots français qui suivent:

**Liste 2. — Termes recommandés**

Tout commentaire sur cette liste devra être acheminé au secrétariat de la Commission de terminologie, Office de la langue française, 700, boul. Saint-Cyrille Est, Québec (Québec) G1R 5G7.

### Commission de toponymie

**base militaire**, n. f. Lieu où se retrouvent en permanence des logements, des équipements et autres services utiles à l'armée.

**camp militaire**, n. m. Lieu où l'armée installe de façon plus ou moins permanente des tentes, baraquements ou autres abris.

**réserve militaire**, n. f. Territoire appartenant à la Défense nationale et servant aux activités de l'armée.

**station militaire**, n. f. Installation militaire moins importante qu'une base.

**débarcadère**, n. m. Emplacement dans un port, sur une côte ou sur un rivage, permettant l'embarquement et le débarquement des passagers et des marchandises.

Note. — En toponymie, le terme **débarcadère** est préféré à son synonyme **embarcadère**.

**district judiciaire**, n. m. Division territoriale constituée aux fins de l'administration de la justice.

**division de recensement**, n. f. Division territoriale établie aux fins du recensement.

**région**, n. f. Territoire relativement étendu possédant des caractères particuliers qui lui confèrent une certaine unité.

**région administrative**, n. f. Division territoriale servant de cadre à l'activité des ministères et des organismes publics.

**zone d'exploitation contrôlée**, n. f. Territoire établi par l'État, destiné principalement au contrôle du niveau d'exploitation des ressources fauniques, et dont la gestion peut être déléguée à un organisme agréé.

Note. — L'acronyme ZEC peut être utilisé comme générique.

### Alimentation

**aliment vide**, n. m. Aliment beaucoup plus riche en calories qu'en valeur nutritive.

Note. — Dans la langue courante, on parle également de **camelote alimentaire** et d'**aliment-camelote**.

*Le secrétaire,*  
GILLES-LOUIS RACINE

19

### Commission de terminologie

Conformément à l'article 116 de la Charte de la langue française, avis public est donné que l'Office de la langue française, à sa séance du 6 décembre 1984, a préconisé l'emploi des expressions et mots français qui suivent:

### Liste 1. — Termes recommandés et en instance de normalisation

Les termes figurant sur cette liste sont soumis à l'enquête publique et pourront faire l'objet d'un avis de normalisation après un délai de douze mois suivant la parution du présent avis. Tout commentaire devra être acheminé au secrétariat de la Commission de terminologie, Office de la langue française, 700, boul. Saint-Cyrille Est, Québec (Québec), GIR 5G7.

### Commission de toponymie

**camp forestier**, n. m. Lieu où sont regroupées les habitations et les installations servant aux travailleurs en forêt.

**camp saisonnier**, n. m. Lieu où les Amérindiens et les Inuit installent leurs tentes pour un séjour provisoire, selon l'époque de l'année.

**poste d'accueil**, n. m. Bâtiment servant à des fonctions d'inscription, de renseignement ou de contrôle des usagers et des visiteurs qui veulent avoir accès à un territoire.

**secteur résidentiel**, n. m. Secteur réservé à l'habitation.

**gare ferroviaire**, n. f. Emplacement où se trouvent les installations ferroviaires et les bâtiments nécessaires au transit des voyageurs et des marchandises.

**station de chemin de fer**, n. f. Gare ferroviaire de peu d'importance.

### Liste 2. — Termes recommandés

Tout commentaire sur cette liste devra être acheminé au secrétariat de la Commission de terminologie, Office de la langue française, 700, boul. Saint-Cyrille Est, Québec (Québec), GIR 5G7.

### Commission de toponymie

**cairn**, n. m. Monticule ou tumulus édifié en terre ou en pierre et servant de repère ou de souvenir.

**portage**, n. m. Sentier utilisé pour le transport des embarcations et des bagages afin d'éviter des obstacles à la navigation ou pour atteindre un lac ou un cours d'eau.

**forêt domaniale**, n. f. Forêt de l'État réservée pour les besoins de l'industrie régionale.

Note. — Définition à caractère administratif.

**station météorologique**, n. f. Ensemble des installations et des équipements nécessaires aux observations météorologiques.

*Le secrétaire,*  
GILLES-LOUIS RACINE

19

**Proclamations**

[L.S.] J. GILLES LAMONTAGNE  
Gouvernement  
du Québec

**Proclamation**

CONCERNANT l'extension de la juridiction de la Cour municipale de la ville de Beauharnois sur le territoire de la municipalité de la paroisse de Saint-Timothée

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

À compter de trente et un jours après la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, le territoire de la municipalité de la paroisse de Saint-Timothée sera soumis à la juridiction de la Cour municipale établie dans la ville de Beauharnois, comme si ces deux municipalités n'en formaient qu'une pour ces fins seulement.

**RAPPEL:**

La présente proclamation fait suite à une proposition du ministre des Affaires municipales adoptée le 19 décembre 1984, par le Décret du Gouvernement du Québec numéro 2804-84.

Conformément à l'article 2 de la Loi sur les cours municipales (L.R.Q., chap. C-72), le Conseil municipal de la municipalité de la paroisse de Saint-Timothée a adopté le Règlement numéro 847 à l'effet de soumettre le territoire de cette municipalité à la juridiction de la Cour municipale de la ville de Beauharnois.

Conformément à l'article 4 de cette loi, le Conseil municipal de la ville de Beauharnois, par son Règlement numéro 512, a concouru dans la teneur du règlement adopté par le Conseil municipal de la municipalité de la paroisse de Saint-Timothée.

Conformément à l'article 7 de cette même loi, le gouvernement a approuvé ces règlements et émet la présente proclamation.

Québec, le 19 décembre 1984

*Le sous-procureur général,*  
DANIEL JACOBY

Libro: 507  
Folio: 151

17

[L.S.]  
Gouvernement  
du Québec

J. GILLES LAMONTAGNE

**Proclamation**

CONCERNANT l'extension de la juridiction de la Cour municipale de la ville de Lac-Mégantic sur le territoire de la municipalité de Frontenac

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

À compter de trente et un jours après la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, le territoire de la municipalité de Frontenac sera soumis à la juridiction de la Cour municipale établie dans la ville de Lac-Mégantic, comme si ces deux municipalités n'en formaient qu'une pour ces fins seulement.

**RAPPEL:**

La présente proclamation fait suite à une proposition du ministre des Affaires municipales adoptée le 19 décembre 1984, par le Décret du Gouvernement du Québec numéro 2805-84.

Conformément à l'article 2 de la Loi sur les cours municipales (L.R.Q., chap. C-72), le Conseil municipal de la municipalité de Frontenac a adopté le Règlement numéro 193 à l'effet de soumettre le territoire de cette municipalité à la juridiction de la Cour municipale de la ville de Lac-Mégantic.

Conformément à l'article 4 de cette loi, le Conseil municipal de la ville de Lac-Mégantic, par son Règlement numéro 774, a concouru dans la teneur du règlement adopté par le Conseil municipal de la municipalité de Frontenac.

Conformément à l'article 7 de cette même loi, le gouvernement a approuvé ces règlements et émet la présente proclamation.

Québec, le 19 décembre 1984

*Le sous-procureur général,*  
DANIEL JACOBY

Libro: 507  
Folio: 152

17

## Services de santé et les services sociaux — Loi sur les

### CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES DE BELLECHASSE

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chap. S-5), il a accordé des lettres patentes supplémentaires, en date du 1984 11 20, à la corporation « CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES DE BELLECHASSE », modifiant les lettres patentes.

*L'inspecteur général des institutions financières,*

JEAN-MARIE BOUCHARD  
2167-1920

16

### CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES DE SEPT-ÎLES

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chap. S-5), il a accordé des lettres patentes supplémentaires, en date du 1984 11 16, à la corporation « CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES DE SEPT-ÎLES », modifiant les lettres patentes.

*L'inspecteur général des institutions financières,*

JEAN-MARIE BOUCHARD  
1863-9666

16

## Soumissions — Demandes de

### Canton de Tremblay (Dubuc)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné J. Laurent Riverin, secrétaire-trésorier au bureau municipal, 1215, boulevard Martel, canton de Tremblay, comté de Dubuc, QC, jusqu'à 20 h, le lundi 11 février 1985, pour l'achat de 263 000 \$ d'obligations du canton de Tremblay datées du 11 mars 1985 et rembours-

sables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 11 septembre et 11 mars de chaque année.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 11 mars 1985.

#### Tableau d'amortissement — 263 000 \$

Année	Capital
11 mars 1986 .....	4 000 \$
11 mars 1987 .....	5 000
11 mars 1988 .....	5 000
11 mars 1989 .....	6 000
11 mars 1990 .....	6 000
11 mars 1990 .....	237 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Le canton de Tremblay s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 11 mars 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu du règlement suivant: 132-74 — 263 000 \$ renouvellements d'emprunt.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du Conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 20 h, le lundi 11 février 1985, au bureau municipal, 1215, boulevard Martel, canton de Tremblay, comté de Dubuc, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Canton de Tremblay, comté de Dubuc, le 14 janvier 1985

*Le secrétaire-trésorier,*  
J. LAURENT RIVERIN.

Bureau municipal  
1215, boulevard Martel  
canton de Tremblay  
comté de Dubuc, QC G7H 5B2  
téléphone: 543-6875, code 418

39349

**Ville de Berthierville**  
(Berthier)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Berthierville» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 616 000 \$ d'obligations de la ville de Berthierville datées du 11 mars 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 11 septembre et 11 mars de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le lundi 11 février 1985.

Bureau d'ouverture des soumissions  
Division des obligations  
Édifice Cook-Chauveau  
20, avenue Chauveau  
Québec, G1R 4J3 (téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 11 mars 1985.

Tableau d'amortissement — 616 000 \$

Année	Capital
11 mars 1986 .....	37 000 \$
11 mars 1987 .....	40 000
11 mars 1988 .....	43 000
11 mars 1989 .....	47 000
11 mars 1990 .....	52 000
11 mars 1990 .....	397 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Berthierville s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 11 mars 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 616 000 \$.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le lundi 11 février 1985.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 11 février 1985 à 20 h, à l'hôtel de ville, 588, rue Montcalm, ville de Berthierville, comté de Berthier, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Berthierville, comté de Berthier, le 16 janvier 1985

*Le greffier,*  
RENÉ BAYEUR

Hôtel de ville  
588, rue Montcalm  
ville de Berthierville  
comté de Berthier, QC J0K 1A0  
téléphone: 836-3786, code 514 39350

**Ville de Mascouche**  
(Terrebonne)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Mascouche» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 1 924 000 \$ d'obligations de la ville de Mascouche datées du 11 mars 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux

non inférieur à 10 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 11 septembre et 11 mars de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le mardi 12 février 1985.

Bureau d'ouverture des soumissions  
Division des obligations  
Édifice Cook-Chauveau  
20, avenue Chauveau  
Québec, G1R 4J3 (téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 11 mars 1985.

Tableau d'amortissement — 1 924 000 \$

Année	Capital
11 mars 1986 .....	139 000 \$
11 mars 1987 .....	156 000
11 mars 1988 .....	169 000
11 mars 1989 .....	190 000
11 mars 1990 .....	215 000
11 mars 1990 .....	1 055 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Mascouche s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 11 mars 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 1 853 000 \$; 547 — 71 000 \$ frais de refinancement.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales,

division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le mardi 12 février 1985.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 12 février 1985 à 20 h 15, à la salle du Conseil, 3036, rue Sainte-Marie, ville de Mascouche, comté de Terrebonne, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Mascouche, comté de Terrebonne, le 14 janvier 1985

*Le greffier,*  
JACQUES LACROIX

Hôtel de ville  
3034, rue Sainte-Marie  
ville de Mascouche  
comté de Terrebonne, QC J0N 1C0  
téléphone: 474-4133, code 514 39351

**Ville de Thetford-Mines**  
(Frontenac)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Thetford-Mines» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 2 025 000 \$ d'obligations de la ville de Thetford-Mines datées du 11 mars 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 11 septembre et 11 mars de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le lundi 11 février 1985.

Bureau d'ouverture des soumissions  
Division des obligations  
Édifice Cook-Chauveau  
20, avenue Chauveau  
Québec, G1R 4J3 (téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 11 mars 1985.

Tableau d'amortissement — 2 025 000 \$

Année	Capital
11 mars 1986 .....	118 000 \$
11 mars 1987 .....	130 000
11 mars 1988 .....	148 000
11 mars 1989 .....	164 000
11 mars 1990 .....	182 000
11 mars 1990 .....	1 283 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à la Caisse populaire de Thetford-Mines ou à La Caisse centrale Desjardins du Québec, Montréal.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Thetford-Mines s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 11 mars 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 810 000 \$; 1260 — 755 000 \$ aqueduc, égout, voirie; 1269 — 460 000 \$ acquisition d'immeubles.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le lundi 11 février 1985.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 11 février 1985 à 20 h, à l'hôtel de ville, 144, rue Notre-Dame sud, ville de Thetford-Mines, comté de Frontenac, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Thetford-Mines, comté de Frontenac, le 16 janvier 1985

Le greffier,  
YVES LAMOTHE

Hôtel de ville  
144, rue Notre-Dame sud  
ville de Thetford-Mines  
comté de Frontenac, QC G6G 5T3  
téléphone: 335-2981, code 418

39352

### Ville de Verdun

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par la soussignée Johanne Lafleur, greffier à l'hôtel de ville, 4555, avenue Verdun, ville de Verdun, QC, jusqu'à 11 h 30, le lundi 11 février 1985 et l'adjudication se fera à 20 h, le même jour au même endroit, pour l'achat de 745 000 \$ d'obligations de la ville de Verdun datées du 11 mars 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 11 septembre et 11 mars de chaque année.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 11 mars 1985.

#### Tableau d'amortissement — 745 000 \$

Année	Capital
11 mars 1986 .....	76 000 \$
11 mars 1987 .....	77 000
11 mars 1988 .....	82 000
11 mars 1989 .....	83 000
11 mars 1990 .....	84 000
11 mars 1990 .....	343 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Verdun s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 11 mars 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 745 000 \$.

Les soumissions seront ouvertes à 11 h 30, le lundi 11 février 1985 et considérées à une séance publique du Conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 20 h, le même jour, à l'hôtel de ville, 4555, avenue Verdun, ville de Verdun, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Verdun, le 15 janvier 1985

*Le greffier,*  
JOHANNE LAFLEUR.

Hôtel de ville  
4555, avenue Verdun  
ville de Verdun, QC H4G 1M4  
téléphone: 765-7017, code 514

39353

## Ventes par shérif

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les TERRES ET HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

### Abitibi

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District d'Abitibi  
No 605-05-000151-840  
S. 605-18-000019-842

**BÉTON REBGA INC.**, corporation légalement constituée, ayant son siège social et son bureau au 196, 1<sup>er</sup> Avenue ouest, Amos, district d'Abitibi, demande, contre LES ENTREPRISES CHRISTIANICK INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social et son bureau au 391, 4<sup>e</sup> Avenue est,

Amos, district d'Abitibi, et ANDRÉ LORD, entrepreneur, domicilié et résidant au 391, 4<sup>e</sup> Avenue est, Amos, district d'Abitibi, défendeurs.

1. « Un immeuble situé à Amos-Est, connu et désigné comme étant la subdivision un du lot numéro quarante-deux, subdivision du lot originaire numéro trente-deux (32-42-1) du rang Un (1) du cadastre officiel pour le canton de Dalquier; avec bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances. Ledit immeuble a un droit de passage sur une lisière de cinq pieds (5 pi) de largeur le long de la ligne arrière dudit lot en faveur de la municipalité d'Amos-Est et des compagnies d'utilités publiques pour l'installation et l'entretien des services publics, tel que mentionné dans le titre de propriété du vendeur. »

La mise à prix est fixée à 22 158,18 \$, montant que l'adjudicataire devra payer immédiatement au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du shérif du district d'Abitibi (sous réserve toutefois du droit de rétention par le saisissant ou par un créancier hypothécaire, selon l'article 689 du C.P.C.).

Pour être vendu, au bureau d'enregistrement d'Abitibi, palais de justice, 891, 3<sup>e</sup> Rue ouest, Amos, le MERCREDI TREIZIÈME jour de MARS 1985 à TREIZE heures TRENTE.

2. « Un emplacement situé à Amos, connu et désigné aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour le canton de Dalquier, sous le numéro dix-huit de la subdivision du lot originaire numéro trente-deux (32-18) du rang Un (1); avec bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 11 142,45 \$, montant que l'adjudicataire devra payer immédiatement au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du shérif du district d'Abitibi (sous réserve toutefois du droit de rétention par le saisissant ou par un créancier hypothécaire, selon l'article 689 du C.P.C.).

Pour être vendu, au bureau d'enregistrement d'Abitibi, palais de justice, 891, 3<sup>e</sup> Rue ouest, Amos, le MERCREDI TREIZIÈME jour de MARS 1985 à QUINZE heures.

*Le shérif,*  
CLAUDE TURPIN (MME)

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Amos, le 10 janvier 1985

39309

**Bedford***Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Montréal

No 500-05-013607-831

**B**ANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, corps politique, ayant son siège social et son principal établissement pour la province de Québec dans les ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre 1840-8989 QUÉBEC INC., compagnie dûment incorporée, ayant son siège social et son principal établissement pour la province de Québec à Knowlton, district de Bedford, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Brome, faisant affaires au chemin Saint-Paul à Knowlton, province de Québec, mis en cause.

« Certains terrains connus aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Brome, municipalité pour la ville de Lac-Brome, division d'enregistrement de Brome, comme étant:

1. Une partie du lot numéro neuf cent cinquante-sept (ptie 957), commençant à un point situé sur le côté sud du chemin public à une distance de cent dix-huit pieds (118 pi) à l'est de l'intersection de la ligne divisoire des lots 957 et 972 avec ledit côté sud du chemin public; de là, en direction est, suivant ledit côté sud du chemin public, une distance de deux cents pieds (200 pi); de là, en direction sud, une distance de quatre-vingt-quinze pieds (95 pi), jusqu'à la ligne divisoire des lots 957 et 972; de là, en direction nord-ouest, suivant ladite ligne divisoire des lots 947 et 972, une distance de deux cent cinq pieds et quatre-vingt-dix-huit centièmes de pied (205,98 pi); de là, en direction nord, une distance de trente-six pieds et quatorze centièmes de pied (36,14 pi) jusqu'au point de départ. Borné au nord par le chemin public; à l'est par le résidu du lot 957; au sud par une partie du lot 972 ci-après décrite et à l'ouest par partie du lot 957 appartenant au vendeur. Contenant douze mille neuf cent soixante-dix-neuf pieds carrés (12 979 pi<sup>2</sup>).

2. Une partie du lot numéro neuf cent soixante-douze (ptie 972) commençant au coin sud-ouest de cette partie du lot 957 ci-dessus décrite, de là, en direction sud, une distance de cent dix pieds (110 pi); de là, en direction nord une distance de cent soixante-neuf pieds et quarante et un centièmes de pied (169,41 pi) jusqu'au point de départ. Borné au nord-est par partie du lot 957 ci-dessus décrite; à l'est et au sud par le résidu du lot 972; à l'ouest par une partie du lot 972 appartenant à Ginette Maynard ou représentants. Contenant en superficie vingt-six mille quatre cent quatre-vingt-quatre pieds carrés (26 484 pi<sup>2</sup>); avec bâtisses. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 7 011,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle, soit 1,20, par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendus en bloc au bureau de la division d'enregistrement de Brome, chemin Saint-Paul, Knowlton, le MERCREDI TREIZIÈME jour de MARS 1985 à QUATORZE heures.

*Le shérif,*  
P.-É. BÉLISLE

Bureau du shérif

Cour supérieure

Cowansville, le 8 janvier 1985

39254

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Bedford

Nos 460-05-000149-844

460-18-000324-846

**L**A CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE ST-PAUL D'ABBOTSFORD, corps politique dûment constitué, ayant siège social et son bureau principal au 1, rue Codaire, Saint-Paul-d'Abbotsford, district de Bedford, partie demanderesse, contre YVES GUAY, c.a., 108, rue Wellington nord, Sherbrooke, en sa qualité de syndic à la faillite de J. Émile Fournier, et J. ÉMILE FOURNIER, 21, rue Beacon, Granby, district de Bedford, et DAME JACQUELINE DESROSIERS FOURNIER, 21, rue Beacon, Granby, district de Bedford, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Shefford, Granby, mis en cause.

« Un immeuble sis et situé sur la rue Beacon, ville de Granby, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du village de Granby, comme étant le lot numéro quinze de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent quarante-sept (447-15); avec la maison y érigée portant le numéro d'immeuble 21, rue Beacon, Granby, QC, ses circonstances et dépendances. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C. le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 9 564,84 \$,

représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Shefford, 77, rue Principale, Granby, le MARDI DOUZIÈME jour de MARS 1985 à QUATORZE heures.

*La shérif adjointe,*  
SYLVIE DESMEULES

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Granby, le 10 janvier 1985

39312

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Bedford  
No 455-05-000121-843

**L**É GROUPE LEBEAU INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au no 625, rue Deslauriers, ville de Saint-Laurent, district de Montréal, partie demanderesse, contre MATESTRIE INC., corporation légalement constituée, ayant son bureau principal au no 1422, rue Sud, ville de Cowansville, district de Bedford, WALDO CLEARY JR., résidant et domicilié chemin Vail, municipalité de Dunham, dit district, et WARMAL INC., corporation légalement constituée, ayant son bureau principal à Cowansville, dit district, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Missisquoi, 1, rue Principale, Bedford, dit district, mis en cause.

« Un immeuble sis et situé dans la municipalité de la ville de Cowansville, connu et désigné comme étant composé de:

a) Une partie du lot trois cent cinq (ptie 305) au cadastre officiel du canton de Dunham, décrite comme suit: commençant à un point 26, étant le coin sud-ouest du lot 305-56; de là, vers le nord-est, suivant la limite nord-ouest du lot 305-56, une distance de vingt-six pieds et quatre-vingt-onze centièmes (26,91 pi) jusqu'à un point 17 appelé point de départ; de là, vers l'ouest, parallèlement à la ligne sud du lot 305-56, une distance de trois pieds et soixante-dix-neuf centièmes (3,79 pi) jusqu'à un point 19; de là, vers le nord-ouest, azimuth 266°52'11", une distance de treize pieds et trente et un centièmes (13,31 pi) jusqu'à un point 18; de là, vers le nord, azimuth 310°33'18", une distance de cent quarante-quatre pieds et huit dixièmes (144,8 pi) jusqu'à un point 20; de là, vers le nord-est, azimuth 322°10'08", une distance de quatre-vingt-dix-sept pieds et quatre-

vingt-huit centièmes (97,88 pi) jusqu'à un point 21; de là, vers l'est, azimuth 41°20'36", une distance de soixante-six pieds et soixante-treize centièmes (66,73 pi) jusqu'à un point 2; de là, vers le sud-ouest, suivant la limite nord-ouest des lots 305-52, 305-53, 305-54, 305-55 et 305-56, une distance de cent soixante et onze pieds et quarante-quatre centièmes (171,44 pi) jusqu'au point de départ 17. Cette partie dudit lot 305 est bornée comme suit: au sud-est par les lots 305-52, 305-53, 305-54, 305-55 et 305-56; au sud, au sud-ouest et à l'ouest par une autre partie dudit lot 305 (droit de passage); au nord par une autre partie dudit lot 305; contenant en superficie 11 497,89 pieds carrés, mesures anglaises.

b) Une partie du lot cinquante-deux de la subdivision officielle du lot originaire trois cent cinq (ptie 305-52) au susdit cadastre, bornée comme suit: au nord-ouest par cette partie du lot 305 (non divisée) ci-dessus décrite, suivant la ligne 1-2; au nord par une autre partie dudit lot 305-52, suivant la ligne 2-3; à l'est par une autre partie du lot 305-52, suivant la ligne 3-4; au sud par le lot 305-53, suivant la ligne 4-1; mesurant cinquante-six pieds et soixante-sept centièmes (56,67 pi) dans sa ligne nord-ouest, suivant la ligne 1-2; cinquante-deux pieds et soixante-huit centièmes (52,68 pi) dans sa ligne nord, suivant la ligne 2-3; quarante-cinq pieds et soixante-deux centièmes (45,62 pi) dans sa ligne est, suivant la ligne 3-4; soixante-huit pieds et quatre-vingt-dix-neuf centièmes (68,99 pi) dans sa ligne sud, suivant la ligne 4-1; contenant en superficie 3 002,0 pi<sup>2</sup>, mesures anglaises.

c) Une partie du lot cinquante-trois de la subdivision officielle du lot originaire trois cent cinq (ptie 305-53) au susdit cadastre, bornée comme suit: au nord-ouest par cette partie du lot 305, ci-dessus décrite, suivant la ligne 8-1; au nord par cette partie du lot 305-52 ci-dessus décrite, suivant la ligne 1-4; à l'est par une autre partie dudit lot 305-53, suivant la ligne 4-5; au nord-est par une autre partie du lot 305-53, suivant la ligne 5-6; au sud-est par la rue Sud, suivant la ligne 6-7; au sud par le lot 305-54 suivant la ligne 7-8; mesurant cinquante-sept pieds et trois dixièmes (57,3 pi) dans sa ligne nord-ouest, suivant la ligne 8-1; soixante-huit pieds et quatre-vingt-dix-neuf centièmes (68,99 pi) dans sa ligne nord, suivant la ligne 1-4; treize pieds et quatre-vingt-six centièmes (13,86 pi) dans sa ligne est, suivant la ligne 4-5; cent vingt pieds (120 pi) dans sa ligne nord-est, suivant la ligne 5-6; onze pieds et cinq dixièmes (11,5 pi) dans sa ligne sud-est, suivant la ligne 6-7; deux cent deux pieds (202 pi) dans sa ligne sud, suivant la ligne 7-8; contenant en superficie sept mille vingt-huit pieds carrés et quatre centièmes (7 028,4 pi<sup>2</sup>), mesures anglaises.

d) Une partie du lot cinquante-quatre de la subdivision officielle du lot originaire trois cent cinq (ptie 305-54) au susdit cadastre, bornée comme suit: au nord-ouest par cette partie du lot 305, ci-dessus décrite, suivant la ligne 9-8; au nord par cette partie du lot 305-53, ci-dessus décrite, suivant la ligne 8-7; au sud-est par la rue sud et par une autre partie dudit lot 305-54; suivant les lignes 7-12 et 11-10; au sud par une autre partie dudit lot 305-54 et par cette partie du lot 305-55, ci-dessus décrite, suivant les lignes 12-11 et 10-9; mesurant cinquante-sept pieds et quarante-huit centièmes (57,48 pi) dans sa ligne nord-ouest, suivant la ligne 9-8; deux cent deux pieds (202 pi) dans sa ligne nord, suivant la ligne 8-7; quatorze pieds (14 pi) suivant la ligne 7-12 et quarante-trois pieds et huit centièmes (43,08 pi) suivant la ligne 11-10 dans ses lignes sud-est; cent vingt pieds (120 pi) suivant la ligne 12-11 et quatre-vingt-trois pieds (83 pi) suivant la ligne 10-9 dans ses lignes sud; contenant en superficie 5 928,04 pi<sup>2</sup>, mesures anglaises.

e) Une partie du lot cinquante-cinq de la subdivision officielle du lot originaire trois cent cinq (ptie 305-55) au susdit cadastre, bornée comme suit: au nord-ouest par cette partie du lot 305, ci-dessus décrite, suivant la ligne 15-9; au nord par cette partie du lot 305-54 ci-dessus décrite, suivant la ligne 9-10; au sud-est par une autre partie du lot 305-55, suivant la ligne 10-14; au nord-est par une autre partie du lot 305-55, suivant la ligne 14-13; au sud par cette partie du lot 305-56, ci-dessus décrite, suivant la ligne 13-15; mesurant cinquante-sept pieds et cinq dixièmes (57,5 pi) dans sa ligne nord-ouest, suivant la ligne 15-9; quatre-vingt-trois pieds (83 pi) dans sa ligne nord, suivant la ligne 9-10; vingt-six pieds et quatre-vingt-douze centièmes (26,92 pi) dans sa ligne sud-est, suivant la ligne 10-14; cent dix pieds et neuf dixièmes (110,9 pi) dans sa ligne nord-est, suivant la ligne 14-13; deux cent trois pieds et cinq dixièmes (203,5 pi) dans sa ligne sud, suivant la ligne 13-15; contenant en superficie 6 058,01 pi<sup>2</sup>, mesures anglaises.

f) Une partie du lot cinquante-six de la subdivision officielle du lot originaire trois cent cinq (ptie 305-56) au susdit cadastre, bornée comme suit: au nord-ouest par cette partie du lot 305, ci-dessus décrite, suivant la ligne 17-15; au nord par cette partie du lot 305-55 ci-dessus décrite, suivant la ligne 15-13; au sud-est par la rue sud, suivant la ligne 13-16; au sud par une autre partie du lot 305-56 (droit de passage), suivant la ligne 16-17; mesurant trente pieds et quarante-neuf centièmes (30,49 pi) dans sa ligne nord-ouest suivant la ligne 17-15; deux cent trois pieds et cinq dixièmes (203,5 pi) dans sa ligne nord, suivant la ligne 15-13; trente pieds et soixante-quatre centièmes (30,64 pi) dans sa ligne sud-est, suivant la ligne 13-16; deux cent trois pieds et treize centièmes (203,13 pi) dans sa ligne sud, suivant

la ligne 16-17; contenant en superficie 5 720,13 pi<sup>2</sup>, mesures anglaises. Le tout avec bâtisses y érigées, circonstances et dépendances. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670<sup>e</sup> du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 53 816,25 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, soit 1,27, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Missisquoi 1, rue Principale, Bedford, le MERCREDI TREIZIÈME jour de MARS 1985 à ONZE heures.

Le shérif,  
P.-É. BÉLISLE

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Cowansville, le 11 janvier 1985

39328

## Gaspé

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Gaspé  
Nos 110-05-000043-84  
110-18-000025-84

**SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE GASPÉ**, société légalement constituée, ayant son bureau à Gaspé, comté et district de Gaspé, partie demanderesse, contre GUY SAMUEL, domicilié et résidant à Rivière-au-Renard, comté et district de Gaspé, partie défenderesse.

« Un lopin de terre sis et situé à Rivière-au-Renard, ville de Gaspé, connu et désigné comme étant une partie de la subdivision un du lot originaire cent trente-deux (132-1 ptie), aux plan et livre de renvoi officiels pour le rang Sud de la rivière, canton de Fox, cadastre révisé division d'enregistrement de Gaspé à Percé, mesurant cent cinq pieds (105 pi) de largeur, sur une profondeur de six mille six cent soixante pieds (6 660 pi) et borné comme suit: au nord-ouest par le parc Forillon, au sud-ouest par le lot 131, au nord-est par le lot 132-2, propriété de l'emprunteur, et enfin au sud-est par la partie résiduelle dudit lot 132-1 propriété de René Scott ou ayants droit; sans bâtisse.

Un terrain sis et situé à Rivière-au-Renard, ville de Gaspé, connu et désigné comme étant une partie de la subdivision deux du lot originaire cent trente-deux (132-2 ptie), aux plan et livre de renvoi officiels pour le rang Sud de la rivière, canton de Fox, cadastre révisé, division d'enregistrement de Gaspé à Percé, mesurant cent cinq pieds (105 pi) de largeur, sur une profondeur de six mille quatre cent soixante-dix pieds (6 470 pi), et borné comme suit: vers le nord-ouest par le parc Forillon, au sud-ouest par le lot 132-1, propriété de l'emprunteur, au nord-ouest par le lot 133 et au sud-est par la partie résiduelle dudit lot 132-2, propriété de Roland Scott ou ayants droit; sans bâtisse. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Gaspé, conformément à l'article 670e du C.P.C., est fixé à la somme de 1 919,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

« Un terrain sis et situé à Rivière-au-Renard, ville de Gaspé, connu et désigné comme étant la subdivision un du lot originaire deux cent vingt et un (221-1), rang Nord de la rivière, aux plan et livre de renvoi officiels pour le cadastre révisé du canton de Fox; mesurant 280 pieds de largeur, sur une profondeur de 2 244 pieds; mesurant en superficie 14,82 acres; sans bâtisse.

Un terrain sis et situé à Rivière-au-Renard, ville de Gaspé, connu et désigné comme étant la subdivision deux du lot originaire deux cent vingt et un (221-2), rang Nord de la rivière, aux plan et livre de renvoi officiels pour le cadastre révisé du canton de Fox; mesurant 96 pieds de largeur sur une profondeur de 3 265 pieds et ayant une superficie de 2,46 acres; sans bâtisse.

Un terrain sis et situé à Rivière-au-Renard, ville de Gaspé, connu et désigné comme étant la subdivision trois du lot originaire deux cent vingt et un (221-3), rang Nord de la rivière, aux plan et livre de renvoi officiels, pour le cadastre révisé du canton de Fox; mesurant 96 pieds de largeur sur une profondeur de 3 265 pieds, ayant en superficie 2,46 acres; sans bâtisse.

Un terrain sis et situé à Rivière-au-Renard, ville de Gaspé, connu et désigné comme étant la subdivision quatre du lot originaire deux cent vingt et un (221-4), rang Nord de la rivière, aux plan et livre de renvoi officiels, pour le cadastre révisé du canton de Fox; mesurant 96 pieds de largeur sur une profondeur de 3 265 pieds, ayant en superficie 2,46 acres. Sans bâtisse.

Un terrain sis et situé à Rivière-au-Renard, ville de Gaspé, connu et désigné comme étant la subdivision un du lot originaire deux cent vingt-sept (227-1), rang Nord de la rivière, aux plan et livre de renvoi officiels pour le cadastre révisé du canton de Fox, mesurant quatre-vingt-trois pieds (83 pi) de largeur sur une profondeur de deux mille sept cent quatre-vingts pieds (2 780 pi) et ayant en superficie 5,27 acres; sans bâtisse.

Un terrain sis et situé à Rivière-au-Renard, ville de Gaspé, connu et désigné comme étant la subdivision deux du lot originaire deux cent vingt-sept (227-2), rang Nord de la rivière, aux plan et livre de renvoi officiels pour le cadastre révisé du canton de Fox, mesurant quatre-vingt-trois pieds (83 pi) de largeur sur une profondeur de deux mille sept cent quatre-vingts pieds (2 780 pi) et ayant en superficie 5,27 acres; sans bâtisse. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Gaspé, conformément à l'article 670e du C.P.C., est fixé à la somme de 2 828,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

« Un terrain sis et situé à Rivière-au-Renard, ville de Gaspé, connu et désigné comme étant la subdivision trois du lot originaire deux cent trente et un (231-3), rang Nord de la rivière, aux plan et livre de renvoi officiels pour le cadastre révisé du canton de Fox, mesurant cent cinq pieds (105 pi) de largeur sur une profondeur de mille sept cent soixante-dix pieds (1 770 pi) et ayant en superficie 4,20 acres; sans bâtisse.

Un terrain sis et situé à Rivière-au-Renard, ville de Gaspé, connu et désigné comme étant une partie de la subdivision un du lot originaire deux cent trente et un (231-1 ptie), rang Nord de la rivière, aux plan et livre de renvoi officiels pour le cadastre révisé du canton de Fox, mesurant trois cent quarante-trois pieds (343 pi) de largeur sur une profondeur de six mille soixante-dix pieds (6 070 pi) et borné comme suit: au nord-ouest par le Premier Rang ouest, au nord-est par le lot 233-1, au sud-est par une autre partie du lot 231-1 et la route 132, au sud-ouest par les lots 232-1, 227-1, 227-2 et 231-3. Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, ainsi que sa resubdivision soit: la resubdivision un de la subdivision un du lot originaire deux cent trente et un (231-1-1) pour le même cadastre.

Sauf et à distraire un terrain connu et désigné comme étant une partie de la subdivision un du lot originaire

deux cent trente et un (231-1 ptie) rang Nord de la rivière, cadastre révisé du canton de Fox, mesurant environ cent trente pieds (130 pi) de profondeur, par une largeur approximative de soixante pieds (60 pi) et borné comme suit: vers le nord-est, vers le sud-est et vers le nord-ouest par d'autres parties dudit lot 231-1 et le lot 232-1.

Un terrain sis et situé à Rivière-au-Renard, ville de Gaspé, connu et désigné comme étant composé: d'une partie de la subdivision trois du lot originaire deux cent trente-trois (233-3 ptie), rang Nord de la rivière, aux plan et livre de renvoi officiels pour le cadastre révisé du canton de Fox, mesurant cent vingt-sept pieds (127 pi) de largeur par une profondeur de six mille cinq cent soixante-quinze pieds (6 575 pi) laquelle profondeur s'établit à compter de deux cent quatre-vingt-trois pieds (283 pi) de la route nationale et borné comme suit: au nord-ouest par le Premier Rang ouest, au sud-est par une partie de 233-3 propriété de Jean-Baptiste Bond, au nord-est par le lot 236-1 et au sud-est par le lot 233-1 étant la propriété de l'emprunteur. Ledit 233-3 comportant les resubdivisions ci-après énumérées, et que l'emprunteur hypothèque aussi par les présentes; sans bâtisse.

La resubdivision un de la subdivision trois du lot originaire deux cent trente-trois (233-3-1), rang Nord de la rivière, cadastre révisé du canton de Fox, laquelle resubdivision étant une rue.

La resubdivision trois de la subdivision trois du lot originaire deux cent trente-trois (233-3-3), rang Nord de la rivière, cadastre révisé du canton de Fox; sans bâtisse, avec circonstances et dépendances.

La resubdivision quatre de la subdivision trois du lot originaire deux cent trente-trois (233-3-4), rang Nord de la rivière, cadastre révisé du canton de Fox; sans bâtisse, avec circonstances et dépendances.

La resubdivision cinq de la subdivision trois du lot originaire deux cent trente-trois (233-3-5), rang Nord de la rivière, cadastre révisé du canton de Fox; sans bâtisse, avec circonstances et dépendances.

La resubdivision six de la subdivision trois du lot originaire deux cent trente-trois (233-3-6), rang Nord de la rivière, cadastre révisé du canton de Fox; sans bâtisse, avec circonstances et dépendances.

La resubdivision sept de la subdivision trois du lot originaire deux cent trente-trois (233-3-7), rang Nord de la rivière, cadastre révisé du canton de Fox; sans bâtisse, avec circonstances et dépendances.

Un terrain sis et situé à Rivière-au-Renard, ville de Gaspé, connu et désigné comme étant composé d'une partie de la subdivision un du lot originaire deux cent

trente-trois (233-1 ptie), rang Nord de la rivière, aux plan et livre de renvoi officiels pour le cadastre révisé du canton de Fox, mesurant cent vingt-deux pieds (122 pi) de largeur par une profondeur de six mille cent soixante-dix-huit pieds (6 178 pi) et borné comme suit: au nord-ouest par le Premier Rang ouest, au nord-est par le lot 233-3, au sud-est par le résidu du lot 233-1, appartenant à André Dufresne et par la route nationale et par le lot 233-2 et au sud-ouest par le lot 231-1; sans bâtisse. Ledit lot 233-1 comportant les resubdivisions ci-après énumérées et que l'emprunteur hypothèque aussi par les présentes.

La resubdivision un de la subdivision un du lot originaire deux cent trente-trois (233-1-1), rang Nord de la rivière, cadastre révisé du canton de Fox, laquelle resubdivision étant une rue.

La resubdivision deux de la subdivision un du lot originaire deux cent trente-trois (233-1-2), rang Nord de la rivière, cadastre révisé du canton de Fox; sans bâtisse, avec circonstances et dépendances.

La resubdivision trois de la subdivision un du lot originaire deux cent trente-trois (233-1-3), rang Nord de la rivière, cadastre révisé du canton de Fox; sans bâtisse, avec circonstances et dépendances.

La resubdivision quatre de la subdivision un du lot originaire deux cent trente-trois (233-1-4), rang Nord de la rivière, cadastre révisé du canton de Fox; sans bâtisse, avec circonstances et dépendances.

La resubdivision cinq de la subdivision un du lot originaire deux cent trente-trois (233-1-5), rang Nord de la rivière, cadastre révisé du canton de Fox; sans bâtisse, avec circonstances et dépendances.

La resubdivision six de la subdivision un du lot originaire deux cent trente-trois (233-1-6), rang Nord de la rivière, cadastre révisé du canton de Fox; sans bâtisse, avec circonstances et dépendances.

Sauf et à distraire dudit lot 233-1 et de ses resubdivisions, un terrain connu et désigné comme étant une partie de la subdivision un du lot originaire deux cent trente-trois (233-1 ptie), rang Nord de la rivière, aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre révisé du canton de Fox, mesurant quarante-deux pieds (42 pi) de largeur par quatre-vingt-cinq pieds (85 pi) de profondeur et borné comme suit: vers le nord-est par une partie du lot 233-3, propriété de Jean-Baptiste Bond, vers le sud-est par le lot 233-2, propriété de Charles Déry, vers le sud-ouest et vers le nord-ouest par une partie du lot 233-1, propriété de l'emprunteur.

Affectés et hypothéqués depuis le 23 novembre 1979 en faveur de la demanderesse, jusqu'à concurrence de 97 375,00 \$; à l'exception du lot 233-3-2 qui se décrit comme suit:

La resubdivision deux de la subdivision trois du lot originaire deux cent trente-trois (233-3-2), rang Nord de la rivière, cadastre révisé du canton de Fox; sans bâtisse, avec circonstances et dépendances.

Sur lequel l'hypothèque de la demanderesse a été radiée sous le numéro 9656. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Gaspé, conformément à l'article 670<sup>e</sup> du C.P.C., est fixé à la somme de 15 705,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Percé, palais de justice de Percé, le MARDI DOUZIÈME jour de MARS 1985 à NEUF heures.

*Le shérif adjoint,*  
PIERRETTE B. CLOUTIER

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Percé, le 7 janvier 1985

39255

## Hauterive

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Hauterive  
No 655-05-000054-841  
S. 655-18-000016-843

**L**A CAISSE POPULAIRE DE STE-THÉRÈSE DE COLOMBIER, demanderesse, contre LES HÉRITIERS DE FEU GÉRARD FORTIN, MARIE-CLAIRE VACHON et ANTOINE FORTIN, défendeurs conjoints et solidaires, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Saguenay, mis en cause.

a) Un immeuble connu et désigné comme étant et composant le lot numéro neuf, du rang Trois (lot 9, rg III), distraction faite de l'emprise de la nouvelle route 138, de l'arpentage primitif du canton de Betsiamites, correspondant au lot originaire neuf, rang Trois (lot 9, rg III), distraction faite de l'emprise de la nouvelle route 138, aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour le canton de Betsiamites, division d'enregistrement de Saguenay; le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

b) Un immeuble connu et désigné comme étant le lot originaire numéro neuf, du rang Quatre (lot 9, rg IV),

de l'arpentage primitif du canton de Betsiamites, correspondant au lot originaire numéro neuf, du rang Quatre (lot 9, rg IV) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour le canton de Betsiamites, division d'enregistrement de Saguenay; le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 3 627,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Hauterive, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau du registraire de la division d'enregistrement de Saguenay, palais de justice, avenue Mance, Baie-Comeau, le MARDI CINQUIÈME jour de MARS 1985 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
RAYMOND CÔTÉ

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Baie-Comeau, le 10 janvier 1985

39329

## Iberville

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District d'Iberville  
Nos 755-02-23-841  
755-05-319-84  
755-18-33-846

**B**ANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE, demanderesse, contre MARCEL AUDET, 34, Papineau, Saint-Luc, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR du bureau d'enregistrement de Saint-Jean, 320, Séminaire, Saint-Jean, mis en cause.

Un emplacement situé en la ville de Saint-Luc, ayant front sur la rue Papineau ouest, connu et désigné comme étant les lots numéros quarante-huit et quarante-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quarante-deux (142-48 et 49) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Luc; avec bâtisse y érigée portant le numéro d'immeuble 34, rue Papineau ouest.

Évaluation municipale: 58 700,00 \$

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser audit shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication, est fixé à 25 % de l'évaluation, soit

20 104.75 \$, compte tenu du facteur établi pour le rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de Saint-Jean, 320, Séminaire, Saint-Jean, le VINGT-SEPTIÈME jour de FÉVRIER 1985 à DIX heures TRENTE.

Le shérif,  
SERGE HÉBERT

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Saint-Jean-sur-Richelieu, le 9 janvier 1985 39310

## Kamouraska

### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Québec  
Nos 200-05-002234-842  
250-18-000026-842

**BANQUE ROYALE DU CANADA**, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Montréal et un bureau au 510, 12<sup>e</sup> Rue, Saint-Pascal, comté de Kamouraska, QC, partie demanderesse, contre **ROUVEC INC.**, corporation légalement constituée, ayant son bureau au 558, rue Lafontaine, Rivière-du-Loup, QC, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Témiscouata, mis en cause.

### Vente en bloc:

« 1. Un terrain contenant cinquante mètres et quatre-vingt-un centièmes de front est-ouest sur trente mètres et vingt-deux centièmes de profondeur, borné au nord à la rue Principale, au sud au terrain décrit au paragraphe suivant et à Alfred Lebel, à l'est à Gilles Deschamps et à l'ouest à Marcel Bérubé; avec les bâtisses construites sur ce terrain, lequel terrain faisant partie du numéro cent quarante-trois (ptie 143) du cadastre de Saint-Arsène;

2. Un terrain contenant trente-trois mètres et quatre-vingt-six centièmes de front est-ouest sur dix-neuf mètres et soixante-dix-neuf centièmes de profondeur, borné au nord au terrain décrit au paragraphe précédent, au sud à madame Rita Morneau Belzile, à l'est à Gilles Deschamps et à l'ouest à Alfred Lebel, lequel terrain fait partie du même numéro cent quarante-trois (ptie 143) du cadastre de Saint-Arsène; avec les bâtisses dessus construites;

3. Un terrain contenant cent dix-neuf mètres et soixante-quatorze centièmes de front est-ouest du côté sud sur une profondeur de dix-huit mètres et neuf centièmes, de là, élargissant vers l'ouest de vingt et un mètres et deux centièmes, sur une autre profondeur de cinquante et un mètres et vingt-cinq centièmes et élargissant encore vers l'ouest de cent vingt et un mètres et vingt-trois centièmes sur une autre profondeur de trente-deux mètres et soixante et un centièmes et enfin élargissant encore vers l'ouest de dix-sept mètres et quatre-vingt-dix-neuf centièmes, sur une dernière profondeur de trois cent dix-neuf mètres et trente-deux centièmes, la largeur du côté nord étant de deux cent quatre-vingt-quatorze mètres et quarante-sept centièmes et la partie du côté est étant de trois cent soixante-cinq mètres et quatre-vingt-dix-neuf centièmes, situés au nord du chemin public, à l'est à Joseph Roy et Marcel Lajoie, et à l'ouest à Alphonse Malenfant, Réjean Campagna, et au terrain du cimetière, lequel terrain fait partie des numéros cent quarante-trois et cent trente-cinq (ptie 143 et 135) du cadastre de Saint-Arsène; avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Sauf et à distraire le terrain vendu à Georges-Henri Lajoie, savoir: un emplacement mesurant huit cent soixante pieds (860 pi) de largeur est-ouest du côté sud et neuf cent soixante-six pieds (966 pi) du côté nord par une profondeur du côté est de mille pieds (1 000 pi) et de mille cinquante et un pieds (1 051 pi) du côté ouest, la ligne ouest allant en élargissant vers le nord, le tout plus ou moins en faveur de l'acquéreur et mesures anglaises; borné comme suit: vers le nord par le chemin du 2<sup>e</sup> Rang, vers l'est par messieurs Joseph Roy et Marcel Lajoie, vers l'ouest par monsieur Alphonse Malenfant, monsieur Réjean Campagna et au terrain du cimetière et vers le sud par la venderesse, dame Gervaise Lajoie: la ligne sud dudit terrain étant située à deux cents pieds (200 pi) du chemin public; lequel emplacement est plus amplement connu et désigné comme étant partie des lots numéros cent trente-cinq et cent quarante-trois (ptie 135 et 143) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Arsène, division d'enregistrement de Témiscouata; sans bâtisse, mais avec circonstances et dépendances.

Sauf et à distraire les terrains vendus à Gervaise Lajoie, savoir: un emplacement mesurant quatre-vingts pieds (80 pi) de largeur par une profondeur de cent pieds (100 pi), mesures anglaises; borné vers le nord par Rouvec Inc., vers le sud par l'acquéreur, vers l'est par dame Marthe Roy et Marcel Lajoie et vers l'ouest par Rouvec Inc.; lequel emplacement est plus amplement connu et désigné comme étant une partie du lot numéro cent quarante-trois (ptie 143) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Arsène, division d'enregistrement de Témiscouata; avec le hangar dessus construit, circonstances et dépendances.

Un emplacement mesurant quatre-vingts pieds (80 pi) de largeur par une profondeur de cent pieds (100 pi), mesures anglaises; borné vers le nord par Rouvec Inc., vers le sud par la rue Principale, vers l'est par dame Marthe Roy et vers l'ouest par Rouvec Inc., lequel emplacement est plus amplement connu et désigné comme étant une partie du lot cent quarante-trois (ptie 143) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Arsène, division d'enregistrement de Témiscouata.

Sauf et à distraire le terrain vendu à Georges-Étienne Normandeau, savoir: un emplacement de figure irrégulière mesurant quarante-neuf mètres et trente-huit centièmes (49,38 m ou 162 pi) vers le nord-est, trente-trois mètres et quatre-vingt-six centièmes (33,86 m ou 111,08 pi) quinze mètres et quatre-vingt-cinq centièmes (15,85 m ou 52 pi) vers le sud-est, dix-neuf mètres et soixante-dix-neuf centièmes (19,79 m ou 64,92 pi), trente mètres et vingt-deux centièmes (30,22 m ou 99,14 pi) vers le sud-ouest, cinquante mètres et quatre-vingt-un centièmes (50,81 m ou 166,69 pi) vers le nord-ouest, borné vers nord-est par partie du lot 143, propriété de Gilles Deschamps, vers le sud-est par partie du lot 143, propriété de Rita Morneau, vers le sud-ouest par partie du lot 143, propriété de Alfred Lebel et M. Dubé et vers le nord-ouest par la rue Principale, lequel emplacement est plus amplement connu et désigné comme étant une partie du lot cent quarante-trois (ptie 143) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Arsène, division d'enregistrement de Témiscouata; avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Kamouraska, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 5 115,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Témiscouata, 65A, rue Iberville, Rivière-du-Loup, le MARDI DOUZIÈME jour de MARS 1985 à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
RACHEL BELZILE

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Rivière-du-Loup, le 3 janvier 1985

39256

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Kamouraska

Nos 250-05-000089-821

250-18-000025-844

**GÉRARD A. CHAPLEAU**, rentier, domicilié et résidant au 12, Taché, Saint-Pascal, district de Kamouraska, G0L 3Y0, partie demanderesse, contre **ALFRED PAMPALON**, enseignant, domicilié et résidant au 565, 58<sup>e</sup> Rue est, Charlesbourg, district de Québec, et **SERGE OSCHE**, commerçant, domicilié et résidant au 299, Sauriol, Beauport, district de Québec, G1E 3M4, et **JACQUES BUSSIÈRES**, commerçant, domicilié et résidant au 265, 59<sup>e</sup> Rue est, Charlesbourg, district de Québec, G1H 2E6, défendeurs conjoints et solidaires, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Kamouraska, mis en cause.

« Un terrain ou emplacement sis et situé en la ville de Saint-Pascal, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour la paroisse de Saint-Pascal, division d'enregistrement de Kamouraska, comme étant la subdivision quarante-six du lot originaire numéro deux cent soixante-dix-neuf (279-46), circonstances et dépendances avec les bâtisses dessus construites et notamment la bâtisse servant de cinéma dessus érigée. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Kamouraska, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 23 548,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Kamouraska, 395, Chapleau, Saint-Pascal, le MARDI DOUZIÈME jour de MARS 1985 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
RACHEL BELZILE

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Rivière-du-Loup, le 3 janvier 1985

39257

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Kamouraska

Nos 250-05-000053-835

250-18-000032-840

**SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE K.R.T.**, 445, rue Lafontaine, Rivière-du-Loup, G5R 3C1, partie demanderesse, contre **LES BÉTONS DU TEMIS INC.**, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Saint-Louis-du-Ha! Ha! et **GAËTAN CLOUTIER**, domicilié à Saint-Louis-du-Ha! Ha!, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Témiscouata, 65A, rue Iberville, Rivière-du-Loup, mis en cause.

« Un emplacement situé à Saint-Louis-du-Ha! Ha!, connu et désigné comme faisant partie des lots numéro soixante-neuf et soixante-dix (ptie 69 et ptie 70) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Louis-du-Ha! Ha!, division d'enregistrement de Témiscouata; mesurant trois cent quarante et un mètres et cinquante-sept centièmes (341,57 m) dans sa ligne nord-est, quatre cent vingt et un mètres et seize centièmes (421,16 m) dans sa ligne sud-est, trois cent vingt-deux mètres et trente-quatre centièmes (322,34 m) dans sa ligne sud-ouest et quatre cent trente-cinq mètres et quatre-vingt-quatre centièmes (435,84 m) dans sa ligne nord-ouest le long du chemin public; borné au nord-est à une partie du lot 68, au sud-est au terrain du Canadien National, au sud-ouest à une partie du lot 72, et au nord-ouest à la route 185; avec la maison y érigée, circonstances et dépendances. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Kamouraska, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à 7 866,95 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Témiscouata, 65A, rue Iberville, Rivière-du-Loup, le **MERCREDI TREIZIÈME** jour de **MARS 1985** à **DIX** heures.

*Le shérif adjoint,*  
RACHEL BELZILE

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Rivière-du-Loup, le 3 janvier 1985

39258

**Montmagny***Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Québec

Nos 200-05-002346-836

300-18-000015-848

**BANQUE NATIONALE DU CANADA**, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 500, place d'Armes, Montréal, demanderesse, contre **VALÉRIEN BÉLANGER**, domicilié et résidant au 1078, des Braves, Québec, et **NICOLE LONGTIN**, domiciliée et résidant au 458, des Pionniers ouest, L'Islet-sur-Mer, comté de L'Islet, district de Montmagny, défendeurs, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de L'Islet, mis en cause.

«Lot 29, rang 3, canton de Dionne, division d'enregistrement de L'Islet; avec bâtisse dessus construite, portant l'adresse d'immeuble rang des Pelletier, Saint-Omer, circonstances et dépendances.»

La mise à prix est fixée à 25 380,00 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur d'évaluation réelle 1,08, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de L'Islet, 14, de Gaspé ouest, Saint-Jean-Port-Joli, le **MARDI VINGT-SIXIÈME** jour de **FÉVRIER 1985** à **DIX** heures.

*Le shérif adjoint,*  
GEMMA NICOLE

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montmagny, le 21 janvier 1985

39259

**Montréal***Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Montréal

No 500-05-018760-825

**LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL**, corporation légalement constituée, ayant son bureau principal au 276, Saint-Jacques ouest, Montréal, district de Montréal, demanderesse, contre **MARILYN KOLOTINSKY ROMOFF**, résidant au 1453, promenade Franklin, Chomedey, La-

val, district de Montréal, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un certain emplacement ayant front sur la rue Barré dans la ville de Saint-Laurent et composé:

a) du lot numéro un de la resubdivision du lot numéro deux de la resubdivision du lot numéro deux cent vingt-deux de la subdivision du lot originaire deux cent cinquante-quatre (254-222-2-1) sur le plan officiel et dans le livre de renvoi de la paroisse de Saint-Laurent;

b) du lot numéro un de la resubdivision du lot numéro deux cent vingt-deux de la subdivision du lot originaire numéro deux cent cinquante-quatre (254-222-1) sur ledit plan officiel et dans ledit livre de renvoi;

c) du lot numéro deux cent vingt et un de la subdivision du lot originaire numéro deux cent cinquante-quatre (254-221) sur ledit plan officiel et dans ledit livre de renvoi;

d) de la partie sud-est du lot numéro deux de la resubdivision du lot numéro deux cent vingt de la subdivision du lot originaire numéro deux cent cinquante-quatre (254-220-ptie S.-E.-2) sur ledit plan officiel et dans ledit livre de renvoi, mesurant sept pieds et six pouces de largeur, sur toute la profondeur dudit lot soit soixante et onze pieds, en mesures anglaises et plus ou moins, et borné comme suit: de front, au nord-est, par la rue Barré, à l'arrière, au sud-ouest, par une partie du lot originaire numéro 254 ou sa subdivision, sur un côté, au nord-ouest, par le résidu dudit lot numéro 254-220-2 et sur l'autre côté, au sud-est, par le lot numéro 254-221.

Avec les bâtiments qui s'y trouvent portant les adresses 1090, 1092, 1094 et 1096, rue Barré.

En l'état où le tout se trouve maintenant, sans aucune exception ou réserve, et avec les servitudes réciproques de vue au profit de l'emplacement immédiatement adjacent au nord-ouest (soit le résidu du lot 254-220-2) et grevant celui-ci et aussi avec la servitude interdisant de construire établie au profit de l'emplacement vendu actuellement et à la charge du résidu du lot 254-220-2, ces servitudes ayant été établies par un acte enregistré à Montréal sous le no 1663775.

Soumis aux règlements de zonage de l'aéroport de Cartierville, conformément à un acte enregistré à Montréal sous le no 1670268. »

La mise à prix est fixée à 22 742,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adju-

dicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le DOUZIÈME jour de MARS 1985 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 9 janvier 1985

39342

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-008482-844

**CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC**, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 1981, rue McGill College, ville et district de Montréal, province de Québec, demanderesse, contre SCAMEA CONSTRUCTION LTÉE, corporation légalement constituée, ayant un bureau en la ville de Saint-Léonard au 3000, boulevard Laurentien, district de Montréal, province de Québec, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Une fraction de la propriété étant la bâtisse située au numéro 6900, boulevard Gouin est, cité de Montréal-Nord, province de Québec, connue et désignée comme étant le lot originaire numéro cinq cent soixante-neuf (lot 569) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sault-au-Récollet, division d'enregistrement de Montréal, et plus spécifiquement connue comme:

1. a) La partie exclusive connue et désignée comme étant le lot numéro cent sept de la subdivision du lot originaire numéro cinq cent soixante-neuf (lot 569-107) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sault-au-Récollet;

b) Tous droits indivis afférents à ladite partie exclusive dans les parties communes connues et désignées comme étant les lots numéros un et deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro cinq cent soixante-neuf (lots 569-1 et 2) auxdits plan et livre de renvoi officiels.

Portant le numéro d'appartement 107.

Sans exception ni réserve et sujet aux dispositions de la déclaration de copropriété reçue devant Gilbert Lamoureux, notaire, le vingt-trois avril mil neuf cent quatre-vingt-deux, enregistrée au bureau de la division de Montréal sous le numéro 3256663.

Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes et notamment sujet aux servitudes suivantes, savoir:

1. Une servitude de passage en faveur d'Hydro-Québec *et al.*, telle que créée aux termes de l'acte enregistré à Montréal sous le numéro 2930432;
2. Une servitude de droit de passage en faveur de l'immeuble ci-dessus décrit créée aux termes des actes de servitude et de modification respectivement enregistrés à Montréal sous les numéros 3187391 et 3213066;
3. Une servitude de passage pour un égout collecteur et droit de superficie en faveur de ville de Montréal-Nord créée aux termes des actes enregistrés à Montréal sous les numéros 3203840 et 3213066. »

La mise à prix est fixée à 20 832,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le CINQUIÈME jour de MARS 1985 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 9 janvier 1985

39296

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-008432-849

**CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC**, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 1981, McGill College, ville et district de Montréal, province de Québec, demanderesse, contre SCAMEA CONSTRUCTION LTÉE, corporation légalement constituée, ayant un bureau en la ville de Saint-Laurent, 3000, boulevard Laurentien, district de Montréal, province de Québec, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Une fraction de la propriété étant la bâtisse située au numéro 6900, boulevard Gouin est, cité de Montréal-Nord, province de Québec, connue et désignée

comme étant le lot originaire numéro cinq cent soixante-neuf (lot 569) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sault-au-Récollet, division d'enregistrement de Montréal, et plus spécifiquement connue comme:

1. a) La partie exclusive connue et désignée comme étant le lot numéro R zéro huit de la subdivision du lot originaire numéro cinq cent soixante-neuf (lot 569-R08) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sault-au-Récollet;

b) Tous droits indivis afférents à ladite partie exclusive dans les parties communes connues et désignées comme étant les lots numéros un et deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro cinq cent soixante-neuf (lots 569-1 et 2) auxdits plan et livre de renvoi officiels;

Portant le numéro d'appartement R08.

Sans exception ni réserve et sujet aux dispositions de la déclaration de copropriété reçue devant Gilbert Lamoureux, notaire, le vingt-trois avril mil neuf cent quatre-vingt-deux, enregistrée au bureau de la division de Montréal sous le numéro 3256663.

Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes et notamment sujet aux servitudes suivantes, savoir:

1. Une servitude de passage en faveur d'Hydro-Québec *et al.*, telle que créée aux termes de l'acte enregistré à Montréal sous le numéro 2930432;
2. Une servitude de droit de passage en faveur de l'immeuble ci-dessus décrit créée aux termes des actes de servitude et de modification respectivement enregistrés à Montréal, sous les numéros 3187391 et 3213066;
3. Une servitude de passage pour un égout collecteur et droit de superficie en faveur de ville de Montréal-Nord créée aux termes des actes enregistrés à Montréal sous les numéros 3203840 et 3213066. »

La mise à prix est fixée à 14 420,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le

CINQUIÈME jour de MARS 1985 à ONZE heures  
TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 9 janvier 1985

39297

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-003924-840

**C**AISSE POPULAIRE PAPINEAU, société régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 7695, avenue Papineau, Montréal, dit district, demanderesse, contre les HABITATIONS COHAB INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social à Montréal, district de Montréal, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement situé au coin sud-ouest de l'intersection des rues de la Roche et Saint-Zotique, ville de Montréal, connu et désigné comme étant le lot originaire trois cent quatre-vingt-huit (388), aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de la Côte-Saint-Louis. Avec toutes les bâtisses dessus érigées et surtout celles portant les numéros 6694, 6696 et 6698 de la rue de la Roche, et 1142 et 1144 de la rue Saint-Zotique. Ainsi que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes circonstances et dépendances y attachées. Ce lot trois cent quatre-vingt-huit (388) remplace le lot numéro trois cent treize de la subdivision officielle du lot originaire numéro cinq (5-313). »

La mise à prix est fixée à 9 990,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le VINGT-HUITIÈME jour de FÉVRIER 1985 à QUATORZE heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 9 janvier 1985

39298

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-008926-808

**E**VA CHAIT, JONATHAN CHAIT et PERRY FISHMAN, ès qualités d'exécuteurs testamentaires de feu Samuel Chait, et NATHANIEL H. SALOMON, avocat de la ville de Hampstead, et NAHUM GELBER, avocat de la ville de Westmount, et BERNARD REIS, avocat de la ville de Hampstead, et ARTHUR I. BRONSTEIN, avocat de la ville de Hampstead, et ROBERT S. LITVACK, avocat de la ville de Mont-Royal, et GORDON L. ECHENBERG, avocat de la ville de Montréal, et C. RALPH LIPPER, avocat de la ville de Mont-Royal, pratiquant tous en la ville et le district de Montréal, étant tous membres en règle du Barreau du Québec, exerçant leur profession sous le nom de « CHAIT SALOMON », au 1, place Ville-Marie, local 1901, Montréal, district de Montréal, demandeurs, contre ROAG REALTY INVESTMENT CORP, corps politique dûment incorporé, ayant son bureau principal au 5831, Plantagenet, Outremont, QC, et RESORT ESTATES LIMITED, corps politique, dûment incorporé, ayant son bureau principal au 16, place Harrow, Beaconsfield, QC, défenderesses, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un certain emplacement vacant ayant front sur la route St-John's dans la ville de Pierrefonds, et composé d'une partie du lot numéro quarante-quatre de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent cinquante-trois (153-ptie 44) sur le plan officiel et dans le livre de renvoi de la paroisse de Sainte-Geneviève et mesurant mille soixante pieds et quarante-six centièmes (1 060,46 pi) sur sa limite sud-ouest le long de la route St-John's telle qu'elle est élargie, quatre cent trente-sept pieds et soixante-sept centièmes (437,67 pi) sur sa limite nord-ouest, mille onze pieds et quatre-vingts centièmes (1 011,80 pi) sur sa limite nord-est et cinq cent quatre-vingt-dix pieds et cinq centièmes (590,5 pi) sur sa limite sud-est et contenant une superficie totale de cinq cent vingt-huit mille cinq cent quatre-vingt-neuf pieds (528 589 pi<sup>2</sup>). Ledit emplacement est borné de front au sud-ouest par la route St. John's telle qu'elle est élargie, sur un côté au nord-ouest par le résidu dudit lot numéro 153-44 appartenant à Canadian Interurban Properties Limited, au nord-est et au sud-est par des parties du lot numéro 153 appartenant à l'acheteur.

Le point d'intersection des limites nord-ouest et sud-ouest dudit emplacement est à trois cent trente-huit pieds et soixante-quatorze centièmes (338,74 pi) à partir de la limite sud-est du boulevard Pierrefonds et mesuré le long de la limite nord-est de la route St. John's telle qu'elle est élargie; et le point d'intersection des limites nord-ouest et nord-est dudit emplacement est de quatre cent seize pieds et vingt-cinq centièmes

(416,25 pi) à partir de la limite sud-est du boulevard Pierrefonds et mesuré le long de la limite nord-est dudit lot numéro 153-44. Toutes les dimensions sont en mesures anglaises et plus ou moins.

À distraire: un certain emplacement vacant ayant front sur la montée Saint-Jean et le boulevard Anselme-Lavigne dans la ville de Pierrefonds, et composé comme suit:

a) une partie du lot numéro quarante-quatre de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent cinquante-trois (153-ptie 44) sur le plan officiel et dans le livre de renvoi de la paroisse de Sainte-Geneviève et mesurant trois cent vingt-six pieds et soixante-six centièmes (326,66 pi) sur sa limite sud-ouest, cinq cent quarante-cinq pieds et soixante-quatorze centièmes (545,74 pi) sur sa limite nord-ouest, trois cent vingt-six pieds et quarante-neuf centièmes (326,49 pi) sur sa limite nord-est et cinq cent quatre-vingt-dix pieds et cinq dixièmes (590,5 pi) sur sa limite sud-est et contenant une superficie totale de cent quatre-vingt-trois mille cinq cent vingt-six pieds (183 526 pi<sup>2</sup>).

Ledit emplacement est borné au sud-ouest par la montée Saint-Jean telle qu'elle est élargie, au nord-ouest par une autre partie dudit lot numéro 153-44, étant la propriété du vendeur, au nord-est et au sud-est par une partie du lot numéro 153 (ci-après décrite au paragraphe b).

Aussi à distraire: une certaine parcelle de terrain vacant faisant front sur la montée Saint-Jean en la cité de Pierrefonds, connue et désignée comme étant une partie de la subdivision quarante-quatre du lot originaire cent cinquante-trois (ptie 153-44) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Geneviève, cité de Pierrefonds, division d'enregistrement de Montréal, comté de Robert-Baldwin, et plus particulièrement décrite comme suit: de figure trapézoïdale, borné en front au sud-ouest par la montée Saint-Jean (ptie 153), au nord-ouest par une autre partie du lot 153-44, appartenant à North Shore Shopping Centre Soc. ou représentant, au nord-est et au sud-est par le résidu dudit lot 153-44 restant la propriété de Roag Realty & Investment Corp. ou successeurs en titres. Mesurant trois cents pieds (300 pi) en front au sud-ouest, trois cent trente-quatre pieds et quinze centièmes de pied (334,15 pi) au nord-ouest, deux cent quatre-vingt-dix-sept pieds et sept dixièmes de pied (297,7 pi) de largeur perpendiculaire au nord-est et trois cent soixante et onze pieds et vingt-six centièmes de pied (371,26 pi) au sud-est; contenant une superficie de cent cinq mille pieds carrés (105 000 pi<sup>2</sup>), mesures anglaises.

La projection dans une direction nord-est de la ligne nord-ouest intersecte la ligne arrière du lot 153-44 à une distance de quatre cent seize pieds et vingt-cinq

centièmes de pied (416,25 pi) du boulevard Pierrefonds, ladite ligne nord-ouest est située à une distance de cent soixante-dix-huit pieds et soixante-quatorze centièmes de pied (178,74 pi) du lot 153-44-1, mesurée le long de la ligne nord-est de la montée Saint-Jean. »

La mise à prix est fixée à 23 365,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le TREIZIÈME jour de MARS 1985 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 9 janvier 1985

39343

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-07936-840

**F**IDUCIAIRES DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL LIMITÉE, corporation légalement constituée, ayant son siège social et son bureau principal dans la ville et le district de Montréal, 1253, McGill College, demanderesse, contre HÉRITAGE VENTURE LTD., corporation légalement constituée, ayant un bureau dans la ville de Richmond, province de la Colombie-Britannique, 64-4151, rue Régent, et JEAN-LOUIS VINET INC., corporation légalement constituée, autrefois ayant un bureau dans la ville et le district de Montréal, 50, place Crémazie, local 715, maintenant de lieux inconnus, et MICHEL BRUNET, résidant et domicilié au 4053, Vendôme, ville et district de Montréal, et IMMODEV INC., corporation légalement constituée, autrefois ayant un bureau dans la ville et le district de Montréal, 50, place Crémazie, local 715, maintenant de lieux inconnus, et ARMAND LE-MAIRE, autrefois résidant et domicilié au 12455, rue Jasmin, ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

Premièrement:

« Un emplacement situé en la ville de Montréal, connu et désigné comme suit, savoir:

a) le lot numéro deux cent quarante-quatre, subdivision officielle du lot originaire numéro soixante-dix (70-244) des plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de Côte-des-Neiges;

b) le lot numéro deux cent quarante-cinq, subdivision officielle du lot originaire numéro soixante-dix (70-245) dudit cadastre;

c) la partie sud-ouest du lot numéro deux cent quarante-six, subdivision officielle du lot originaire numéro soixante-dix (70-ptie S.-O. 246) dudit cadastre;

Mesurant, ladite partie: dix pieds et six pouces (10 pi 6 po) de largeur par quatre-vingt-dix-huit pieds de profondeur (98 pi), mesures anglaises et plus ou moins. Bornée, ladite partie au sud-est par le lot 70-257 (rue Bedford); au sud-ouest par le lot 70-245; au nord-ouest par le lot 70-218 (ruelle); au nord-est par le résidu dudit lot 70-246; avec toutes les bâtisses dessus construites, nommément une maison portant le numéro d'immeuble 2705, chemin Bedford, dont le mur sud-ouest est mitoyen; avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées. Avec et sujet à une servitude mutuelle et réciproque de droit de passage, tel qu'il appert à un acte enregistré sous le numéro 1185019, et sujet également à une autre servitude enregistrée sous le numéro 1220838. ».

La mise à prix est fixée à 50 532,75 \$.

Deuxièmement:

« Un emplacement ayant front sur le chemin Bedford, ville de Montréal, connu et désigné comme suit, savoir:

a) les lots numéros deux cent quarante-deux et deux cent quarante-trois, subdivisions officielles du lot originaire numéro soixante-dix (70-242, 243) des plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de la Côte-des-Neiges; et

b) la partie nord-est du lot deux cent quarante et un, subdivision officielle du lot originaire numéro soixante-dix (70-ptie N.-E. 241) dudit cadastre.

Mesurant dix pieds et six pouces (10 pi 6 po) de largeur par la profondeur de quatre-vingt-dix-huit pieds (98 pi). Bornée en front par le chemin Bedford; en arrière par la ruelle (70-218); sur un côté, au sud-ouest, par le résidu dudit lot 70-241 et sur l'autre côté, au nord-est, par le lot 70-242; avec bâtisses dessus construites, nommément une maison portant le numéro d'immeuble 2725, chemin Bedford; le mur nord-est étant mitoyen. Avec et sujet à une servitude de droit de vue et de passage enregistrée sous le numéro 1888814. »

La mise à prix est fixée à 50 532,75 \$.

Ces montants représentent 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la

municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus séparément au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le VINGT-SEPTIÈME jour de FÉVRIER 1985 à QUATORZE heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 9 janvier 1985

39299

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-000005-841

**R**OYNAT INC., corporation légalement constituée en vertu de la Loi sur les compagnies du Canada sous le nom de Roynat Ltée et prorogée en vertu de la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes sous le nom de Roynat Inc., ayant son siège social au 1080, côte du Beaver Hall, ville et district de Montréal, demanderesse, contre 129711 CANADA INC., autrefois connue sous le nom de Phénix Limousines Ltée, corporation dûment constituée, ayant son siège social et son bureau principal au 865, rue Charcot, Boucherville, district de Montréal, BROOKS-GELINEAU INC., corporation dûment constituée en vertu des lois du Québec, ayant son siège social et son bureau principal au 3767, boulevard Thimens, local 230, ville Saint-Laurent, district de Montréal, et SYDNEY GREENFIELD, homme d'affaires résidant et domicilié au 7779, rue Casgrain, ville et district de Montréal, et 129477 CANADA INC., corporation dûment constituée en vertu de la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes, ayant son siège social et son bureau principal au 7779, rue Casgrain, ville et district de Montréal, et MILTON FRIEFELD, ès qualités de syndic à la faillite de 129711 Canada Inc., ayant son bureau et son bureau principal au 1010, rue Sainte-Catherine ouest, local 630, ville et district de Montréal, défenseurs, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

Les immeubles de 129477 Canada Inc. et autre:

« Un immeuble donnant sur le boulevard de Maison-neuve à Montréal, comprenant les lots suivants:

a) le lot désigné sous le numéro sept cent vingt-deux (722) au cadastre de la ville de Montréal (quartier Sainte-Marie);

b) le lot sept cent vingt-trois (723), même cadastre;

c) le lot sept cent vingt-cinq (725), même cadastre;

d) le lot sept cent vingt-six (726), même cadastre;

e) le lot sept cent trente-huit (738), même cadastre;

f) le lot sept cent trente-neuf (739), même cadastre.

Avec tous les bâtiments construits sur ce terrain, à savoir, ceux portant les numéros 1310 et 1318 du boulevard de Maisonneuve est. »

La mise à prix est fixée à 119 824,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le PREMIER jour de MARS 1985 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 4 janvier 1985

39311

## Québec

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
C.P.Q. 500-02-024166-840  
S. 200-18-000215-846

**G.**U.S. CANADA INC./DIVISION LÉGARÉ, 5377, chemin Côte-de-Liesse, Montréal, QC, H4P 1A2, demanderesse, contre LISETTE NADEAU et JEAN-CLAUDE FORTIN, 710, Manic, Lac-Saint-Charles, QC, défendeurs.

« Un emplacement situé en la municipalité de Lac-Saint-Charles, formant partie du lot connu et désigné sous le numéro neuf cent soixante-douze (ptie 972) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec,

mesurant soixante-dix pieds (70 pi) de largeur sur soixante-quinze pieds de profondeur (75 pi), mesures anglaises, borné au nord par la rue Manic, au sud par le terrain de C.A. Savard, à l'est par le terrain de Mlle Michèle Dion et à l'ouest par le terrain de Edmond Julien, avec la propriété dessus construite, portant le numéro d'immeuble, 710, rue Manic, Lac-Saint-Charles, circonstances et dépendances. Tel que le tout se trouve présentement, avec les servitudes actives et passives, sans exception ni réserve. »

La mise à prix est fixée à cinq mille deux cent vingt-cinq dollars (5 225,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le VINGT-HUITIÈME jour de FÉVRIER 1985 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Québec, le 26 janvier 1985

39355

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Québec  
C.S.Q. 200-05-000115-845  
S. 200-18-000283-844

**L'**OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, corporation régie par la Loi sur le crédit agricole, ayant son siège social au 1020, route de l'Église, bureau 500, ville de Sainte-Foy, district de Québec, G1V 4P2, ès qualités de mandataire de la Fiducie du Québec, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 1, complexe Desjardins, Montréal, QC, H5B 1E4, demanderesse, contre MARC DAIGLE, domicilié et résidant au 22, rang Juliaville, Saint-Édouard, comté de Lotbinière, QC, défendeur.

« 1. Une terre située en la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière, contenant deux arpents (2) de front sur environ trente arpents (30) de profondeur, connue et désignée comme étant le lot numéro trois cent soixante-huit (lot 368) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Édouard, division d'enregistrement de Lotbinière; sujet ledit immeuble à un bail minier en faveur de Shell Canada Ltd. suivant acte enregistré à Sainte-Croix sous le numéro 106828 et transporté à Soqip suivant acte enregistré à Sainte-Croix sous le numéro 118794.

2. Une autre terre située en la même municipalité, de deux arpents (2) de front sur une profondeur de dix arpents (10) environ, connue et désignée comme étant une partie de la subdivision dix-neuf du lot originaire numéro trois cent quatre-vingt-huit (ptie 388-19) du cadastre officiel susdit et bornée comme suit: vers le nord-ouest par le fronteau des terres du rang Juliaville; vers le nord-est par le lot 388-20; vers le sud-est par le chemin de Lucieville et vers le sud-ouest par le lot 388-18 du même cadastre;

3. Une autre terre située en la même municipalité, mesurant environ trois arpents (3) de largeur sur une profondeur de vingt arpents (20) environ, connue et désignée comme étant une partie du lot numéro trois cent seize (316) du cadastre officiel susdit et bornée comme suit: vers le nord-est par la partie du lot 317 ci-après décrite; vers le sud-est par le chemin public; vers le sud-ouest par partie du lot 316 propriété de Raymond Landry et Danielle Lafrenière et vers le nord-ouest par le fronteau des terres; sauf et à distraire dudit immeuble un emplacement mesurant une largeur de cent quatre-vingt-cinq pieds (185 pi) de front sur une profondeur de cent cinquante pieds (150 pi), borné comme suit: vers le nord-ouest et le nord-est par partie du lot 316 propriété de l'emprunteur; vers le sud-est par le chemin public et vers le sud-ouest par partie du lot 316 propriété de Raymond Landry et Danielle Lafrenière. Sujet ledit immeuble à un bail minier en faveur de Shell Québec Ltée suivant acte enregistré à Sainte-Croix sous le numéro 107281 transporté à Soquip suivant acte enregistré sous le numéro 118794.

4. Une autre terre située en la même municipalité, mesurant quatre arpents (4) de largeur sur une profondeur de quinze arpents (15) environ, connue et désignée comme étant le lot numéro trois cent dix-sept (lot 317) du cadastre officiel susdit; sauf et à distraire dudit immeuble la partie réservée et appartenant à M. Simon Lemay, mesurant deux cent soixante-deux pieds (262 pi) de front sur une profondeur de deux cent cinq pieds (205 pi) et bornée comme suit: vers le nord-ouest et le sud-ouest par partie du lot 317 propriété de l'emprunteur; vers le nord-est par le lot 319 et vers le sud-est par le chemin public. Sujet ledit immeuble à un bail minier en faveur de Shell Québec Ltée suivant acte enregistré à Sainte-Croix sous le numéro 107281 et transporté à Soquip suivant acte enregistré sous le numéro 118794.

Le tout, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Les biens suivants sont devenus immeubles par destination: un (1) silo à moulée Victoria, modèle 7 tonnes; vingt et une (21) cages à mise-bas; dix-sept (17) cages à porcelets; un (1) silo à moulée Victoria, 4 tonnes. »

Pour être vendus en bloc suivant jugement de Me Gérard Grenier, notaire spécial, du 22 mai 1984.

La mise à prix est fixée à dix-neuf mille six cent quatre-vingt-treize dollars et soixante-quinze cents (19 693,75 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Lotbinière, 6296, rue Principale, Sainte-Croix, le VINGT-HUITIÈME jour de FÉVRIER 1985 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif

Cour supérieure

Québec, le 26 janvier 1985.

39356

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Québec  
C.S.Q. 200-05-000741-848  
S. 200-18-000260-842

**C**ORPORATION MUNICIPALE DE LA PAROISSE DE SAINT-RAYMOND, demanderesse, contre DAME RITA LINTEAU, autrefois domiciliée et résidant au 850, chemin de la Traverse, Lac-Sergent, comté de Portneuf, défenderesse.

« Un terrain situé sur le territoire de la paroisse de Saint-Raymond, comté de Portneuf, ledit terrain étant connu et désigné comme étant une partie du lot 499 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Raymond, division d'enregistrement de Cap-Santé, mesurant 75 pieds par 150 pieds, borné au nord par Alphéodor Trudel ou ses ayants droit, au sud par le chemin public, à l'ouest par Raymond Martel et à l'est par dame Armand Matte. »

La mise à prix est fixée à trois cent quarante-cinq dollars et quarante-cinq cents (345,45 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Portneuf, 185, route Nationale, Cap-Santé, le VINGT-HUITIÈME jour de FÉVRIER 1985 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif

Cour supérieure

Québec, le 26 janvier 1985

39357

**Richelieu***Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour provinciale — District de Trois-Rivières

No 400-02-000245-835

**LA BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE**, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Toronto et un bureau au 1155, boulevard Dorchester ouest, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre LÉO CHARTRAND, domicilié et résidant au 3855, rue du Fleuve est, Port-Saint-François, district de Trois-Rivières, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement d'Yamaska, mis en cause.

« Un immeuble situé à la Baie-du-Febvre formé:

a) d'un emplacement connu comme étant une partie du lot cinq cent vingt-quatre (ptie 524) du cadastre de la paroisse de Saint-Antoine-de-la-Baie-du-Febvre, borné au nord-est par la rue Saint-Charles, au sud-ouest à un ruisseau sinueux sis sur ledit lot et d'autres côtés par autres parties dudit lot 524. Mesurant trente-cinq (35) pieds de largeur par la profondeur variable de ladite rue audit ruisseau, soit en moyenne soixante (60) pieds; avec bâtisse à deux étages dessus érigée connue autrefois comme salle municipale;

b) d'un emplacement connu comme étant une partie du lot cinq cent vingt-quatre (ptie 524) du cadastre de la paroisse de Saint-Antoine-de-la-Baie-du-Febvre, contigu à l'emplacement ci-dessus décrit, borné au nord-est par la rue Saint-Charles, au nord-ouest par l'emplacement ci-dessus décrit, et d'autres côtés par autres parties dudit lot 524. Mesurant vingt-cinq (25) pieds de largeur sur environ soixante (60) pieds de profondeur; avec bâtisse dessus construite connue comme une annexe à un étage. »

Nul ne peut être déclaré adjudicataire s'il ne paie pas au shérif, immédiatement après les enchères, la somme de 2 277,62 \$ en argent ou par chèque visé.

Pour ledit immeuble être vendu en justice au bureau de la division d'enregistrement d'Yamaska à Saint-François-du-Lac, le MARDI DOUZIÈME jour de MARS 1985 à QUATORZE heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
FRANÇOIS GÉLINAS

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Sorel, le 10 janvier 1985

39313

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Richelieu

No 765-05-000127-842

**BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT**, corporation bancaire constituée par une Loi du Parlement du Canada, ayant son siège social à Montréal, et FIDUCIE DU QUÉBEC, corporation ayant son siège social à Montréal, partie demanderesse, contre LES ENTREPRISES B.C.P. LTÉE, corporation constituée en vertu des lois de la province de Québec, ayant son siège social à Saint-Pierre-de-Sorel, 1058, chemin Saint-Ours, province de Québec, débitrice faillie et JEAN-GUY DAOUST, comptable agréé, ayant son bureau à Longueuil, 85, rue Saint-Charles ouest, local 101, province de Québec, défendeur, ès qualités de syndic à la faillite de Les Entreprises B.C.P. Ltée, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Richelieu, mis en cause.

« Un emplacement situé en la municipalité de la paroisse de Saint-Pierre-de-Sorel, étant formé des lots numéros quarante (40) de la subdivision cent cinq (105-40) et du lot un (1) de la subdivision cent six (106-1) de la paroisse de Saint-Pierre-de-Sorel; avec bâtisses y érigées circonstances et dépendances. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, sans exception ni réserve de la part de l'emprunteur.

2. Un emplacement sis et situé à Saint-Pierre-de-Sorel, connu et désigné au cadastre de la paroisse de Saint-Pierre-de-Sorel, comme étant une partie du lot numéro cent six (ptie 106); mesurant cent quatre-vingts pieds (180 pi) de largeur sur toute la profondeur qu'il y a entre le lot numéro 106-1 dudit cadastre et la rivière Richelieu; ledit emplacement étant borné en front, au sud-est, par le lot numéro 106-1 dudit cadastre en profondeur au nord-ouest par la rivière Richelieu; d'un côté au nord-est par la ligne de division des lots numéros 106 et 105 dudit cadastre et d'autre côté, au sud-ouest, par parties des lots numéros 106, appartenant à la succession de Jean-Paul Houle ou représentants et M. Édouard Courmoyer ou représentants.

Avec bâtisse y érigée, circonstances et dépendances et sans garantie de mesures précises.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, sans exception ni réserve de la part de la partie de première part.

Avec toutes les bâtisses et améliorations dessus érigées, sur ledit immeuble et comprenant la machinerie, l'outillage, les agencements, engins, fournaies, bouilloires,

moteurs et accessoires et tous autres biens meubles qui sont la propriété de l'emprunteur installés dans ou sur ledit immeuble et devenus immeuble par nature ou par destination. »

Nul ne peut être déclaré adjudicataire s'il ne paie pas au shérif, immédiatement après les enchères, la somme de 65 137,66 \$ en argent ou par chèque visé.

Pour lesdits immeubles être vendus en justice au bureau de la division d'enregistrement de Richelieu, 46, rue Charlotte, Sorel, le MERCREDI SIXIÈME jour de MARS 1985 à QUATORZE heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
FRANÇOIS GÉLINAS

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Sorel, le 10 janvier 1985

39354

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Richelieu  
No 765-05-000164-845

**L**A BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 600, rue de Lagauchetière ouest, Montréal, district de Montréal, partie demanderesse, contre 2161-1934 QUÉBEC INC., corporation légalement constituée ayant son siège social au 7, route Marie-Victorin, Saint-François-du-Lac, district de Richelieu, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement d'Yamaska, mis en cause.

« Un immeuble situé dans la municipalité du village de Saint-François-du-Lac, longeant la route Marie-Victorin, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-François-du-Lac comme étant:

a) La subdivision officielle numéro un du lot originaire numéro trois cent quarante-cinq (345-1) du cadastre officiel de ladite paroisse. La subdivision officielle numéro deux du lot originaire numéro trois cent quarante-cinq (345-2) dudit cadastre. La subdivision officielle numéro un du lot originaire numéro trois cent quarante-neuf (349-1) dudit cadastre. La subdivision officielle numéro deux du lot originaire numéro trois cent quarante-neuf (349-2) dudit cadastre. Le tout avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances et portant le numéro d'immeuble 7, route Marie-Victorin, Saint-François-du-Lac.

b) Tous les accessoires immobiliers qui s'y rattachent. Plus les effets immobiliers suivants: une (1) caisse enregistreuse de marque Casio, portant le numéro de

série 2200707; un (1) bar à salade; un (1) frigidaire à liqueur; un (1) infuseur à café à trois (3) stations, de marque Bonn, portant le numéro de série 7-228-08; une (1) étagère pour verres à boisson; soixante-six (66) chaises; quatre (4) tables, mesurant vingt-quatre pouces (24 po) par quarante-huit pouces (48 po); onze (11) tables, mesurant trente-deux pouces (32 po) par trente-deux pouces (32 po); trois (3) tables, mesurant vingt-quatre pouces (24 po) par vingt-quatre pouces (24 po); un (1) poêle à six (6) ronds, plaque et fourneau de marque M.K.E., portant le numéro de série 7497583; une (1) table chaude au gaz de marque M.K.E., portant le numéro de série 19117; un (1) infrarouge, mesurant quatre (4 pi) pieds; une (1) hotte de ventilation; une (1) table réfrigérée, mesurant neuf (9 pi) pieds; une (1) table à salade, mesurant quatre (4 pi) pieds; une (1) table à pizza, mesurant cinq (5 pi) pieds; rideaux et tentures de restaurant; bar cerisier rouge avec six (6) bancs; un (1) lave-vaisselle de marque Hobart avec chauffe-eau auxiliaire, portant le numéro de série 210814; un (1) réchaud de marque M.K.E.; une (1) friteuse de marque M.K.E.; une (1) friteuse de marque G.E., portant le numéro de série CCK20-3; un (1) grilloir à bifteck de marque G.E., portant le numéro de série 56510; une (1) plaque à frire de marque M.K.E.; un (1) poêle à gaz de marque Garland; un (1) four micro-ondes, portant le numéro de série HR4-04040; une (1) table à salade; un (1) malaxeur de marque Hobart, portant le numéro de série 125-6241; un (1) réfrigérateur de quarante et un pieds cubes (41 pi<sup>3</sup>) de marque Foster; un (1) four à pizza de marque Garland, portant le numéro de série 8888; une (1) machine à glace de marque Scotsman, portant le numéro de série 62-2-0544867; un (1) grille-pain à quatre (4) tranches, portant le numéro de série C4546; vaisselle, chaudrons, verres, ustensiles et autres pour un permis de soixante-quatorze (74) personnes; neuf (9) tables, mesurant trente (30 po) pouces par trente (30 po) pouces; une (1) table, mesurant huit (8) pieds par trente (30 po) pouces; tables pour terrasse; trente-six (36) chaises.

Nul ne peut être déclaré adjudicataire s'il ne paie pas au shérif, immédiatement après les enchères, la somme de 12 159,70 \$ en argent ou par chèque visé.

Pour lesdits immeubles être vendus en justice au bureau de la division d'enregistrement d'Yamaska, Saint-François-du-Lac, le MARDI DOUZIÈME jour de MARS 1985 à QUINZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
FRANÇOIS GÉLINAS

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Sorel, le 11 janvier 1985

39340

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Drummond

No 405-05-000390-81

**N**ICOLE GRAVEL, domiciliée et résidant au 53, rue Principale, Saint-Guillaume, district de Drummond, partie demanderesse, contre HENRI-PAUL LAMBERT, domicilié et résidant au Petit Rang à Saint-David, district de Richelieu, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement d'Yamaska, mis en cause.

« Un terrain bâti sis et situé en la paroisse de Saint-David, contenant deux arpents et demi de largeur sur une profondeur de deux cent quarante pieds, plus ou moins, mesures anglaises, tenant devant au nord-est au chemin public, au sud-est au résidu du lot 770 appartenant à André Marchessault, en arrière au sud-ouest au résidu des lots 770, 771, 772, 773, et du côté nord-ouest au lot 776, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du comté d'Yamaska, paroisse de Saint-David, comme étant une partie des lots numéros sept cent soixante-dix, sept cent soixante et onze, sept cent soixante-douze, et sept cent soixante-treize (pties 770, 771, 772 et 773) avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Nul ne peut être déclaré adjudicataire s'il ne paie pas au shérif, immédiatement après les enchères, la somme de 5 304,38 \$ en argent ou par chèque visé.

Pour ledit immeuble être vendu en justice au bureau de la division d'enregistrement d'Yamaska à Saint-François-du-Lac, le MARDI DOUZIÈME jour de MARS 1985 à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
FRANÇOIS GÉLINAS

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Sorel, le 11 janvier 1985

39315

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Québec

No 200-05-001340-848

**L**A SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE, corpopation légalement constituée, ayant un bureau au 2700, boulevard Laurier, bureau no 2000, Sainte-Foy, district de Québec, partie demanderesse, contre PAUL-YVAN CORDEAU, domicilié et résidant au 2245, rue Crevier, Saint-Hyacinthe, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Verchères, mis en cause

## « Bloc I:

1. Une terre située en la paroisse de Saint-Antoine, connue et désignée au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Antoine, comme faisant partie du lot cinquante-deux (ptie 52) et bornée comme suit: au sud-ouest par une partie du lot quarante-huit (ptie 48) dudit cadastre, au sud-est par les lots quarante-neuf et cinquante et un (49 et 51) par partie dudit lot cinquante-deux (52) appartenant à Léon Bellefleur et par une autre partie dudit lot cinquante-deux (52) vendue par Paul-Yvan Cordeau à Amable Archambault, aux termes de l'acte enregistré sous le numéro 171381, séparant la partie y décrite dudit lot cinquante-deux (ptie 52) de celle appartenant à Jacques Dubé et Robert Dontigny ou représentants, au nord-est par une partie dudit lot cinquante-deux (52), appartenant à Jacques et Robert Dontigny ou représentants, par une autre partie dudit lot cinquante-deux (ptie 52) vendue à Paul-Yvan Cordeau à Amable Archambault suivant l'acte enregistré sous le numéro 171381 et également par une partie du lot cinquante-huit (58) dudit cadastre et au nord-ouest par les terres de la deuxième concession, soit les lots cent soixante-huit et cent soixante-neuf (168 et 169), même cadastre.

La susdite partie du lot cinquante-deux (ptie 52), appartenant à Léon Bellefleur et que ce dernier s'est réservée à l'acte enregistré, sous le numéro 166048, est plus amplement décrite comme suit: bornée dans une première ligne nord-est par une partie du lot cinquante-deux (52), appartenant à messieurs Jacques Dubé et Robert Dontigny, dans une première ligne sud-est et dans une deuxième ligne nord-est par une partie du lot cinquante-deux (52), appartenant à Jean-Denis Archambault, dans une deuxième ligne sud-est par la rue du Rivage (sans désignation cadastrale), dans une première ligne sud-ouest et dans une troisième ligne sud-est par une partie du lot cinquante-deux (52), appartenant à Adrienne et Louise St-Germain, dans une deuxième ligne sud-ouest par une partie du lot cinquante et un (51), appartenant à la succession Herménégilde Archambault, dans une première ligne nord-ouest par une autre partie du lot cinquante-deux (52), appartenant à Paul-Yvan Cordeau; mesurant deux pieds et deux centièmes (2,02 pi) (0,62 m) et vingt-deux pieds et quatre-vingt-onze centièmes (22,91 pi) (6,98 m), suivant une ligne brisée dans une première ligne nord-est, soixante-seize pieds et quinze centièmes (76,15 pi) (23,21 m) dans une première ligne sud-est, cent quatre pieds et six dixièmes (104,6 pi) (31,88 m) et soixante-dix pieds et quatre-vingt-quatorze centièmes (70,94 pi) (21,62 m), suivant une ligne brisée dans une deuxième ligne nord-est, quatre-vingts pieds et vingt-neuf centièmes (80,29 pi) (24,47 m) dans une deuxième ligne sud-est, quarante-quatre pieds et vingt-six centièmes (44,26 pi) (13,49 m), vingt-neuf pieds et quatre dixièmes (29,4 pi) (8,96 m) et cent vingt-cinq pieds et sept dixièmes

(125,7 pi) (38,31 m), suivant une ligne brisée dans une première ligne sud-ouest quarante et un pieds et quatre dixièmes (41,4 pi) (12,62 m) dans une troisième ligne sud-est, neuf pieds et neuf dixièmes (9,9 pi) (3,02 m) dans une deuxième ligne sud-ouest, deux cent quatre pieds (204 pi) (62,18 m) dans une première ligne nord-ouest; contenant, en superficie, dix-neuf mille cent trente-huit pieds carrés (19 138 pi<sup>2</sup>) (1 778 m<sup>2</sup>). Le point est dudit terrain est situé à une distance de quatre-vingt-deux pieds et cinq dixièmes (82,5 pi) (25,15 m), mesurée vers le nord-est, le long de la limite nord-ouest de la rue du Rivage de la ligne divisoire des lots cinquante-deux et cinquante-trois (52 et 53) dudit cadastre.

La partie du susdit lot cinquante-deux (ptie 52) vendue par Paul-Yvan Cordeau à Amable Archambault, suivant l'acte enregistré, sous le numéro 171381, et plus particulièrement décrite comme suit: une partie du lot numéro cinquante-deux (ptie 52) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Antoine, division d'enregistrement de Verchères, bornée vers le nord-est par une partie du lot cinquante-huit (ptie 58) dudit cadastre, vers le sud-est par une partie dudit lot cinquante-deux (ptie 52), appartenant à Jacques Dubé et Robert Dontigny, vers le sud-ouest et vers le nord-ouest par une partie dudit lot cinquante-deux, appartenant à Paul-Yvan Cordeau, mesurant cent soixante-dix-neuf pieds et quarante-deux centièmes (179,42 pi) (54,69 m) vers le nord-est, quarante-sept pieds et cinquante et un centièmes (47,51 pi) (14,48 m) vers le sud-est, cent quatre-vingt-trois pieds et vingt-cinq centièmes (183,25 pi) (55,85 m) vers le sud-ouest, quarante-neuf pieds et cinquante-neuf centièmes (49,59 pi) (15,12 m) vers le nord-ouest et contenant une superficie de huit mille sept cent quatre-vingt-quatorze pieds carrés (8 794 pi<sup>2</sup>) (817,0 m<sup>2</sup>).

2. Une autre terre située en la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, faisant partie du lot numéro cent soixante-sept (167) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Antoine, division d'enregistrement de Verchères, bornée au sud-est par une partie du lot soixante-six (ptie 66) dudit cadastre et par une partie du lot cent soixante-sept (ptie 167) propriété de Pierre De La Rue, au nord-ouest par le chemin public du rang des Quarante (rg des 40), au nord-est partie du lot cent soixante-six (166) dudit cadastre et partie à ladite partie du lot cent soixante-sept (167) propriété de Pierre De La Rue (cette dernière d'une superficie d'environ ¼ arpent séparée de la partie cent soixante-sept (ptie 167) y décrite par une coulée) et au sud-ouest au lot cent soixante-huit (168) du même cadastre.

Tel que le tout se trouve avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes et également les droits réels pouvant grever ledit immeuble, dont notamment: un droit d'usage d'une grange située dans

la partie sud-est de ladite partie du lot cinquante-deux (ptie 52) en faveur de Léon Bellefleur et ce, jusqu'à son décès ou jusqu'à la vente de la partie dudit lot cinquante-deux (52) réservée par ledit Léon Bellefleur et ce, tel qu'établi à l'acte de vente enregistré sous le numéro 166048.

Et dans un deuxième bloc:

Bloc II:

1. Une terre située à Saint-Antoine, faisant partie du lot numéro cinquante-huit (ptie 58) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Antoine, division d'enregistrement de Verchères, bornée comme suit: au sud-ouest par le lot cinquante-deux (52), au sud-est par partie du lot cinquante-huit (ptie 58), propriété de Jacques Dubé et Robert Dontigny, par partie du même lot réservée par Amable Archambault à l'acte de vente à Paul-Yvan Cordeau, enregistré le 4 novembre 1981, sous le numéro 166047, partie du lot cinquante-huit (58), propriété de l'Oeuvre et Fabrique de la paroisse de Saint-Antoine (cimetière), au nord-est par le lot soixante (60) et partie du lot cinquante-huit (58) propriété de l'Oeuvre et Fabrique de la paroisse de Saint-Antoine (cimetière) et le lot soixante-six (66) du même cadastre et au nord-ouest par les terres de la deuxième concession, soit le lot cent soixante-huit (168) du même cadastre.

La partie dudit lot cinquante-huit (ptie 58) que s'est réservée Amable Archambault à l'acte de vente à Paul-Yvan Cordeau, enregistré le 4 novembre 1981, sous le numéro 166047, est plus amplement désignée comme suit: bornée vers le nord-est et vers le nord par une partie du lot soixante (60) et du lot cinquante-huit (58), appartenant à Donat Martin, vers le sud-est par la rue du Rivage, vers le sud-ouest par le lot cinquante-sept (57), partie du lot cinquante-huit (58), appartenant à Jacques Dubé et Robert Dontigny, et par une partie du lot cinquante-huit (58), appartenant à Amable Archambault ou représentants, vers le nord-ouest par une autre partie du lot cinquante-huit (58), mesurant vingt-quatre pieds et soixante-douze centièmes (24,72 pi) (7,53 m), trente-cinq pieds et cinquante-neuf centièmes (35,59 pi) (10,85 m) et vingt pieds et quatre-vingt-seize centièmes (20,96 pi) (6,39 m), suivant une ligne brisée vers le nord-est, cent vingt-trois pieds (123 pi) (37,49 m) vers le nord, quatre-vingt-dix pieds et quarante-cinq centièmes (90,45 pi) (27,57 m) vers le sud-est, trente-sept pieds et trois dixièmes (37,3 pi) (11,37 m) et cent soixante-six pieds et soixante-treize centièmes (166,73 pi) (50,82 m), suivant une ligne brisée vers le sud-ouest, quarante-sept pieds et quatre-vingt-huit centièmes (47,88 pi) (14,59 m) et quarante-six pieds et sept centièmes (46,07 pi) (14,04 m), suivant une ligne brisée vers le nord-ouest, contenant en superficie seize mille deux cent trente-six pieds carrés (16 236 pi<sup>2</sup>) (1 508,4 m<sup>2</sup>).

Sauf et à distraire de la partie décrite du lot numéro cinquante-huit (ptie 58), les deux parties vendues par Paul-Yvan Cordeau à Amable Archambault, suivant l'acte enregistré le 22 octobre 1982, sous le numéro 171381, et y décrites comme suit:

1.1 Partie du lot cinquante-huit (ptie 58) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Antoine, division d'enregistrement de Verchères, bornée dans une première ligne nord-est par une partie du lot soixante (ptie 60), appartenant à l'Oeuvre et Fabrique de la paroisse de Saint-Antoine-de-Padoue, vers l'est et dans une deuxième ligne nord-est par une autre partie du lot soixante (ptie 60), appartenant à Accueil du Rivage Inc., vers le sud-est par partie du lot cinquante-huit (58) propriété d'Amable Archambault, soit la partie du lot cinquante-huit (58) ci-après distraite et appartenant à Amable Archambault et par une autre partie du lot cinquante-huit (58), appartenant à Jacques Dubé et Robert Dontigny, vers le sud-ouest par partie du lot cinquante-deux (52), appartenant à Amable Archambault, suivant l'acte enregistré le 22 octobre 1982, sous le numéro 171381, vers le nord-ouest par autre partie du lot cinquante-huit (58), appartenant à Paul-Yvan Cordeau; mesurant soixante-deux pieds et cinq centièmes (62,05 pi) dans une première ligne nord-est, douze pieds (12 pi) et seize pieds et quatre-vingt-huit centièmes (16,88 pi), sept pieds et cinquante-sept centièmes (7,57 pi) et dix-neuf pieds et soixante-huit centièmes (19,68 pi), suivant une ligne brisée vers l'est, dix-huit pieds et quarante-trois centièmes (18,43 pi) et quatre pieds et soixante-huit centièmes (4,68 pi), suivant une ligne brisée dans une deuxième ligne nord-est, quarante-six pieds et sept centièmes (46,07 pi), soixante et onze pieds et trente-huit centièmes (71,38 pi) et cinquante-quatre pieds et neuf centièmes (54,09 pi), suivant une ligne brisée vers le sud-est, cent soixante-dix-neuf pieds et quarante-deux centièmes (179,42 pi) vers le sud-ouest, cent quatre-vingt-seize pieds et quarante et un centièmes (196,41 pi) vers le nord-ouest; contenant une superficie de vingt-huit mille six cent quatre-vingt-dix-neuf pieds carrés et cinquante centièmes de pied (28 699,55 pi<sup>2</sup>).

1.2 Partie du lot cinquante-huit (ptie 58) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Antoine, bornée vers le nord-est par partie du lot cinquante-huit (ptie 58), appartenant à Amable Archambault, vers le sud-est partie du lot cinquante-huit (58), appartenant à Jacques Dubé et Robert Dontigny, vers le nord-ouest par la partie du lot cinquante-huit (ptie 58) ci-dessus distraite et appartenant à Amable Archambault, mesurant huit pieds et treize centièmes (8,13 pi) vers le nord-est, vingt-deux pieds et vingt-cinq centièmes (22,25 pi) vers le sud-est, vingt-trois pieds et cinq dixièmes (23,5 pi) vers le nord-ouest; contenant une superficie de quatre-vingt-dix pieds carrés (90 pi<sup>2</sup>).

2. Une autre terre située en la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, faisant partie du lot soixante-six (66) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Antoine, division d'enregistrement de Verchères, bornée au sud-est par partie du lot soixante-six (ptie 66), propriété de Roger Archambault ou représentants, située en la municipalité de la paroisse de Saint-Antoine-de-Padoue, au sud-ouest par partie du lot cinquante-huit (58) du même cadastre, au nord-ouest par partie cent soixante-sept (167) du même cadastre et au nord-est par partie soixante-sept (67) du même cadastre.

Le tout avec les bâtisses y érigées, circonstances et dépendances.

Avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, enregistrées et encore existantes, dont notamment: une servitude réelle et perpétuelle de passage d'un système de drainage contre partie du lot numéro soixante-six (66), appartenant à Roger Archambault ou représentants, pour l'utilité d'une partie du lot numéro cinquante-huit (58), appartenant à Amable Archambault ou représentants, telle qu'établie à l'acte enregistré sous le numéro 139066. Une servitude réelle et perpétuelle de passage pour l'utilité de la susdite partie du lot numéro soixante-six (66), telle qu'établie à l'acte enregistré sous le numéro 166046. »

Nul ne peut être déclaré adjudicataire s'il ne paie pas au shérif, immédiatement après les enchères, la somme de 5 470,00 \$ pour le bloc I et la somme de 12 510,00 \$ pour le bloc II, en argent ou par chèque visé.

Pour lesdits immeubles être vendus en justice au bureau de la division d'enregistrement de Verchères, 461, boulevard Saint-Joseph, Sainte-Julie, le MARDI CINQUIÈME jour de MARS 1985 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,  
FRANÇOIS GÉLINAS

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Sorel, le 11 janvier 1985

39341

## Rimouski

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Rimouski  
No 100-18-000041-848

**G**ERMAIN LECLERC, résidant et domicilié au 216, rue Lévesque, Matane, district de Rimouski, partie demanderesse, contre WILFRID TURCOTTE, résidant et domicilié au rang 4, Saint-Ulric, comté de Matane,

district de Rimouski, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Matane, mis en cause.

1. «La subdivision numéro un du lot originaire numéro cent quatre vingt-huit et la subdivision numéro un du lot originaire numéro cent quatre-vingt-neuf (188-1 et 189-1) tous deux du cadastre officiel révisé pour cette partie de la paroisse de Saint-Jérôme-de-Matane.»

Sous réserve du droit de rétention prévue à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal, que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Rimouski, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à 2 614,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Matane, 750, du Phare ouest, Matane, le MARDI CINQUIÈME jour de MARS 1985 à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
MONIQUE LEPAGE

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Rimouski, le 10 janvier 1985 39300

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Rimouski  
No 100-18-000001-859

**SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE RIMOUSKI**, corporation légalement constituée aux termes de la Loi sur les sociétés d'entraide économique (L.R.Q., chap. S-25.1), ayant son siège social au 320, rue Saint-Germain est, ville et district de Rimouski, partie demanderesse, contre 2158-8793 QUÉBEC INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 214, Belzile, ville et district de Rimouski, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Rimouski, mis en cause.

1. « Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision soixante-trois du lot originaire huit (lot 8-63) et la subdivision un du lot originaire quinze (lot 15-1) du cadastre officiel de la ville de Saint-Germain-de-Rimouski; avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances y compris l'outillage, la machi-

nerie, les meubles meublants et autres objets mobiliers s'y trouvant. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Rimouski, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à 55 345,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Rimouski, 337, rue Moreault, local SS04, Rimouski, le MERCREDI SIXIÈME jour de MARS 1985 à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
MONIQUE LEPAGE

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Rimouski, le 10 janvier 1985 39301

## Saguenay

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Saguenay  
No 240-12-000298-817  
S. 205

**ME PIERRE GAUDREAU**, en sa qualité de percepteur du district de Saguenay pour le ministère du Travail de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, subrogé dans les droits de DAME SIMONE TREMBLAY, demandeur, contre JEAN-MARC GAUDREAU, 6, rue Horizon, Notre-Dame-des-Monts, comté de Charlevoix, défendeur.

« Un emplacement sis en la paroisse de Notre-Dame-des-Monts, en le rang V, étant et composant partie du lot numéro cent vingt-sept (ptie 127) au cadastre officiel pour le canton de Sales, mesurant une largeur régulière de cent pieds (100 pi) sur une profondeur de cent quatre-vingt-deux pieds (182 pi) sur son côté sud et de deux cent quatorze pieds (214 pi) sur son côté nord, le tout mesures anglaises et borné comme suit: à l'ouest, à ptie 127 (rue); à l'est, à la propriété de Ferdinand Simard; des autres côtés à ptie 127 (les vendeurs); avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.»

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser audit shérif, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication, est fixé à 25 % de l'évaluation, soit 9 383,50 \$, compte tenu du facteur établi pour le rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Charlevoix no 1 à La Malbaie, 237, rue Saint-Étienne, La Malbaie, le DOUZIÈME jour de MARS 1985 à QUATORZE heures TRENTE.

*Le shérif,*

PIERRE GAUDREULT, *avocat*

Bureau du shérif  
Cour supérieure

La Malbaie, le 10 janvier 1985

39302

## Saint-François

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Saint-François

No 450-05-000688-842

S. 3081

**C**AISSE POPULAIRE D'ASBESTOS, corporation légalement constituée, ayant son bureau au 535, Première Avenue, Asbestos, district de Saint-François, partie demanderesse, contre MICHEL BOISVERT et JOSÉE PAULET BOISVERT, étant tous deux domiciliés et résidant anciennement au 26, rue Vétérans, Asbestos, district de Saint-François, mais étant actuellement sans adresse connue, parties défenderesses, et LE RÉGISTRATEUR du bureau de la division d'enregistrement de Richmond, mis en cause.

« Un certain terrain faisant partie du lot numéro un de la subdivision officielle du lot primitif numéro cinq A (ptie 5A-1) dans le Premier Rang, au cadastre officiel du canton de Shipton, et plus particulièrement décrit comme suit: partant d'un point A situé à l'intersection de la ligne de division entre les lots nos 5A-1 et 5A-2 desdits rang et canton, avec l'emprise sud-ouest du chemin des Vétérans (sans désignation cadastrale), en direction nord-ouest, longeant ladite emprise sud-ouest du chemin des Vétérans, une distance de trente-neuf virgule trente-deux mètres (39,32 m), jusqu'au point B; du point B, en direction sud-ouest, en prenant un angle de quatre-vingt-douze degrés trente minutes (92°30'), une distance de trente-cinq virgule zéro huit mètres (32,08 m), jusqu'au point C; du point C, en direction sud-est, en prenant un angle de quatre-vingt-sept degrés

trente minutes (87°30'), une distance de dix-sept virgule seize mètres (17,16 m), jusqu'au point D; du point D, en direction nord-est, longeant la ligne de division entre les lots nos 5A-1 et 5A-2 desdits rang et canton, une distance de quarante-deux virgule trente et un mètres (42,31 m), jusqu'au point A, point de départ. Ledit terrain est borné comme suit: de A à B par ladite emprise sud-ouest du chemin des Vétérans (sans désignation cadastrale); de B à C et de C à D par le résidu dudit lot no 5A-1 desdits rang et canton; de D à A par la ligne de division entre les lots nos 5A-1 et 5A-2 desdits rang et canton. Le tout en mesures métriques; le tout avec les bâtisses dessus construites. Ledit terrain étant maintenant connu comme étant la resubdivision un de la subdivision un du lot originaire numéro cinq A (5A-1-1) du rang Un aux plans et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Shipton. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est établi à 13 038,50 \$.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de Richmond, 746, rue Principale nord, Richmond, QC, le JEUDI VINGT-HUITIÈME jour de FÉVRIER 1985 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
JEAN GUY BISSON

Bureau du shérif

Cour supérieure

Sherbrooke, le 7 janvier 1985

39260

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Saint-François

No 480-05-000009-84

S. 3078

**L**A CAISSE POPULAIRE DE WEEDON CENTRE, corporation régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 297, 6<sup>e</sup> Avenue, Weedon, QC, demanderesse, contre LA FERME BOVINE DE WEEDON INC., corporation légalement constituée en vertu de la première partie de la Loi sur les compagnies du Québec, ayant son siège social à R.R. no 2, Weedon, QC, et JEAN-PIERRE PATRY, domicilié et résidant à R.R. no 2, Weedon, QC, et LUCIE PATRY, domiciliée et résidant à R.R. no 2, Weedon, QC, et JEAN-MARC OUELLETTE, domicilié et résidant à R.R. no 2, Weedon, QC, et LOUISE OUELLETTE, domiciliée et résidant à R.R. no 2, Weedon, QC, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Wolfe, mis en cause.

« Propriété de « La Ferme Bovine de Weedon Inc. » :

1. Une lisière de terrain faisant partie du lot numéro dix-neuf A (ptie 19A) pour le rang Deux (rg 2) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Weedon, mesurant cent vingt-cinq pieds (125 pi) de largeur, par deux cent cinquante-six (256 pi) de profondeur, finissant en pointe. Sans bâtisse et bornée à l'ouest par la route actuelle, au nord-ouest par le lot 19B, au sud-est par le lot 19C desdits rang et canton.

2. Un autre terrain faisant partie du lot numéro dix-neuf A (ptie 19A) pour le rang Deux (rang 2) aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Weedon, ayant cent cinquante pieds (150 pi) de largeur par cent quatre-vingts pieds (180 pi) de profondeur, finissant en pointe vers le sud et bornée par la route publique allant vers Lingwick au sud, au nord-ouest par partie du lot appartenant à Uldéric Lizée ou représentants, au nord-est par le chemin public.

3. Un morceau de terrain connu et désigné comme étant le lot numéro dix-neuf B (19B) pour le rang Deux (rg 2) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Weedon; avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Sauf et à distraire:

a) les parties vendues à la fabrique et au ministère de la Voirie par actes enregistrés sous les nos 76599 et 82509.

b) un morceau de terrain connu et désigné comme étant une partie du lot numéro dix-neuf B (ptie 19B) pour le rang Deux (rg 2) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Weedon, ayant trois cents pieds (300 pi) de largeur sur le sens du chemin d'un côté par une profondeur de largeur sur le sens du chemin d'un côté par une profondeur de soixante-quinze pieds (75 pi) en suivant la petite route, chemin mitoyan entre la venderesse et Richard Lisée ou représentants, de l'autre côté par la profondeur près du terrain de la fabrique sera de cent pieds (100 pi) à ce point, la ligne à l'arrière aura une longueur de soixante-quinze pieds (75 pi) alors qu'à cet endroit la profondeur se tiendra à vingt-cinq pieds (25 pi) pour avoir une profondeur totale à partir du grand chemin de soixante-quinze pieds (75 pi) de ce point la ligne se poursuivra sur une distance de deux cent vingt-cinq pieds (225 pi) en allant jusqu'au chemin mitoyen. Ladite partie du lot 19B est bornée comme suit: au sud-ouest par le lot numéro dix-neuf A (19A) desdits rang et canton, au nord-est par le lot dix-neuf E (19E) desdits rang et canton, et au nord-ouest par le résidu dudit lot. Le tout mesure soixante-quinze pieds (75 pi) approximatif.

4. Un morceau de terrain connu et désigné comme étant une partie du lot numéro dix-neuf C (ptie 19C) pour le rang Deux (rg 2) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Weedon et bornée comme suit:

au nord-ouest par partie du lot dix-neuf A (ptie 19A) desdits rang et canton, au nord-est par le lot numéro dix-neuf D (19D) desdits rang et canton, au sud-est par la ligne sud-est dudit lot et à l'ouest par un chemin public.

5. Un morceau de terrain connu et désigné comme étant une partie du lot numéro dix-neuf D (ptie 19D) pour le rang Deux (rang 2) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Weedon. Sauf et à distraire: une partie vendue à la fabrique de Weedon par acte enregistré sous le no 20348, vol. B-21, et décrite comme suit: partie du lot numéro dix-neuf D (ptie 19D) rang Deux (rg 2) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Weedon, de la contenance de cent quarante-cinq pieds (145 pi) de front, au grand chemin et cent quatre-vingts pieds (180 pi) de front à la distance de cent vingt pieds (120 pi) dudit grand chemin sur mille trois cent quatre-vingts pieds (1 380 pi) de profondeur dans la plus grande profondeur et mille deux cent soixante pieds (1 260 pi) vis-à-vis l'élargissement dudit terrain, tenant en front partie au grand chemin et partie au représentants de Joseph Fontaine; par derrière au bout de la profondeur d'un côté à Romuald Tétreault ou représentants et de l'autre côté aux représentants de Joseph Fontaine. Ladite partie dudit lot dix-neuf D (ptie 19D) rang Deux (rang 2) est bornée comme suit: au nord-ouest par le lot dix-neuf B (19B) desdits rang et canton, au sud-ouest par le lot dix-neuf C (19C) desdits rang et canton, au nord-est par le lot dix-neuf E (19E) desdits rang et canton, et au sud-est par le résidu dudit lot.

6. Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro dix-huit A (18A) pour le rang Deux (rg 2) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Weedon, ayant une superficie de cinquante-quatre acres et trois dixièmes (54,3 ac).

7. Un morceau de terrain connu et désigné comme étant le lot numéro treize A (13A) pour le rang Trois (rang 3) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Weedon, ayant une superficie de quatre-vingt-quatorze acres et deux dixièmes (94,2 ac). Sauf et à distraire: un morceau de terrain connu et désigné comme étant une partie du lot numéro treize A (ptie 13A) pour le rang Trois (rg 3) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Weedon, et plus ample-ment décit comme suit: ladite partie mesurant quatre-vingt-douze pieds (92 pi) en front par deux cents pieds (200 pi) de profond et située dans le coin nord-est du lot 13A, rang 3, canton de Weedon, et bornée comme suit: en front, au sud-est, par le chemin public, au sud-ouest et au nord-ouest par le résidu dudit lot et au nord-est par le lot numéro treize B (13B) dudit canton de Weedon.

8. Un morceau de terrain connu et désigné comme étant le lot numéro treize B (13B) pour le rang Trois (rg 3) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Weedon. Sauf et à distraire: un morceau de terrain connu et désigné comme étant une partie du lot numéro treize B (ptie 13B) pour le rang Trois (rg 3) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Weedon, et plus amplement décrit comme suit: ladite partie mesurant toute la largeur du lot par deux cents pieds (200 pi) de profond, la largeur étant cent soixante-cinq pieds (165 pi) plus ou moins, et est bornée comme suit: au nord-ouest par le résidu dudit lot, au sud-ouest par le lot treize A (13A) desdits rang et canton, au sud-est par le chemin public et au nord-est par le lot treize C (13C) desdits rang et canton.

9. Un morceau de terrain connu et désigné comme étant le lot numéro treize C (13C) pour le rang Trois (rg 3) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Weedon. Sauf et à distraire: un morceau de terrain connu et désigné comme étant: une partie du lot numéro treize C (ptie 13C) pour le rang Trois (rang 3) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Weedon et plus amplement décrit comme suit: mesurant cent quarante-trois pieds (143 pi) en front par deux cents pieds (200 pi) de profond et situé dans le coin sud du lot treize C (13C) desdits rang et canton. Ledit lot est borné au nord-ouest et au nord-est par le résidu dudit lot, au sud-ouest par le lot treize B (13B) desdits rang et canton et au sud-est par le chemin public.

Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Propriété de Jean-Pierre Patry:

1. Un morceau de terrain connu et désigné comme étant une partie du lot numéro treize B (ptie 13B) pour le rang Trois (rg 3) aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Weedon et plus amplement décrit comme suit: ladite partie mesure cinquante-sept pieds (57 pi) en front par deux cents pieds (200 pi) de profond et est située dans le coin est dudit lot numéro treize B (13B) desdits rang et canton. Ledit lot est borné au sud-ouest et au nord-ouest par le résidu dudit lot, au nord-est par le lot numéro 13C desdits rang et canton, et en front, au sud-est par le chemin public.

2. Un morceau de terrain connu et désigné comme étant une partie du lot numéro treize C (ptie 13C) du rang Trois (rang 3) aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Weedon et plus amplement décrit comme suit: ladite partie mesure cent quarante-trois pieds (143 pi) en front par deux cents pieds (200 pi) de profond et est située dans le coin sud du lot numéro treize C (13C) desdits rang et canton. Ledit lot est borné au nord-ouest et au nord-est par le résidu dudit lot, au sud-ouest par le lot treize B (13B) desdits rang et canton, et au sud-est par le chemin public.

Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Propriété de Jean-Marc Ouellette:

1. Un morceau de terrain connu et désigné comme étant une partie du lot numéro treize A (ptie 13A) du rang Trois (rang 3) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Weedon et plus amplement décrit comme suit: ladite partie mesurant quatre-vingt-douze pieds (92 pi) en front par deux cents pieds (200 pi) de profond et est située dans le coin nord-est du lot treize A (13A) desdits rang et canton. Ledit lot est bornée en front, au sud-est, par le chemin public, au sud-ouest par le résidu dudit lot, et au nord-est par le lot numéro treize B (13B), desdits rang et canton.

2. Un morceau de terrain connu et désigné comme étant une partie du lot numéro treize B (ptie 13B) du rang Trois (rg 3) aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Weedon, et plus amplement décrit comme suit: ladite partie mesurant cent huit pieds (108 pi) en front par deux cents pieds (200 pi) de profond et est située dans le coin sud dudit lot et bornée comme suit: au sud-ouest par le lot treize A (13A) desdits rang et canton; au nord-ouest et au nord-est par le résidu dudit lot et en front, au sud-est, par le chemin public.

Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Les montants minimaux que les adjudicataires devront payer au shérif, au moment des adjudications, en argent comptant ou par chèques visés faits à l'ordre du ministre des Finances, sont établis comme suit: pour la propriété de la Ferme Bovine de Weedon Inc., lots vendus en bloc: 33 811,00 \$; pour la propriété de Jean-Marc-Ouellette, lots vendus en bloc: 6 517,50 \$; pour la propriété de Jean-Pierre Patry, lots vendus en bloc: 8 167,50 \$.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de Wolfe, Ham-Sud, QC, le MERCREDI VINGT-SEPTIÈME jour de FÉVRIER 1985 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
JEAN GUY BISSON

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Sherbrooke, le 4 janvier 1985

39261

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
 Cour supérieure — District de Saint-François  
 No 450-05-000471-843  
 S. 3074

**SOCIÉTÉ CANADA TRUST**, corps politique dûment incorporé, ayant son bureau principal à Montréal, district de Montréal, ès qualités de fiduciaire pour son obligataire ROYNAT INC., partie demanderesse, contre MÉTALCO INC., corps politique dûment incorporé, ayant son bureau principal au 1195, rue Galt est, Sherbrooke, district de Saint-François, et JACQUES TROTTIER, syndic, ayant son bureau et son bureau principal au 108, rue Wellington nord, bureau 300, Sherbrooke, district de Saint-François, ès qualités de syndic à la faillite de MÉTALCO INC., partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Sherbrooke, mis en cause ès qualités.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision 343 du lot originaire no 18A (18 A-343) dans le Sixième Rang (rg VI) aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton d'Ascot; avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances portant le numéro d'immeuble 1195, rue Galt est, Sherbrooke. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif ou à son mandataire, au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 151 425.00 \$.

Pour être vendus au bureau du shérif, édifice du bureau d'enregistrement de Sherbrooke, salle des Ventes, 174, rue Palais, Sherbrooke, le MERCREDI VINGT-SEPTIÈME jour de FÉVRIER 1985 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
 JEAN GUY BISSON

Bureau du shérif  
 Cour supérieure  
 Sherbrooke, le 8 janvier 1985 39262

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
 Cour provinciale — District de Saint-François  
 No 470-02-000414-830  
 S. 3080

**GÉRARD THOMAS**, domicilié à R.R. 3, ville de Magog, district de Saint-François, partie demanderesse, contre PIERRE G. BERGERON, résidant au 5550, Wilbrod-Paquin, Rosemont, district de Montréal, partie défenderesse.

«Un emplacement situé dans le canton de Magog, division d'enregistrement de Stanstead, connu et dé-

signé comme étant composé des lots numéros quatre-vingt-dix-sept et quatre-vingt-dix-huit des subdivisions du lot originaire numéro deux C (2C-97 et 98). Treizième Rang, aux plan et livre de renvoi du canton de Magog, autrefois le canton de Hatley; avec toutes les bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances.»

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif ou à son mandataire au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 6 986.63 \$.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Stanstead, 100, chemin Dufferin, Stanstead-Plain, QC, le MARDI VINGT-SIXIÈME jour de FÉVRIER 1985 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
 JEAN GUY BISSON

Bureau du shérif  
 Cour provinciale  
 Sherbrooke, le 28 décembre 1984 39263

**Terrebonne***Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
 Cour supérieure — District de Terrebonne  
 No 700-05-001456-833

**CAISSE POPULAIRE DE ST-CANUT ET ST-COLOMBAN**, 10010, boulevard Saint-Canut, Saint-Canut, ville de Mirabel, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre FRÉDÉRIC ARÈNE et JOHANNE DESNOYERS, 10, allée des Pommiers, Saint-Colomban, district de Terrebonne, partie défenderesse.

«Trois (3) lots de terre connus et désignés sous les numéros quatre-vingt-trois, quatre-vingt-quatre, et quatre-vingt-cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quarante-cinq (nos 145-83, 145-84 et 145-85) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Colomban, division d'enregistrement de Deux-Montagnes; avec une maison portant le numéro d'immeuble 10, allée des Pommiers, Saint-Colomban.»

La mise à prix est fixée à 5 521,33 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Deux-Montagnes, situé au 140, rue Saint-Eustache, place du Chêne, Saint-Eustache, QC, le SEPTIÈME jour de MARS 1985 à DIX heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*

MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif

Cour supérieure

Saint-Jérôme, le 8 janvier 1985

39264

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Terrebonne

No 700-05-000931-844

**L**A CAISSE POPULAIRE SAINT-JÉRÔME, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 190, avenue Parent, Saint-Jérôme, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre YVON HÉBERT, domicilié et demeurant au 1109, chemin de la Rivière-du-Nord, Bellefeuille, district de Terrebonne, partie défenderesse.

Un emplacement situé en la cité de Saint-Jérôme, connu et désigné comme étant le lot numéro huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent quatorze (414-8), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Jérôme. Mesurant ledit emplacement: vingt-quatre mètres virgule quatorze centimètres (24,14 m) équivalant à soixante-dix-neuf pieds et deux dixièmes de pied (79,2 pi) dans sa ligne nord-est; trente-cinq mètres virgule trente-neuf centimètres (35,39 m), équivalant à cent seize pieds et un dixième de pied (116,1 pi) dans sa ligne sud-est; quarante-sept mètres virgule six centimètres (47,06 m), équivalant à cent cinquante-quatre pieds et quatre dixièmes de pied (154,4 pi) dans sa ligne sud-ouest; trente-huit mètres virgule dix centimètres (38,10 m), équivalant à cent vingt-cinq pieds (125,0 pi) dans sa ligne nord-ouest. Contenant en superficie; mille dix mètres carrés virgule soixante-dix-neuf centimètres carrés (1 010,79 m<sup>2</sup>), équivalant à dix mille huit cent quatre-vingts pieds carrés (10 880 pi<sup>2</sup>), le tout mesures anglaises et plus ou moins; avec bâtisse dessus érigée située au 1109, chemin de la Rivière-du-Nord.

La mise à prix est fixée à 11 357,25 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par

chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny ouest, 4<sup>e</sup> étage, Saint-Jérôme, QC, le HUITIÈME jour de MARS 1985 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*

MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif

Cour supérieure

Saint-Jérôme, le 8 janvier 1985

39265

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour provinciale — District de Terrebonne

No 700-02-002805-845

**L**A CORPORATION MUNICIPALE DU VILLAGE DE LAFONTAINE, corporation légalement constituée, ayant son bureau principal au 70, 106<sup>e</sup> Avenue, Lafontaine, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre DENNIS WARREN STIBBARD, domicilié et résidant au 1085, rue Notre-Dame-de-Lourdes, appartement 21, Montréal, district de Montréal, partie défenderesse.

« Les emplacements sis et situés dans la municipalité de Lafontaine sont composés comme suit:

a) le lot numéro trois cent vingt-six de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent trente-deux (232-326) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jérôme;

b) le lot numéro quatre cent quatre-vingt-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent trente et un (231-488) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jérôme.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées auxdits immeubles. »

La mise à prix est fixée à 412,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny ouest, 4<sup>e</sup> étage, Saint-Jérôme, QC, le HUITIÈME jour de MARS 1985 à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Saint-Jérôme, le 8 janvier 1985 39266

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Terrebonne  
No 700-02-002505-841

**L**A CORPORATION DU VILLAGE DE SAINTE-AGATHE-SUD, corporation légalement constituée, ayant son bureau au 1700, rue Principale est, Sainte-Agathe-Sud, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre GILLES CHALIFOUX, domicilié et demeurant au 111, Le Sommet, Sainte-Agathe-Sud, district de Terrebonne, partie défenderesse.

« Un emplacement situé en la municipalité de Sainte-Agathe-Sud dans le district de Terrebonne dans le Troisième Rang du canton de Beresford, figurant dans le cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, sous le numéro dix-neuf de la subdivision du lot originaire numéro quatre (4-19). Cet emplacement a une superficie de onze mille trois cent cinquante-trois pieds carrés (11 353 pi<sup>2</sup>); avec une bâtisse dessus érigée portant le numéro d'immeuble 111, du Sommet, Sainte-Agathe-Sud. Le tout tel qu'il appert sur un plan préparé par Raymond Alain, arpenteur-géomètre, en date du 28 mai 1974, sous le numéro A-2324S de ses dossiers. Tel que le tout se trouve présentement sans exception ni réserve avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes se rattachant audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 11 194,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny ouest,

4<sup>e</sup> étage, Saint-Jérôme, QC, le HUITIÈME jour de MARS 1985 à QUINZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Saint-Jérôme, le 8 janvier 1985 39267

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Terrebonne  
No 700-02-000536-848

**V**ILLE DE SAINTE-ADÈLE, corporation légalement constituée ayant son bureau principal au 1381, boulevard Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre C.C. MALLETTE INC., corps politique dûment incorporé, ayant son siège social au 900, boulevard Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, district de Terrebonne, partie défenderesse.

Un emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot numéro dix A (ptie 10A) situé dans le Dixième Rang du canton d'Abercrombie, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Adèle-d'Abercrombie, division d'enregistrement de Terrebonne. Mesurant cinquante pieds et trente-trois centièmes de pied (50,33 pi) dans sa ligne nord-est; soixante et onze pieds et quatre centièmes de pied (71,04 pi) dans sa ligne sud-est; cinquante pieds et quinze centièmes de pied (50,15 pi) dans sa ligne sud-ouest; et soixante-dix pieds et quatre-vingt-dix-sept centièmes de pied (70,97 pi) dans sa ligne nord-ouest. Ayant une superficie totale de trois mille cinq cent cinquante-trois pieds carrés (3 553 pi<sup>2</sup>), le tout mesures anglaises et plus ou moins. Cet emplacement est borné vers le nord-ouest par le lot 10A-10; vers le nord-est par la partie du lot 10A; vers le sud-est par d'autres parties du lot 10A; et vers le sud-ouest par le chemin public (rue Valiquette). Le tout tel qu'il se trouve présentement avec toutes ses servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes pouvant exister sur ledit immeuble. Cet emplacement est sujet à une servitude de passage telle qu'établie à l'acte enregistré à Terrebonne sous le numéro 524454. Cet emplacement apparaît sur le plan dressé par Lucien Corbeil, a.-g., en date du 15 septembre 1977, portant le numéro 14101.

La mise à prix est fixée à 662,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipi-

pales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny ouest, 4<sup>e</sup> étage, Saint-Jérôme, QC, le HUITIÈME jour de MARS 1985 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Saint-Jérôme, le 8 janvier 1985 39268

## Ventes pour taxes, avis de publication

### Municipalité régionale de comté de Desjardins

Je, soussigné, Roger Noël, secrétaire-trésorier adjoint de la municipalité régionale de comté de Desjardins, certifie que l'avis de vente pour taxes des immeubles transmis par les municipalités du territoire de la M.R.C. fut publié au journal « Le Peuple Tribune », les 8 et 15 janvier 1985.

Bernières, le 17 janvier 1985

39344 *Le secrétaire-trésorier adjoint,*  
ROGER NOËL

### Municipalité régionale de comté des Chutes-de-la-Chaudière

Je, soussigné, Roger Noël, secrétaire-trésorier adjoint de la municipalité régionale de comté des Chutes-de-la-Chaudière, certifie que l'avis de vente pour taxes des immeubles transmis par les municipalités du territoire de la M.R.C. fut publié au journal « Le Peuple Tribune », les 8 et 15 janvier 1985.

Bernières, le 17 janvier 1985

39290 *Le secrétaire-trésorier adjoint,*  
ROGER NOËL

### Ville de Bois-des-Filion

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, que la liste des immeubles à être vendus à l'enchère publique pour défaut de paiement de taxes, à la salle des séances du

Conseil municipal, 479, boulevard Chapleau, Bois-des-Filion, le vingt (20) février mil neuf cent quatre-vingt-cinq (1985) à 10 heures, ainsi que l'avis qui l'accompagne, ont été publiés, le 13 janvier 1985, et paraîtront, le 20 janvier 1985, au journal « Le Courrier des Laurentides », le tout conformément à l'article 514 de la Loi sur les cités et villes.

Bois-des-Filion, le 9 janvier 1985

39303 *Le greffier,*  
PAUL G. BRUNET, L.L.L.

### Ville de Chapais

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier de la ville de Chapais, que la liste des immeubles devant être vendus à l'enchère publique en la salle des délibérations du Conseil à l'hôtel de ville de Chapais au 145, boulevard Springer, le mercredi 13 février 1985 à 10 heures, pour défaut de paiement des taxes, a été publiée au journal « La Sentinelle de Chibougamau-Chapais », le 19 décembre 1984 et le 9 janvier 1985, le tout conformément à l'article 514 de la Loi sur les cités et villes.

Chapais, le 10 janvier 1985

39304 *Le greffier,*  
LAURENT RHEAULT

### Ville de Montréal-Est

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier de la ville de Montréal-Est, que conformément aux dispositions de l'article 514 de la Loi sur les cités et villes, la liste des immeubles devant être vendus à l'enchère publique dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Montréal-Est, 11370, rue Notre-Dame, Montréal-Est, le vendredi 15 février 1985 à 10 heures, pour défaut de paiement des taxes municipales, scolaires et autres, a été publiée au journal « Avenir de l'Est », le 23 décembre 1984 et les 15 et 22 janvier 1985.

Montréal-Est, le 22 janvier 1985

39330 *Le greffier de la ville,*  
ANDRÉ LESAGE

---

**Erratum**

---

**Beauharnois**

---

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Beauharnois

Nos 500-05-003280-847

760-18-000040-841

CONSTRUCTION SOGESAN LTÉE c. AMBACO  
INC.

Veuillez noter qu'une erreur s'est glissée dans l'avis publié à la page 104 de l'édition numéro 2 du 12 janvier 1985. La date de vente aurait dû se lire: « VINGT-SIXIÈME jour de FÉVRIER 1985 » au lieu de: « VINGT-SIXIÈME jour de FÉVRIER 1984 ».

39358

## INDEX

## AVIS DIVERS

VILLE DE JONQUIÈRE ( <i>Rachat d'obligations</i> )	245
VILLE DE MONTRÉAL ( <i>Rachat d'obligations</i> )	245
VILLE DE ROXBORO ( <i>Rachat d'obligations</i> )	246

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES  
QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL —  
LOI SUR LE

## ACCORDÉS

Alexandre Gaspo	246
Andrea Everardo Peppino Joseph Omicioli	246
Azkouhie Geovshanian	247
Benjamin Joel Mendelle	247
Bernard Simon Bero	247
Bernardus Esebius Ben Grass	247
Eleanor Teitelbaum	247
Francis John Frank Hill	247
Frank William Joseph Remiggi	247
Grégoire Alexandre Gaspo	247
Harry Mendelle	248
Jack Remiggi	248
Jimmy Pidiktakis	248
John Cura Gresko	248
Joseph Albert Patrick Trihey	248
Joseph André Éric Gauthier	248
Joseph Claude Daniel Gauthier	248
Joseph Claude Lacroix	248
Joseph Denis Gilles Alexandre Beaulieu	248
Joseph Ernest Maurice Arthur Greenwood	249
Joseph François Xavier Maurice Bordage	249
Joseph Henri Alain Louis Pharand	249
Joseph Lomer Alain De Roxque	249
Joseph Lucien Roland Godin	249
Joseph Marcel Martin	249
Joseph Michel Robert Lanigan	249
Joseph Napoléon Gérard Rosaire Henri Dupré	249
Joseph Noël Richard Charron	250
Joseph Oliva Léo Paul Paquette	250
Joseph Paul Alcide Doucet	250
Joseph Pierre Petit	250
Joseph Raymond Paul Trihey	250
Joseph Siméon Ovide Maurice Dorais	250
Jules Paul Émile Brière	250
Kadri Igdebeli	250
Lucie Annette Bérubé	251
Maria Conception Dee	251
Maria Dominica Solina Remiggi	251
Marie Anastasie Anne Prunseau	251
Marie Anita Sylvie Cotoir	251
Marie Antonia Paulette Diane Verdu	251
Marie Béatrice Marielle Veilleux	251
Marie Bertha Manon Arcand	251
Marie Cécile Jeannine Pigeon	252
Marie Diane Sophie Natacha Laberge	252
Marie Dora Pauline Suzanne Levert	252
Marie Germaine Solange Léonard	252
Marie Laurence Ginette Béland	252
Marie Léa Annette Lafontaine	252
Marie Lurette Lily Binette	252
Marie Louisa Juliette Genest	252
Marie Solange Cécile Dalphond	253
Marie Yvonne Florilda Lynda Gagnon	253
Mary Rose Roberta Michelle Paquette	253
Matthew Peter Boyd	253
Micheline Véronique Krystel Dion	253

Mihran Geovshanian	253
Nicole France Gaëlle De La Vergne	253
Rania Gaspo	253
Rosalie Anne Marie Boissonneault	254
Vartouhie Geovshanian	254
William Milroy Davidson	254

## DEMANDES

Abraham Dwight Joseph	254
Augustine Dupont	254
Albertino Grenier	254
Cécile Josephite Tremblay	254
Claire Beaudoin	254
Diran Agop Loris Garabedian	254
Francine Morin	255
Françoise Poitras	255
Georgette Aline Morin	255
Germain Vir alias Year	255
Giambattista Cattaneo	255
Gilles Clément	255
Gilles Léger dit Gilles Vachon	255
Irit Pinto Akhmed	256
Joseph Gratien Roland dit Christian Côté	256
Joseph Lactance Aimé Turcotte	256
Joseph Réal Michel Prévost dit Labelle	256
Julie L'Ecuyer	256
Laure Aimée Dumais	256
Lorraine Gagnon	256
Marie Blanche Hélène Domaine	256
Marie Perpétue Herménie Lessard dite Laurence Lessard	257
Marie Rose de Lima	257
Marie-Floriane Hébert	257
Mary Ann Carmen Mercier	257
Maurice Boissvert	257
Meyer Hazizi	257
Sandra Margaret Hayford	257
Simonne Angers	257
Vann Kin So	258
Wilson Man Hung Cheng	258

## CODE DE PROCÉDURE CIVILE (Article 139)

PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. ARLETTE SHRIQUI ( <i>Assignment</i> )	258
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. BARBARA ELAINE LERNER ( <i>Assignment</i> )	258
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. BRUNO BLACKBURN ( <i>Assignment</i> )	258
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. CARMELLE LAPOINTE ( <i>Assignment</i> )	259
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. DONALD MCLEOD ( <i>Assignment</i> )	259
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. LYNE BERNIER ( <i>Assignment</i> )	259
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. MICHEL LEDUC ( <i>Assignment</i> )	259
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. SERGE PLANTE ( <i>Assignment</i> )	259

## COMPAGNIES (PARTIE I) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES	193
----------------------------------	-----

## COMPAGNIES (PARTIE IA) — LOI SUR LES

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION	193
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION	217

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE FUSION	223	<b>COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES</b>	
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION	224		
<b>COMPAGNIES (PARTIE III) — LOI SUR LES</b>		<b>PERMIS DE FAIRE AFFAIRES</b>	241
LETTRES PATENTES	232	<b>COMPAGNIES MINIÈRES — LOI SUR LES</b>	
LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES	235	<b>AVIS DIVERS</b>	
<b>COMPAGNIES (DIVERS) — LOI SUR LES</b>		EXPLORATION AUGMITTO LIMITÉE ( <i>Autorisation</i> )	264
CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (Article 21)	236	<b>CURATELLE PUBLIQUE — LOI SUR LA</b>	
CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL (Article 87)	237	<b>AVIS DE QUALITÉ</b>	
CHANGEMENT DU DOMICILE LÉGAL — ÉTABLISSEMENT OU (Article 32)	238	Gilles Ouellet	265
CHANGEMENT DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS (Article 87)	238	Hugh Sr. Grenier	265
DISSOLUTION (Article 28)	239	Jean-Pierre Cossette	265
DISSOLUTION — DEMANDES DE		Nelson Lallier	265
1115-2493 QUÉBEC INC.	260	<b>DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS — LOI SUR LES</b>	
1643-1298 QUÉBEC INC.	260	<b>AMENDEMENT</b>	
ALAIN CONSTRUCTION INC.	260	FLÈCHE D'ARGENT SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	241
AMUSEMENTS BERNIER LTÉE	260	G.D.B.M. AND COMPANY, LIMITED (THE PARTNERSHIP)	241
ASSOCIATION DES MARCHANDS DU CENTRE-VILLE STE-MARIE INC.	260	G.D.B.M. SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	241
B. & G. CAMPBELL INC.	260	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE TERRASSE	241
BÉLANGER, COUET & ASSOCIÉS INC.	261	TURGEON-PERIGNY	241
BELLA ROSA CONSTRUCTION INC.	261	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE TERRASSE	241
BOOT-IN (PEEL) LTD.	261	TURGEON-PERIGNY	241
CAMPEUR MOBILE INC.	261	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE TERRASSE	241
CHAUSSURES DOMINIQUE LTÉE	261	TURGEON-PERIGNY	241
CLUB LES ABEILLES DE RIMOUSKI	261	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE TERRASSE	242
COFFRAGES RICHELIEU INC.	261	<b>DISSOLUTION</b>	
CONFÉRENCE DES MAIRES DE LA CÔTE-NORD INC.	261	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DES APPARTEMENTS DE L'HÔPITAL GÉNÉRAL	242
CONSTRUCTION GUÉPARD INC.	262	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DES APPARTEMENTS DE L'HÔPITAL GÉNÉRAL	242
CURADEAU ET FRÈRES INC.	262	<b>FORMATION</b>	
DÉCOR ROGER LTÉE	262	DECELLES-BAY, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	242
ENTREPRISES 80 GRANBY INC.	262	FINGEST & CIE, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	242
GALERIE GURIE LTÉE	262	FINGEST & COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	242
GASPÉ COPPER MINES, LIMITED ( <i>N.P.L.</i> )	262	LANTHIER ROYAL, LIMITED PARTNERSHIP	242
GESTION G. ALLARD INC.	262	LANTHIER ROYAL SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	242
GESTION R. GIONET INC.	262	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 3400 DAGENAIS	242
GUILBAULT & FILS LIMITÉE	263	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 3410 DAGENAIS	242
GURIE GALLERY LTD.	262	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 3420 DAGENAIS	243
HILL-TOP CLEANERS LTD	263	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 3430 DAGENAIS	243
INTERAUTO INC.	263	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 3440 DAGENAIS	243
LABO-POISSONS C.L.P. LTÉE	263	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 3450 DAGENAIS	243
LAITERIE CHEZ NOUS LTÉE	263	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 3460 DAGENAIS	243
LES AMBULANCES SHEFFORD (1979) INC.	263	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 3470 DAGENAIS	243
LES ENTREPRISES LANGFORD ET FILS INC.	263	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 3480 DAGENAIS	243
LES LIQUIDATIONS B.A. INC.	263	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 3490 DAGENAIS	243
LIGUE DE BALLE MOLLE LES COUCHES-TARDS INC.	264	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE L'ESTRIE	243
MOBILE CAMPER INC.	261	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DES APPARTEMENTS DE L'HÔPITAL GÉNÉRAL	244
NETTOYEURS HILL-TOP LTÉE	263	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DES APPARTEMENTS DE L'HÔPITAL GÉNÉRAL	244
PÊCHEURS UNIS DU QUÉBEC INC.	264	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ERIMEL	243
PLACE TASCHEREAU RESTAURANT INC.	264	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE HÔTEL DORCHESTER NO 2 ENR.	243
PLACEMENTS FAC INC	264		
QUÉBEC UNITED FISHERMEN INC.	264		
TABAGIES DYNAMIQUES INC.	264		
<b>LETTRES PATENTES — CORRECTION DES (Article 12)</b>	240		

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE HOULEM	243	VILLE DE THETFORD-MINES	272
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE 1735 D'AUTEUIL	243	VILLE DE VERDUN	273
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE CENTRE 1984	243		
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MAURICIENNE	243		
<b>INSPECTEUR GÉNÉRAL DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES</b>			
<b>ASSURANCES — LOI SUR LES</b>			
LA COMPAGNIE D'ASSURANCE ALBANY ( <i>Demande de remboursement de cautionnement</i> )	265		
LA SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DU COMTÉ DE YAMASKA ( <i>Modification de permis</i> )	266		
L'ASSOCIATION HÉBRAÏQUE WILKOMIRER ( <i>Liquidation</i> )	266		
<b>LIQUIDATION DES COMPAGNIES — LOI SUR LA</b>			
E. SAUVÉ LTÉE	266		
ENTREPRISES ROGER SAUVÉ INC.	266		
FERRONNERIE ST-BRUNO INC.	266		
SOCIÉTÉ COMMERCIALE SAUVÉ INC.	267		
<b>MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES</b>			
<b>AFFAIRES CULTURELLES</b>			
<b>CLASSEMENT DES BIENS CULTURELS</b>			
BUREAU D'ENREGISTREMENT DE HUNTINGDON (23, rue King, Huntingdon)	267		
ÉDIFICE DE COMTÉ (23, rue King, Huntingdon)	267		
MAISON ALIX (434, rue du Portage, Mont-Laurier)	267		
<b>OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE</b>			
<b>TERMES PARUS DANS LES AVIS DE RECOMMANDATION</b>			
ALIMENTATION	268		
COMMISSION DE TERMINOLOGIE	268		
COMMISSION DE TOPONYMIE	268		
COMMISSION DE TOPONYMIE	268		
<b>PROCLAMATIONS</b>			
Extension de la juridiction de la Cour municipale de la ville de Beauharnois sur le territoire de la municipalité de la paroisse de Saint-Timothée	269		
Extension de la juridiction de la Cour municipale de la ville de Lac-Mégantic sur le territoire de la municipalité de Frontenac	269		
<b>SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX — LOI SUR LES</b>			
CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES DE BELLECHASSE (L.P.S.)	270		
CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES DE SEPT-ÎLES (L.P.S.)	270		
<b>SOUSSIONS — DEMANDES DE</b>			
CANTON DE TREMBLAY	270		
VILLE DE BERTHIERVILLE	271		
VILLE DE MASCOUCHE	271		
<b>VENTES PAR SHÉRIF</b>			
<b>ABITIBI</b>			
BÉTON REBGA INC. c. LES ENTREPRISES CHRISTIANICK INC. ET AL.			274
<b>BEAUHARNOIS</b>			
CONSTRUCTION SOGESAN LTÉE c. AMBACO INC. ( <i>Erratum</i> )			304
<b>BEDFORD</b>			
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE c. 1840-8989 QUÉBEC INC.			275
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE ST-PAUL D'ABBOTSFORD c. GUAY ès qualités à la faillite de J. ÉMILE FOURNIER ET AL.			275
GROUPE LEBEAU INC. c. MATESTRIE INC. ET AL.			276
<b>GASPÉ</b>			
SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE GASPÉ c. SAMUEL			277
<b>HAUTERIVE</b>			
CAISSE POPULAIRE DE STE-THÉRÈSE DE COLOMBIER c. LES HÉRITIERS DE GÉRARD FORTIN ET AL.			280
<b>IBERVILLE</b>			
BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE c. AUDET			280
<b>KAMOURASKA</b>			
BANQUE ROYALE DU CANADA c. ROU-VEC INC.			281
CHAPLEAU c. PAMPALON ET AL.			282
SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE K.R.T. c. LES BÉTONS DU TEMIS INC. ET AL.			283
<b>MONTMAGNY</b>			
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. BÉLANGER ET AL.			283
<b>MONTRÉAL</b>			
BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL c. ROMOFF			283
CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC c. SCAMEA CONSTRUCTION LTÉE			284
CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC c. SCAMEA CONSTRUCTION LTÉE			285
CAISSE POPULAIRE PAPINEAU c. LES HABITATIONS CO-HAB INC.			286
CHAIT ET AL. c. ROAG REALTY INVESTMENT CORP ET AL.			286
FIDUCIAIRES DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL LIMITÉE c. HÉRITAGE VENTURE LTD. ET AL.			287
ROYNAT INC. c. 129711 CANADA INC. ET AL.			288
<b>QUÉBEC</b>			
G.U.S. CANADA INC./DIVISION LÉGARÉ c. NADEAU ET AL.			289
OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC c. DAIGLE			289
PAROISSE DE SAINT-RAYMOND c. LINTEAU			290

**RICHELIEU**

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE c. CHARTRAND	291
BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT <i>ET AL.</i> c. LES ENTREPRISES B.C.P. LTÉE <i>ET AL.</i>	291
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. 2161-1934 QUÉBEC INC.	292
GRAVEL c. LAMBERT	293
SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE c. CORDEAU	293

**RIMOUSKI**

LECLERC c. TURCOTTE	295
SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE RIMOUSKI c. 2158-8793 QUÉBEC INC.	296

**SAGUENAY**

GAUDREULT c. GAUDREULT	296
------------------------	-----

**SAINT-FRANÇOIS**

CAISSE POPULAIRE D'ASBESTOS c. BOISVERT <i>ET AL.</i>	297
CAISSE POPULAIRE DE WEEDON CENTRE c. LA FERME BOVINE DE WEEDON INC. <i>ET AL.</i>	297
SOCIÉTÉ CANADA TRUST c. MÉTALCO INC. <i>ET AL.</i>	300
THOMAS c. BERGERON	300

**TERREBONNE**

CAISSE POPULAIRE DE ST-CANUT ET ST-COLOMBAN c. ARÈNE <i>ET AL.</i>	300
CAISSE POPULAIRE SAINT-JÉRÔME c. HÉBERT	301
VILLAGE DE LAFONTAINE c. STIBBARD	301
VILLAGE DE SAINTE-AGATHE-SUD c. CHALIFOUX	302
VILLE DE SAINTE-ADÈLE c. C.C. MALLETTE INC.	302

**VENTES POUR TAXES, AVIS DE PUBLICATION**

MRC DE DESJARDINS	303
MRC DES CHUTES-DE-LA-CHAUDIÈRE	303
VILLE DE BOIS-DES-FILION	303
VILLE DE CHAPAIS	303
VILLE DE MONTRÉAL-EST	303



